
VILLE DE VILLEMOMBLE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal, tenue le 8 février 2007, en Mairie, 13 bis rue d'Avron, à Villemomble, Salle du Conseil.

ETAIENT PRESENTS : MM. CALMEJANE Patrice, Maire, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART Marie-Antoinette, MM. DELOBELLE Jacques, LONGVERT Claude, DESCHAMPS Guy, MAGE Pierre-Etienne, Mme SIBILIA Josette, M. BLUTEAU Jean-Michel, Adjoints au Maire, Mme POLONI Françoise, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER Huguette, TROTIN Chantal, M. GARNIER René, Mmes MARTIGNON Mauricette, HERY Maryse, LE DUVEHAT Pascale, HERNU-LEMOINE Corinne, Mademoiselle BRUEL Marie, MM. VITEL Francis, STEINFELD Jean-Alain, Mmes POCHON Elisabeth, ZACCHI Monique, MM. NOVI Armand, AMBROSINI Jean-Marc, Mme NIVELET Patricia, Conseillers Municipaux.

ABSENTS. REPRESENTES : Mme DESCHAMPS Danièle, Adjointe au Maire, par M. CALMEJANE, M. HEIM Charles, Adjoint au Maire, par M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mme ROUSVAL Eliane, Conseillère Municipale, par M. GARNIER, M. LEVY Jean-Paul, Conseiller Municipal, par M. DESCHAMPS, M. BABILLOT Philippe, Conseiller Municipal, par Mme SIBILIA, Mme DOS-REIS Dominique, Conseillère Municipale, par Mme CROCHART, Mlle SOMBRUN Véronique, Conseillère Municipale, par M. MAGE, M. PIETRASZEWSKI Jean-Jacques, Conseiller Municipal, par M. DELOBELLE.

ABSENT : M. SOUBEYRE Jean-Philippe, Conseiller Municipal.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle BRUEL.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il propose Mademoiselle BRUEL Marie comme secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL, M. STEINFELD, Mme POCHON, M. AMBROSINI, Mmes NIVELET, ZACCHI, M. NOVI) et 1 abstention (celle de M. VITEL).

Monsieur le Maire soumet ensuite, pour approbation, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2006.

Il est adopté à la majorité des suffrages exprimés par 27 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL), 5 voix contre (celles de M. STEINFELD, Mme POCHON, M. AMBROSINI, Mme NIVELET, M. VITEL) et 2 abstentions (celles de Mme ZACCHI, M. NOVI).

Passant à l'ordre du jour :

1 – Dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux d'aménagement des voies et trottoirs en 2007 et autorisation de signature du marché

Les travaux de réfection des voies et trottoirs en 2007 se décomposent comme suit :

1) - Réfection complète de voies :

- rue Simon Guitlevitch
- avenue du Général Leclerc (entre l'avenue du Capitaine Louys et la rue Pottier)
- rue du Docteur Guérin
- avenue des Limites (entre la rue de Bondy et l'avenue Meissonier)

2) - Aménagement spécial :

- avenue des Roses : élargissement de trottoirs

3) - Réfection d'allées de circulation dans le nouveau cimetière :

4) - Réfection complète de trottoirs :

- rue Beausire - côté pair (entre la Grande Rue et la rue Denfert Rochereau)
- rue Denfert Rochereau - côté impair (le long du parc Mermoz)
- rue des Murs d'Avron - 2 côtés (entre la rue des 3 Frères et le fond de l'impasse)
- boulevard du Général de Gaulle - côté impair (entre le n° 5 et le n° 13)
- côté pair (entre l'avenue de la République et le n° 2 bis)
- rue Marc Viéville - côté impair (entre la voie pompiers et la rue Joseph Dijéon)

Il est décidé d'approuver le dossier de consultation des entreprises qui établit les modalités de la mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert et donnant lieu à l'établissement de bons de commande dans la limite des seuils fixés comme suit :

- seuil minimum annuel : 850 000 € TTC
- seuil maximum annuel : 1 300 000 € TTC

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et, en cas d'appel d'offres infructueux, à lancer une procédure de marché négocié et à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Dossier adopté à l'unanimité

2 – Dossier de consultation des entreprises relatif à la fourniture et la mise en œuvre de menuiseries en aluminium à l'école maternelle Pasteur – 21 avenue du Général Leclerc à Villemomble – et autorisation de signature du marché

Les travaux de réaménagement des locaux du groupe scolaire Pasteur / Leclerc sont en cours.

Il s'avère nécessaire de remplacer les menuiseries des fenêtres par des menuiseries en aluminium sur la façade côté avenue Detouche, comme suit :

- préau et couloir en pignon :	8 fenêtres
- classes 1 ^{er} et 2 ^{ème} étage :	12 fenêtres
- fond de couloir en pignon :	2 fenêtres
- façade cour – corps central 2 ^{ème} étage :	2 fenêtres

Il est décidé d'approuver le dossier de consultation des entreprises qui établit les modalités de la mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et, en cas d'appel d'offres infructueux, à lancer une procédure de marché négocié et à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Dossier adopté à l'unanimité

3 – Dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de rénovation des locaux dans divers bâtiments communaux et autorisation de signature du marché

Divers travaux de rénovation des peintures, des revêtements de sol, des plafonds suspendus, des installations électriques et métallerie sont programmés en 2007 dans les bâtiments communaux.

Les travaux se décomposent comme suit :

*** lot n° 1 : peinture / revêtements de sol / faux plafonds :**

- maternelles Galliéni, Montgolfier, Foch, Saint-Exupéry
- écoles primaires Leclerc, Saint-Exupéry
- mairie
- cimetière
- conservatoire

*** lot n° 2 : installations électriques :**

- maternelles Montgolfier, Foch, Saint-Exupéry
- école primaire Saint-Exupéry
- mairie

*** lot n° 3 : métallerie :**

- mairie (fourniture et pose des portes de l'entrée principale : porte extérieure et porte sas intérieur)

Il est décidé d'approuver le dossier de consultation des entreprises relatif à ces travaux qui établit les modalités de la mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et, en cas d'appel d'offres infructueux, à lancer une procédure de marché négocié et à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Dossier adopté à l'unanimité

4 – Dossier de consultation des entreprises relatif aux aménagements des espaces extérieurs du gymnase de Gaulle et autorisation de signature du marché

Les aménagements extérieurs du gymnase de Gaulle seront composés de cheminements piétons, d'un parking, d'un demi-terrain de basket et d'espaces verts.

Les travaux d'aménagement extérieur se décomposent en 4 lots :

- * lot n° 1 : déblais / remblais – voirie réseaux divers,
- * lot n° 2 : maçonnerie et clôture,
- * lot n° 3 : éclairage,
- * lot n° 4 : espaces verts.

Il est décidé d'approuver le dossier de consultation des entreprises qui établit les modalités de la mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et, en cas d'appel d'offres infructueux, à lancer une procédure de marché négocié et à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Dossier adopté à l'unanimité

5 – Demande de subvention auprès du SIPPAREC pour les travaux d'éclairage dans le cadre des aménagements extérieurs du gymnase de Gaulle

Les travaux d'éclairage prévus dans le cadre des aménagements extérieurs du gymnase de Gaulle sont estimés à 52 914,30 € HT.

La convention de partenariat entre le SIPPAREC et Electricité de France relative au financement des travaux des communes adhérentes fixe le montant maximal de subvention à 50 %, notamment pour les travaux sur le réseau d'éclairage public.

Il est en conséquence décidé de solliciter auprès du SIPPAREC une subvention d'un montant aussi élevé que possible pour les travaux d'éclairage extérieur du gymnase de Gaulle et d'autoriser Monsieur le Maire à signer, si besoin, la convention d'aide financière qui fixera les conditions d'obtention de la subvention.

Dossier adopté à l'unanimité

6 – Demande de subvention auprès de l'Agence des Espaces Verts de la région Ile-de-France pour le programme de plantations d'arbres en 2007

Par délibération du 20 novembre 2003, le Conseil Municipal a approuvé la mise en œuvre d'un nouveau programme pluriannuel de plantations d'arbres pour les années 2004 à 2008 et sollicité l'attribution de subventions auprès de l'Agence des Espaces Verts du Conseil Régional d'Ile-de-France pour sa réalisation.

Le programme de plantations d'arbres pour l'année 2007 est estimé à 37 714,28 € HT, soit 45 106,28 € TTC, et concerne :

- place de la République,
- rue Chappe,
- rue Marcel Douret (entre la rue Marc Viéville et la rue des 3 Frères),
- avenue des Roses (entre la rue de Neuilly et l'avenue Vauban).

Il est décidé de solliciter auprès de l'Agence des Espaces Verts, pour le programme de plantations 2007 (4^{ème} tranche) une subvention d'un montant aussi élevé que possible.

Dossier adopté à l'unanimité

7 – Demande de subvention auprès de l'Assemblée Nationale au titre de la réserve parlementaire pour la réhabilitation du terrain de sports Claude Ripert

Le terrain de sports en stabilisé du stade Claude Ripert est en mauvais état et nécessite une réfection complète.

Il a été décidé de réaliser un terrain de sports en gazon synthétique. Le dossier de consultation des entreprises a été approuvé par délibération du 21 décembre 2006.

Le montant de l'opération est estimé à 561 000 € HT, soit 670 956 € TTC.

Il est décidé de solliciter, auprès de l'Assemblée Nationale, au titre de la réserve parlementaire, une subvention d'un montant aussi élevé que possible pour le financement de cette opération.

Dossier adopté à l'unanimité

8 – Détermination des coefficients de l'IAT et du crédit maximum de la prime de service susceptible d'être répartie au titre du régime indemnitaire pour l'année 2007

Une délibération du Conseil Municipal doit fixer, pour chaque exercice budgétaire, le montant des crédits alloués pour l'application du régime indemnitaire déterminé par le règlement approuvé par délibération du 18 décembre 2003.

Il est décidé en conséquence de fixer :

- les coefficients à appliquer aux taux de référence afin de déterminer le montant moyen de l'I.A.T. par grades, susceptible d'être versée au cours de l'année 2007,
- le crédit global susceptible d'être réparti au titre de la prime de service de la filière médico-social en 2007 à 38 902,96 €

Dossier adopté à l'unanimité

9 – Fixation de l'effectif des emplois permanents

Suite à la création de divers emplois nécessaires au bon fonctionnement des services et à la suppression de postes devenus vacants suite à divers mouvements et promotions de grade, après avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 22 janvier 2007 concernant les suppressions d'emplois, il est décidé de fixer l'effectif des emplois permanents comme suit :

- effectif fixé par délibération du 2/2/2006.....	493
- créations d'emplois.....	39
- mouvements de postes	- 33
- effectif fixé par délibération de ce jour	499

Dossier adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des décisions prises dans le cadre de sa délégation, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° 2006/192

OBJET : Convention de résidence passée avec la société 5POINTCOM, résident de l'hôtel d'entreprises de Villemomble

N° 2006/193

OBJET : Convention de partenariat financier avec la société FORMACTION pour la formation de 6 agents à la conduite d'engins, du 4 au 6 décembre 2006 pour le CACES R390 et du 19 au 21 décembre 2006 pour le CACES R372 (montant de la dépense : 5 400 € TTC)

N° 2006/194

OBJET : Contrat passé avec la SA OMIA, relatif au contrôle et à la maintenance d'une cabine de peinture type norma 300 GAZ située au garage municipal (montant de la dépense : 490,36 € TTC)

N°2006/195

OBJET : Contrat passé avec la société SOS Artistes, relatif à l'animation de la soirée des vœux du personnel le samedi 13 janvier 2007, salle Paul Delouvrier, à Villemomble (montant de la dépense : 1 660,00 € TTC)

N° 2006/196

OBJET : Convention de partenariat financier avec ALPRECO pour la formation de 6 agents travaillant en restauration (montant de la dépense : 1 320,00 € TTC)

N° 2006/197

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société ECOFINANCE, relatif à la vérification des bases de taxe professionnelle et de foncier bâti (rémunération de la société selon un taux de 30 % des recettes supplémentaires liées aux résultats de l'année dans la limite de 90 000 € HT d'honoraires)

N° 2006/198

OBJET : Organisation des vacances de Noël 2006 aux centres de loisirs maternels Foch et Saint-Exupéry (nombre d'enfants inscrits : 184), du mardi 26 décembre 2006 au vendredi 5 janvier 2007

N° 2006/199

OBJET : Organisation des vacances de Noël 2006 aux centres de loisirs primaires « Foch 1, 2, 3, Soleil » et Saint-Exupéry (nombre d'enfants inscrits : 220), du mardi 26 décembre 2006 au vendredi 5 janvier 2007

N° 2006/200

OBJET : Renouvellement de la convention de résidence passée avec la société WEBCAM-PROFS, résident de l'hôtel d'entreprises, jusqu'au 30 novembre 2007

N° 2006/201

OBJET : Convention de partenariat financier avec le Centre Académique de Validation des Acquis pour la formation d'un agent communal au CAP Petite Enfance (montant de la dépense : 450,00 €)

N° 2006/202

OBJET : Avenant n° 1 au contrat 2004/C089 passé avec la société OPSYS, relatif à la maintenance du logiciel Aloes pour la médiathèque municipale étendant le nombre d'utilisateurs à quatorze (montant de la dépense supplémentaire : 336,00 € TTC, portant le coût total du contrat de maintenance à 1 416,00 € TTC)

N° 2006/203

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la SOCIETE DES PETROLES SHELL, relatif au service de cartes pétrolières pour les véhicules situés à Villemomble (lot 1) pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2007, soit jusqu'au 31 décembre 2008 (montant de la dépense : remise accordée sur le prix du barème au litre : 2,25 % pour le sans plomb et 2,66 % pour le gazole – cartes gratuites)

N° 2006/204

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société TOTAL France, relatif au service de cartes pétrolières pour les véhicules situés à Corrençon-en-Vercors (lot 2) et Saint-Brévin-l'Océan (lot 3) pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2007, soit jusqu'au 31 décembre 2008 (remise fixe accordée par litre sur barème GR : 0,023 € TTC pour le sans plomb et le gazole + abonnement annuel par carte : 13,156 € TTC)

N° 2006/205

OBJET : Organisation d'une sortie scolaire avec nuitées à Corrençon-en-Vercors du 26 mars 2007 au soir au 7 avril 2007 au matin, soit 11 jours, au profit d'1 CM1 de l'école Foch 1, 1 CM1 et 1 CM2 de l'école Foch 2, soit environ 75 élèves

N° 2006/206

OBJET : Placement en valeur d'Etat et en trésorerie des fonds provenant des ventes d'actifs immobiliers de la Commune entre 2000 et 2006 pour un montant maximum de 2 237 000 €

N° 2006/207

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société SANTILLY, relatif aux exhumations administratives et reprise des concessions non renouvelées (casse des constructions et monuments funéraires) – année 2007

TARIFS :

- creusement d'une fosse simple	132,40 € TTC
- creusement d'une fosse double	164,69 € TTC
- au-delà, par tranche de 0,50 m	69,97 € TTC
- casse d'une semelle et évacuation en décharge	41,98 € TTC
- casse d'un monument et évacuation en décharge	554,35 € TTC
- démolition de caveau et semelle (caveau 1 place)	554,35 € TTC
- " (caveau 2 places)	742,72 € TTC
- " (caveau 3 places)	925,70 € TTC
- exhumation 1 corps	66,74 € TTC
- exhumation 2 corps	133,47 € TTC
- exhumation 3 corps et plus	200,21 € TTC

N° 2006/208

OBJET : Contrat passé avec la société OTIS, relatif aux prestations de maintenance de l'ascenseur situé au Château Seigneurial de Villemomble, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2007, soit jusqu'au 31 décembre 2007, et renouvelable 1 fois par reconduction expresse pour une durée d'un an (montant de la dépense :

- du 01/01/2007 au 31/12/2007	gratuité de 12 mois
- du 01/01/2008 au 31/12/2008	3 073,72 € TTC

N° 2006/209

OBJET : Versement d'une bourse à Monsieur Jérôme OLIVERI pour son séjour d'études à l'université du Québec à Montréal dans le cadre de sa maîtrise d'informatique de gestion (montant de la dépense : 760 €)

N° 2006/210

OBJET : Règlement de service de la restauration scolaire et municipale passé avec AVENANCE ENSEIGNEMENT et SANTE

N° 2007/1

OBJET : Convention passée avec l'association Villemomble-Sports Natation, relative au séjour à la Maison Familiale de Villemomble située à Corrençon-en-Vercors du 10 février au 11 février 2007

N° 2007/2

OBJET : Avenant n° 1 à la convention de partenariat financier passée avec le CNFPT pour la formation d'agents communaux à des technicités informatiques (montant journalier dû par stagiaire : 70 €)

N° 2007/3

OBJET : Convention de partenariat financier passée avec GEOMAP pour la formation de 5 agents communaux à « Autodesk » du 5 au 8 février 2007 (montant de la dépense : 3 280 €)

N° 2007/4

OBJET : Convention de partenariat financier avec l'Association pour la Promotion et la Prévention des Loisirs pour la formation complémentaire aux premiers secours avec matériel des maîtres-nageurs, le 15 février 2007 (montant de la dépense : 1 000 € pour le groupe de 8 à 10 stagiaires)

N° 2007/5

OBJET : Décision portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant de la vente de boissons à l'occasion du bal de la Saint-Valentin, du 10 février 2007, 20 h 30, au 11 février 2007, 1 h 00

N° 2007/6

OBJET : Convention passée avec VERCORS AVENTURE SCM relative à l'organisation des activités sportives pour les enfants séjournant à la Maison Familiale de Villemomble à Corrençon-en-Vercors (38250) durant la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 octobre 2007 (montant forfaitaire de la dépense : 170 € pour la demi-journée et 270 € pour la journée)

N° 2007/7

OBJET : Contrat passé avec la SARL ARTEMIA Artistique relatif à l'organisation d'un spectacle intitulé « Les Vocalises » en hommage à Elvis Presley, le samedi 24 novembre 2007, salle Paul Delouvrier (montant de la dépense : 6 646,50 € TTC)

N° 2007/8

OBJET : Convention de partenariat financier avec la société FORMACTION pour la formation de 6 agents à la conduite d'engins du 29 au 31 janvier 2007 (montant de la dépense : 2 700,00 € TTC)

N° 2007/9

OBJET : Organisation d'une sortie scolaire avec nuitées à Saint-Brévin-l'Océan, au profit d'1 classe de CLISS de l'école F. Coppée/Lamartine et d'1 classe de CM1 de l'école Leclerc, soit environ 36 élèves, du 23 avril 2007 au soir, au 4 mai 2007 au matin (10 jours)

N° 2007/10

OBJET : Organisation d'une sortie scolaire avec nuitées à Corrençon-en-Vercors, au profit de 2 classes de CP et de 2 classes de CE1 de l'école Foch 1, soit environ 95 élèves, du 11 mai 2007 au soir au 22 mai 2007 au matin (10 jours)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h.

~~~~~

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Marie BRUEL

Patrice CALMEJANE

---

VILLE DE VILLEMOMBLE

---

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU**

de la réunion du Conseil Municipal, tenue le 22 mars 2007, en Mairie, 13 bis rue d'Avron, à Villemomble, Salle du Conseil.

---

**ETAIENT PRESENTS** : MM. CALMEJANE Patrice, Maire, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART Marie-Antoinette, MM. DELOBELLE Jacques, LONGVERT Claude, Mme DESCHAMPS Danièle, MM. DESCHAMPS Guy, HEIM Charles, MAGE Pierre-Etienne, Mme SIBILIA Josette, M. BLUTEAU Jean-Michel, Adjoints au Maire, Mme POLONI Françoise, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER Huguette, ROUSVAL Eliane, TROTIN Chantal, MM. GARNIER René, LEVY Jean-Paul, Mme MARTIGNON Mauricette, M. SOUBEYRE Jean-Philippe, Mme HERNU LEMOINE Corinne, Mlle BRUEL Marie, MM. VITEL Francis, STEINFELD Jean-Alain, Mmes POCHON Elisabeth, ZACCHI Monique, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS. REPRESENTES** : Mme HERY Maryse, Conseillère Municipale, par Mme LAGNIER, M. BABILLOT Philippe, Conseiller Municipal, par Mme CROCHART, Mme LE DUVEHAT Pascale, Conseillère Municipale, par M. LONGVERT, Mme DOS-REIS Dominique, Conseillère Municipale, par Mme DESCHAMPS, Mlle SOMBRUN Véronique, Conseillère Municipale, par M. MAGE, M. PIETRASZEWSKI Jean-Jacques, Conseiller Municipal, par M. BLUTEAU, M. NOVI Armand, Conseiller Municipal, par Mme ZACCHI, Mme NIVELET Patricia, Conseillère Municipale, par M. STEINFELD.

**ABSENT** : M. AMBROSINI Jean-Marc, Conseiller Municipal.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mlle BRUEL



Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il propose Mademoiselle BRUEL Marie comme secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL, M. STEINFELD, Mme POCHON, Mmes NIVELET, ZACCHI, M. NOVI) et 1 abstention (celle de M. VITEL).

Monsieur le Maire soumet ensuite, pour approbation, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 février 2007.

Il est adopté à la majorité des suffrages exprimés par 28 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL), 4 voix contre (celles de M. STEINFELD, Mme POCHON, Mme NIVELET, M. VITEL) et 2 abstentions (celles de Mme ZACCHI, M. NOVI).

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour qu'un dossier supplémentaire soit inscrit à l'ordre du jour de la présente séance :

- ❖ autorisation de signature des marchés de services relatifs à l'organisation des séjours d'été 2007.

***Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.***

Passant à l'ordre du jour :

1 – **Acquisition par la Commune de la propriété située 2 avenue Outrebon à Villemomble, appartenant à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie**

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie a proposé de céder à la Commune, au montant de l'estimation des Domaines, ses locaux situés 2 avenue Outrebon à Villemomble, constitutifs de la parcelle cadastrée section S n° 132 d'une contenance de 620 m<sup>2</sup>.

Compte tenu de l'intérêt pour la Commune de se rendre acquéreur de ces locaux dans le cadre de ses besoins d'équipements, il est décidé l'acquisition de ladite propriété, au prix fixé par France Domaine, assorti d'une marge de négociation de 10 %, soit 289 000 €, et d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre l'acquisition et à signer les actes notariés.

***Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 33 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL, M. STEINFELD, Mmes POCHON, NIVELET, M. VITEL, Mme ZACCHI, M. NOVI) et 1 abstention (celle de M. SOUBEYRE)***

## **2 – Cession de la propriété communale située 125 boulevard d'Aulnay à Villemomble à l'OPHLM de Villemomble en vue de la réalisation de logements sociaux**

Par délibération du 30 septembre 2004, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition par exercice du droit de préemption de la propriété sise 125 boulevard d'Aulnay à Villemomble, cadastrée section A n° 59 d'une contenance de 2 650 m<sup>2</sup>, en vue du redéploiement du logement social notamment par l'OPHLM de Villemomble.

Le Conseil d'Administration de l'OPHLM, lors de sa séance du 18 janvier 2007, a décidé d'acquérir auprès de la Commune ladite propriété selon l'estimation des Domaines, établie en date du 24 octobre 2006, pour un montant de 954 000 €, en vue de la construction d'une trentaine de logements sociaux en programme locatif PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), permettant d'accroître l'offre locative sociale sur Villemomble notamment dans le cadre du plan de cohésion sociale initié par l'Etat.

Il est décidé la cession à l'OPHLM de Villemomble de ladite propriété en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux et d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre la vente et à signer les actes notariés en découlant.

***Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 32 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL, M. STEINFELD, Mmes POCHON, NIVELET, M. VITEL, Mme ZACCHI, M. NOVI) et 1 abstention (celle de M. SOUBEYRE)  
– M. LEVY, Président de l'OPHLM, ne prenant pas part au vote***

## **3 – Dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de rénovation des réseaux d'assainissement en tranchée ouverte dans diverses voies durant l'année 2007 et autorisation de signature du marché**

Les travaux de rénovation des réseaux d'assainissement en tranchée ouverte pour l'année 2007 concernent les voies suivantes :

- avenue du Général Leclerc (entre l'avenue Henry Dunant et le n° 33)
- allée du Centre (entre la rue Robert Jumel et le n° 24)
- rue Richard Lenoir (entre la rue Marc Viéville et le n° 13)
- avenue Chanzy (entre le n° 30 et le n° 40)
- avenue Aimé (entre l'avenue Vauban et l'avenue Chanzy)

Il est proposé d'approuver le dossier de consultation des entreprises qui établit les modalités de la mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, donnant lieu à l'établissement de bons de commande dans la limite des seuils fixés comme suit :

- seuil minimal annuel : 200 000 € TTC
- seuil maximal annuel : 500 000 € TTC

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et, en cas d'appel d'offres infructueux, à lancer une procédure de marché négocié et à signer les pièces contractuelles correspondantes.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**4 – Dossier de consultation des entreprises relatif au réaménagement des locaux de la crèche collective Saint-Charles à Villemomble et autorisation de signature du marché**

Suite à la visite du Service de la Protection Maternelle et Infantile à la crèche collective - 14 rue Saint-Charles à Villemomble - des aménagements intérieurs ont été demandés afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et répondre aux normes actuelles d'hygiène et de sécurité.

Les travaux envisagés de réaménagement et de mise en conformité des locaux se décomposent en 7 lots :

- Lot n° 1 : maçonnerie,
- Lot n° 2 : menuiserie, plafonds suspendus,
- Lot n° 3 : plomberie, chauffage,
- Lot n° 4 : électricité,
- Lot n° 5 : revêtement de sol, peinture,
- Lot n° 6 : couverture,
- Lot n° 7 : mobilier.

Il est décidé d'approuver le dossier de consultation des entreprises qui établit les modalités de la mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et, en cas d'appel d'offres infructueux, à lancer une procédure de marché négocié et à signer les pièces contractuelles correspondantes.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**5 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un permis de construire pour les travaux de réaménagement et de mise en conformité de la crèche collective Saint-Charles à Villemomble**

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour les travaux de réaménagement et de mise en conformité de la crèche collective - 14 rue Saint-Charles à Villemomble.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**6 – Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis pour les travaux de réaménagement et de mise en conformité de la crèche collective Saint-Charles à Villemomble**

Il est décidé de solliciter, pour les travaux de réaménagement et de mise en conformité de la crèche collective Saint-Charles, estimés à 124 228 € HT, des subventions aussi élevées que possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**7 – Dossier de consultation des entreprises relatif à la mise aux normes de l'office et à l'aménagement d'un self à l'école élémentaire François Coppée/Lamartine et autorisation de signature du marché**

Les travaux de mise aux normes de l'office et d'aménagement d'un self à l'école élémentaire François Coppée/Lamartine se décomposent comme suit :

- Lot n° 1 : gros œuvre, maçonnerie,
- Lot n° 2 : plomberie, chauffage,
- Lot n° 3 : installations électriques,
- Lot n° 4 : peinture, revêtement de sol.

Il est décidé d'approuver le dossier de consultation des entreprises qui établit les modalités de la mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et, en cas d'appel d'offres infructueux, à lancer une procédure de marché négocié et à signer les pièces contractuelles correspondantes.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**8 – Avenant n° 1 au marché passé avec la société Urbaine de Travaux relatif aux travaux de construction d'un gymnase boulevard Carnot à Villemomble**

Suite à la procédure d'appel d'offres approuvé par délibération du 30 mars 2006, un marché a été passé avec la SAS Urbaine de Travaux pour les travaux de construction d'un gymnase boulevard Carnot à Villemomble pour un montant de 3 022 513,26 € TTC.

Il appartient à la Commune de faire démolir les bâtiments préfabriqués restant sur la parcelle et d'effectuer avant toute démolition un repérage amiante.

Le montant de ces travaux s'élève à 80 065,02 € TTC, portant le marché initial à 3 102 578,28 € TTC, soit une plus-value de 2,6 %.

Il est décidé d'entériner ces modifications en approuvant l'avenant n° 1 au marché initial et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**9 – Convention de prestations de services à passer avec le SIPPAREC pour la réalisation d'études de potentiel de production d'électricité à partir de panneaux solaires photovoltaï ques**

De par ses statuts récemment modifiés, le SIPPAREC est désormais habilité à exercer des actions de développement de la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie des communes.

Le SIPPAREC propose aux communes intéressées une convention de réalisation d'études de potentiel de production d'électricité à partir de panneaux solaires photovoltaï ques.

Cette phase d'étude permettra d'évaluer la possibilité pour la Commune d'équiper certains bâtiments de panneaux photovoltaï ques en vue de la production d'électricité et l'intérêt d'adhérer à la compétence « développement des énergies renouvelables » du syndicat.

Il est décidé d'approuver le projet de convention de prestations de services à passer avec le SIPPAREC pour la réalisation d'études de potentiel de production d'électricité à partir de panneaux solaires photovoltaï ques, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et à régler le coût de ces études défini à l'article 3 de la convention.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**10 – Subvention attribuée au Centre Médico-Social Marcel Hanra au titre de l'année 2007**

Compte tenu du redressement judiciaire du CMS Marcel Hanra prononcé par le Tribunal de Grande Instance de Bobigny le 21 septembre 2006, une subvention de 34 666 €, représentant deux mois de la subvention sollicitée par le CMS Marcel Hanra, d'un montant de 208 000 € pour l'année 2007, a été attribuée à l'association par délibération du 21 décembre 2006.

Suite à l'audience qui s'est tenue au Palais de Justice le 1<sup>er</sup> mars 2007, et dans l'attente de la décision de justice, il est décidé d'attribuer au CMS Marcel Hanra une subvention complémentaire de 17 333 €, représentant un mois de la subvention sollicitée par l'association afin de faire face à ses besoins généraux.

***Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés***

***- MM. LEVY, DELOBELLE et Mme SIBILIA, membres du Conseil d'Administration du CMS Marcel Hanra, ne prenant pas part au vote***

**11 – Majoration du forfait de rémunération de l'atelier d'architecture BRENAC et GONZALES, maître d'œuvre de la construction de la médiathèque Robert Calméjane**

Suite au litige qui opposait la Ville à l'atelier d'architecture BRENAC et GONZALES dans le règlement du marché de maîtrise d'œuvre de la médiathèque et de salles de réunion, le Comité Consultatif Interrégional de Paris de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics a été saisi.

L'atelier d'architecture réclamait une rémunération complémentaire de 235 441 € HT (valeur novembre 1997).

La Ville estimait le montant des prestations dues à 56 759 € HT (valeur novembre 1997).

L'avis émis par le Comité Consultatif le 1<sup>er</sup> décembre 2006 propose de majorer le forfait de rémunération de l'atelier d'architecture de la somme de 113 266 € HT (base novembre 1997) augmentée de la TVA.

Par courrier du 31 janvier 2007, Maître MARTIN, Conseil de BRENAC et GONZALES, nous a fait part de la décision de son client d'accepter l'avis du Comité.

Il est décidé d'accepter l'avis du Comité de majorer la rémunération de la maîtrise d'œuvre d'une somme de 113 266 € HT (valeur novembre 1997) qui sera actualisée par application des indices ingénierie connus, augmentée de la TVA, sous réserve que le maître d'œuvre s'engage à renoncer à toutes actions contentieuses à l'encontre de la Commune.

*Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 31 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL, M. VITEL, Mme ZACCHI, M. NOVI) et 3 abstentions (celles de M. STEINFELD, Mme POCHON, Mme NIVELET)*

**12 – Décision modificative n° 1 au budget de la Ville 2007 : paiement de 1/12<sup>ème</sup> de la subvention au CMS Marcel Hanra et complément de rémunération à l'atelier d'architecture BRENAC et GONZALES pour la construction de la médiathèque**

Afin de verser la subvention au CMS Marcel Hanra et de régler les honoraires complémentaires à l'atelier d'architecture BRENAC et GONZALES, il est décidé d'inscrire au budget les crédits nécessaires tant en dépenses qu'en recettes.

- ❖ paiement de 1/12<sup>ème</sup> de la subvention au CMS Hanra :

*Dossier adopté à l'unanimité*

- ❖ complément de rémunération à l'atelier d'architecture BRENAC ET GONZALES pour la construction de la médiathèque :

*Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 31 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL, M. VITEL, Mme ZACCHI, M. NOVI) et 3 abstentions (celles de M. STEINFELD, Mme POCHON, Mme NIVELET)*

**13 – Création d'un site cinéraire au nouveau cimetière de Villemomble**

Compte tenu du nombre croissant des incinérations et afin de permettre aux familles de déposer l'urne cinéraire ou d'en disperser les cendres, il est proposé d'aménager un site cinéraire au nouveau cimetière.

Ce site comportera un columbarium et un jardin du souvenir.

Il est décidé d'approuver cette création d'un site cinéraire au nouveau cimetière de Villemomble.

*Dossier adopté à l'unanimité*

#### **14 – Prise en charge des frais de mission des agents**

Il est décidé de fixer les modalités d'application des décrets relatifs aux déplacements temporaires des agents communaux comme suit :

- application aux agents communaux des dispositions prévues par les textes réglementaires lorsqu'ils sont amenés à se déplacer dans le cadre de leurs fonctions et qu'ils sont en possession d'un ordre de mission ;
- remboursement des frais de repas sur la base du forfait prévu par l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 ;
- remboursement des frais d'hébergement (chambre et petit déjeuner) sur la base du taux maximum prévu par l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006, auquel sera appliqué un abattement de 30 % pour la province et de 20 % pour Paris et la région parisienne ;
- remboursement des frais de déplacement sur la base du billet 2<sup>ème</sup> classe des transports en commun ; le recours à la 1<sup>ère</sup> classe pourra être autorisé lorsque l'intérêt du service ou les conditions tarifaires le justifient ;
- en cas d'utilisation de son véhicule personnel, l'agent pourra bénéficier d'une indemnisation, soit sur la base du tarif des transports en commun le moins onéreux, soit sur celle des indemnités kilométriques prévues par l'arrêté ministériel du 24 avril 2006 ;
- en l'absence de transport en commun ou sur accord exprès de l'autorité territoriale, l'agent pourra bénéficier du remboursement de ses frais de taxi ;
- les frais de parc de stationnement, dans la limite de 24 heures, ainsi que les péages d'autoroute seront remboursés.

***Dossier adopté à l'unanimité***

#### **15 – Attribution d'une indemnité de conseil à Madame Bernadette BHASIN, Trésorière principale de Villemomble**

Suite au départ de Monsieur FONTAN, remplacé par Madame Bernadette BHASIN, Trésorière principale de la ville de Villemomble, il est décidé de solliciter son concours pour assurer les prestations de conseil et d'octroyer à l'intéressée le bénéfice de l'indemnité de conseil calculée par application de l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

***Dossier adopté à l'unanimité***

#### **16 – Création d'emplois**

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux, il est décidé la création des emplois suivants :

- 3 postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe,
- 1 poste d'animateur.

***Dossier adopté à l'unanimité***

#### **17 - Autorisation de signature des marchés de services relatifs à l'organisation des séjours d'été 2007**

Une consultation a été lancée pour l'organisation des séjours d'été 2007.

Le dossier de consultation des entreprises a établi les modalités de la mise en concurrence sous forme de procédure adaptée, pour une valeur totale minimale estimée à 22 763 € HT et pour une valeur totale maximale estimée à 103 956 € HT, divisée en 3 lots :

- lot 1 : séjours linguistiques
- lot 2 : séjours multi-activités
- lot 3 : séjours multi-sports

Le classement des offres, effectué par la personne représentant le Pouvoir Adjudicateur le 20 mars 2007, a retenu les offres suivantes :

- lot 1 : séjours linguistiques  
ANGLOPHILES ACADEMIC - seuil minimal : 13 608 € HT  
- seuil maximal : 54 431 € HT
- lot 2 : séjours multiactivités : séjour en Corse  
AROEVEN - seuil minimal : 6 647 € HT  
- seuil maximal : 31 800 € HT
- lot 3 : séjours multisports : séjour en Ardèche  
ADP JUNIORS ASSOCIATION - seuil minimal : 2 508 € HT  
- seuil maximal : 17 725 € HT

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés en qualité de personne représentant le Pouvoir Adjudicateur.

### ***Dossier adopté à l'unanimité***

#### **Monsieur le Maire donne ensuite lecture des décisions prises dans le cadre de sa délégation, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

##### N° 2007/11

**OBJET :** Marché passé selon la procédure adaptée avec la SAS IMPRIMERIE VINCENT relatif à l'impression des publications communales – année 2007 :

- Magazine : 6 996,60 € TTC
- Lettre du Maire : 1 291,68 € TTC
- Lettre Info Collectes : 1 495,00 € TTC
- Lettre du Jumelage : 1 184,04 € TTC
- Guide des Sports : 3 540,16 € TTC
- Lettre Jeunesse : 1 231,55 € TTC

##### N° 2007/12

**OBJET :** Versement de la cotisation à l'ASSOCIATION DES MAIRES DE L'ILE-DE-FRANCE au titre de l'année 2006 (montant de la dépense : 2 505,16 €)

##### N° 2007/13

**OBJET :** Contrat passé avec la société ACCES DIRECT HEWLETT PACKARD relatif à la maintenance d'un traceur HP Designjet 800 Printer, à compter de sa date de notification et jusqu'au 31 décembre 2007, renouvelable expressément d'année en année, sans toutefois que sa durée totale n'excède 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2009 (montant de la dépense : 516,00 € HT par an, soit 1 851,42 € TTC pour 3 ans)

##### N° 2007/14

**OBJET :** Requête en appel auprès de la Cour Administrative d'Appel de Versailles par l'association ASTROLABE FORMATION tendant à annuler le jugement, en faveur de la Commune, du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, en date du 5 octobre 2000 ; désignation de Maître RICARD, avocat, pour défendre les intérêts de la Ville

##### N° 2007/15

**OBJET :** Avenant n° 1 à la convention de partenariat financier passée avec le CNFPT relative à la formation générale de base d'agents communaux, portant le montant journalier dû par stagiaire à 47,00 €

##### N° 2007/16

**OBJET :** Convention de résidence passée avec la société IMPRIM'EXPRIME, résident de l'hôtel d'entreprises de Villemomble, relative à son installation dans de nouveaux bureaux (n°s 214 et 216), pour une durée de 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007, suite à son développement

##### N° 2007/17

**OBJET :** Convention de résidence passée avec la société EURO-SAVEURS, résident de l'hôtel d'entreprises de Villemomble

##### N° 2007/18

**OBJET :** Résiliation de la convention de résidence passée avec la société PREST'GEL, résident de l'hôtel d'entreprises de Villemomble, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2007

##### N° 2007/19

**OBJET :** Organisation d'une sortie scolaire avec nuitées à Corrençon-en-Vercors du 22 mai 2007 au soir au 2 juin 2007 au matin, soit 10 jours, au profit de 2 classes de CP de l'école Saint-Exupéry primaire, soit environ 44 élèves

##### N° 2007/20

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la EURL VIVIEN CONSULTING relatif à l'acquisition d'un engin de nettoyage des graffitis (montant de la dépense : 15 368,60 € TTC)



N° 2007/21

**OBJET :** Convention passée avec la SAS VILLAGE EQUESTRE DE CONCHES relative à l'organisation des séjours camping « Découverte de l'environnement » et « Poney » des centres de loisirs primaires de Villemomble durant l'été 2007 (montant de la dépense : 2 947,60 € pour 1 camping sur la base de 20 enfants et 3 animateurs, soit 11 790,40 € pour 4 campings)

N° 2007/22

**OBJET :** Organisation des vacances d'hiver 2007, du 19 février 2007 au 2 mars 2007, aux centres de loisirs maternels Foch et Saint-Exupéry, pour 233 enfants inscrits

N° 2007/23

**OBJET :** Organisation des vacances d'hiver 2007, du 19 février 2007 au 2 mars 2007, aux centres de loisirs primaires Foch « 1, 2, 3, Soleil » et Saint-Exupéry, pour 269 enfants inscrits

N° 2007/24

**OBJET :** Fixation de nouveaux tarifs d'occupation du domaine public (décision ci-annexée)

N° 2007/25

**OBJET :** Fixation des tarifs applicables pour les séjours poney et découverte organisés par les centres de loisirs de Villemomble durant les vacances scolaires d'été 2007 :

- tarif journalier pour les Villemomblois..... 25,99 €
- tarif journalier pour les non Villemomblois..... 78,77 €

N° 2007/26

**OBJET :** Contrat passé avec la société ACCES DIRECT HEWLETT PACKARD relatif à la maintenance d'un traceur HP Designjet 800 Printer pour une durée d'un an à compter de sa date de notification (coût de 51,43 € par mois)

N° 2007/27

**OBJET :** Marché passé selon la procédure adaptée avec la SAS NRG FRANCE relatif à l'achat et la maintenance, pour une durée de 3 ans, de 14 photocopieurs numériques pour les services administratifs et scolaires, la médiathèque et la crèche municipale (montant de la dépense : 12 316,58 €)

N° 2007/28

**OBJET :** Marché passé selon la procédure adaptée avec la SAS NORISKO EQUIPEMENTS relatif à la vérification des installations électriques et de gaz dans les immeubles communaux durant l'année 2007 (montant de la dépense : 20 828,34 € TTC)

N° 2007/29

**OBJET :** Institution d'une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses pendant le séjour organisé au centre de Saint-Brévin-l'Océan du 7 avril 2007 au 21 avril 2007

N° 2007/30

**OBJET :** Institution d'une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses pendant le séjour organisé au centre de Saint-Brévin-l'Océan du 23 avril 2007 au 4 mai 2007

N° 2007/31

**OBJET :** Convention de résidence passée avec la société PREST'EUROP, résident de l'hôtel d'entreprises de Villemomble, relative au renouvellement de son installation dans le bureau n° 221, pour une durée de 24 mois à compter du mois de mars 2007

N° 2007/32

**OBJET :** Marché passé selon la procédure adaptée avec BEAUVAIS DIFFUSION SA relatif à la fourniture de récupérateurs d'eaux pluviales(cuve 300 litres : 22,54 € TTC - cuve 500 litres : 33,96 € TTC - cuve 1 300 litres : 223,65 € TTC)

N° 2007/33

**OBJET :** Protocole passé avec VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX – relatif à l'entretien et au renouvellement des appareils d'incendie publics pour la commune de Villemomble (montant forfaitaire : 31 860,86 € TTC)

N° 2007/34

**OBJET :** Convention passée avec la Trésorerie Principale du Raincy relative à l'affranchissement des produits divers encaissés par la régie de recettes (remboursement des frais d'affranchissement à la Commune)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h.

~~~~~

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

VILLE DE VILLEMOMBLE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal, tenue le 26 avril 2007, en Mairie, 13 bis rue d'Avron, à Villemomble, Salle du Conseil.

ETAIENT PRESENTS : MM. CALMEJANE Patrice, Maire, ACQUAVIVA François, LONGVERT Claude, Mme DESCHAMPS Danièle, MM. DESCHAMPS Guy, HEIM Charles, MAGE Pierre Etienne, Mme SIBILIA Josette, M. BLUTEAU Jean-Michel, Adjoint au Maire, Mme POLONI Françoise, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER Huguette, ROUSVAL Eliane, TROTIN Chantal, MM. GARNIER René, LEVY Jean-Paul, Mme HERY Maryse, M. BABILLOT Philippe, Mme LE DUVEHAT Pascale, Mlle SOMBRUN Véronique, M. SOUBEYRE Jean-Philippe, Mme HERNU LEMOINE Corinne, M. PIETRASZEWSKI Jean-Jacques, Mlle BRUEL Marie, MM. VITEL Francis, STEINFELD Jean-Alain, Mmes POCHON Elisabeth, ZACCHI Monique, M. NOVI Armand, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES : Mme CROCHART Marie-Antoinette, Adjointe au Maire, par M. HEIM, M. DELOBELLE Jacques, Adjoint au Maire, par M. CALMEJANE, Mme MARTIGNON Mauricette, Conseillère Municipale, par Mme DESCHAMPS, Mme DOS-REIS Dominique, Conseillère Municipale, par Mme HERY, M. AMBROSINI Jean-Marc, Conseiller Municipal, par M. STEINFELD.

ABSENT : Mme NIVELET Patricia, Conseillère Municipale.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle BRUEL.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il propose Mademoiselle BRUEL Marie comme secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité des suffrages exprimés par 33 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL, M. STEINFELD, Mme POCHON, M. AMBROSINI, Mme ZACCHI, M. NOVI) et 1 abstention (celle de M. VITEL).

Monsieur le Maire soumet ensuite, pour approbation, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2007.

Il est adopté à la majorité des suffrages exprimés par 28 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL), 4 contre (celles de M. STEINFELD, Mme POCHON, MM. AMBROSINI, VITEL) et 2 abstentions (celles de Mme ZACCHI, M. NOVI).

Passant à l'ordre du jour :

1 - **Fixation des tarifs municipaux applicables à compter de l'année scolaire 2007/2008**

Les tarifs ont été globalement révisés sur la base de 1,5 % (la règle des arrondis sur les tarifs appliqués entraîne quelques variations).

1.1. CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

OBJET	Unité de facturation	Villemomblois		Non Villemomblois	
		- 18 ans étudiants - 25 ans	adultes	- 18 ans étudiants - 25 ans	adultes
		TARIFS (euros)		TARIFS (euros)	
		2007/2008	2007/2008	2007/2008	2007/2008
<u>Droits d'inscription</u>		11.00	11.00	11.00	11.00
<u>Cours collectifs</u>					
- formation musicale	1 cours	3.15	6.30	6.30	12.60
- classe d'orchestre	1 cours	3.15	6.30	6.30	12.60
- musique de chambre	1 cours	3.15	6.30	6.30	12.60
- danse	1 cours	3.40	6.80	6.80	13.60
<u>Cours particuliers</u>					
- instrument	1 cours	8.70	17.40	17.40	34.80
- chant	1 cours	8.70	17.40	17.40	34.80
<u>Autres prestations</u>					
- location instrument	1 mois	12.90	12.90	25.80	25.80

- pour 2 enfants inscrits au conservatoire : tarif – 15 %
- pour 3 enfants et + inscrits au conservatoire : tarif – 30 %

1.2. PISCINE

OBJET	Unité de facturation	TARIFS (euros) 2007/2008	
a) Droits d'entrée			
- plein tarif (adultes)	1 ticket	2.60	
- " " " "	10 tickets	23.40	
- tarif réduit (enfants, étudiants, 3 ^{ème} âge)	1 ticket	1.73	
- " " " " " "	10 tickets	15.60	
b) Autres activités			
- sauna	1 ticket	8.95	
- " " " "	10 tickets	80.55	
- leçon avec maître-nageur	1 ticket	12.80	
- " " " "	10 tickets	115.20	
c) Activités animations			
- jardin aquatique	1 trimestre	24.40	48.80
- bébés nageurs	1 trimestre	48.80	97.60
- aquavm	1 trimestre	48.80	97.60
- activité pré et postnatale	10 séances	48.80	97.60
d) Location piscine			
- location sans exclusivité	1 classe/1	78.00	
- location exclusive	1 heure	220.00	
- location 1 ligne d'eau	1 heure	26.00	
- mise à disposition maître-nageur	1 heure	27.10	

1.3. LOCATIONS INSTALLATIONS SPORTIVES

Installations	Unité de facturation	TARIFS (euros) 2007/2008
- salle Chastanier	1 heure	35.80
- salle Paul Delouvrier	1 heure	35.80
- gymnase Robert Hébert	1 heure	35.80
- gymnase Carnot	1 heure	35.80
- gymnase Alain Mimoun	1 heure	26.85
- gymnase Saint-Exupéry	1 heure	26.85
- gymnase François Coppée	1 heure	26.85
- parc des sports Georges Pompidou	1 heure	20.00
- stade Ripert	1 heure	20.00
- stade Mimoun	1 heure	20.00
- terrain d'évolution Saint-Exupéry	1 heure	20.00
- tennis couvert	1 heure	20.00

1.4. LOCATIONS CORRENÇON/SAINT-BREVIN

OBJET	Unité de facturation	TARIFS (euros) 2007/2008
- forfait journée	8 h – 18 h	340.00
- forfait soirée	16 h – 24 h	396.00
- location vaisselle	1 couvert	2.60

1.5. SEJOURS DE VACANCES

OBJET	Unité de facturation	TARIFS (euros) 2007/2008	
		Villemomblais	Non Villemomblais
<u>Séjours organisés par la Ville :</u>			
❖ dans les centres de vacances municipaux			
- enfants (*)	1 journée	18.10	36.20
- adultes (visiteurs)	1 nuitée	18.10	18.10
❖ séjours familiaux et hébergement ponctuel			
- forfait chambre (1 à 4 personnes)	1 nuitée	34.50	34.50
- chambre partagée (1 lit)	1 nuitée	10.60	10.60
- petit-déjeuner (adulte)		2.95	2.95
- petit-déjeuner (enfant)		2.05	2.05
- repas (adulte)		8.00	8.00
- repas (enfant)		4.20	4.20
- restauration complète (adulte)		18.95	18.95
- restauration complète (enfant)		10.45	10.45
<u>Séjours organisés par des organismes extérieurs :</u>			
❖ Société d'Entraide			
- membres. conjoints et enfants à	1 nuitée	18.10	18.10
- adultes invités	1 nuitée	36.20	36.20
❖ C.C.A.S.			
- personnes âgées	1 nuitée	27.15	36.20
- personnel d'encadrement	1 nuitée	27.15	27.15
- accompagnateurs. visiteurs	1 nuitée	27.15	36.20
❖ Associations locales et autres organismes			
- enfants et adultes	1 nuitée	36.20	36.20
- personnel d'encadrement	1 nuitée	36.20	36.20
- accompagnateurs. visiteurs	1 nuitée	36.20	36.20

(*) Prestation dont le tarif servira de référence pour l'application du taux de participation de la famille fixé par délibération du Conseil Municipal

1.6. SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITEES A CORRENÇON-EN-VERCORS ET SAINT-BREVIN-L'OCEAN

OBJET	Unité de facturation	TARIFS (euros) 2007/2008
<u>Ecoles publiques et privées de Villemomble</u>		
(maternelles et primaires)		
- enfants (*)	1 nuitée	12.60
- adultes (visiteurs)	1 nuitée	18.10
<u>Collèges publics Villemomblais</u>		
- enfants et adultes	1 nuitée	18.10
<u>Autres établissements scolaires</u>		
- enfants, adultes, personnel d'encadrement (période de fonctionnement des remontées mécaniques)	1 nuitée	36.20
- enfants, adultes, personnel d'encadrement (hors période de fonctionnement des remontées mécaniques)	1 nuitée	27.15

(*) Prestation dont le tarif servira de référence pour l'application du taux de participation de la famille fixé par délibération du Conseil Municipal

1.7. CENTRES DE LOISIRS

OBJET	Unité de facturation	TARIFS (euros) 2007/2008	
		Villemomblois	Non Villemomblois
- matinée scolaire (*)	1 matinée	0.87	1.74
- soirée scolaire (*)	1 soirée	2.45	4.90
- demi-journée mercredi (*)	½ journée	7.20	14.40
- journée mercredi (*)	1 journée	11.10	22.20
- dédit d'absence mercredi (*)	1 journée	4.85	9.70
- journée vacances (*)	1 journée	11.10	22.20
- dédit d'annulation vacances	1 journée	4.85	9.70

(*) Prestation dont le tarif servira de référence pour l'application du taux de participation de la famille fixé par délibération du Conseil Municipal

1.8. ETUDES DIRIGÉES

OBJET	Unité de facturation	TARIFS (euros) 2007/2008	
		Villemomblois	Non Villemomblois
Etudes dirigées (*)	1 cours	1.40	2.80

(*) Prestation dont le tarif servira de référence pour l'application du taux de participation de la famille fixé par délibération du Conseil Municipal

1.9. RESTAURATION

OBJET	Unité de facturation	TARIFS (euros) 2007/2008	
		Villemomblois	Non Villemomblois
- enfants écoles maternelles (*)	1 repas	2.76	5.52
- enfants écoles primaires (*)	1 repas	3.08	6.16
- enseignants, adultes, autres	1 repas	4.13	4.13
- enfants (Projet Accueil Individualisé)	1 repas	0.70	0.70

(*) **Pas de révision** : maintien du tarif 2006/2007 - prestation dont le tarif servira de référence pour l'application du taux de participation de la famille fixé par délibération du Conseil Municipal

Dossiers adoptés à l'unanimité

2 - Fixation des tarifs relatifs à la vente de récupérateurs d'eaux pluviales

Afin de favoriser la protection de l'environnement et de sensibiliser les Villemomblois à la préservation des ressources en eau, des récupérateurs d'eaux pluviales ont été achetés.

Il est décidé de fixer les tarifs de ces récupérateurs d'eau, dont la vente sera réservée aux Villemomblois résidant en habitat pavillonnaire, dans la limite d'un récupérateur par foyer :

Volume des récupérateurs	Tarifs
300 litres	15 €
500 litres	20 €
1 300 litres	90 €

Dossier adopté à l'unanimité

3 - Subvention attribuée au Centre Médico-Social Marcel Hanra au titre de l'année 2007

Compte tenu du redressement judiciaire du CMS Marcel Hanra, prononcé par le Tribunal de Grande Instance de Bobigny le 21 septembre 2006, une subvention de 34 666 euros, représentant 2 mois de la subvention sollicitée par le CMS Marcel Hanra d'un montant de 208 000 euros pour l'année 2007, a été attribuée à l'association par délibération du 21 décembre 2006.

Suite à l'audience qui s'est tenue au Palais de Justice le 7 mars 2007, et dans l'attente de la décision de justice, une subvention complémentaire de 17 333 euros, représentant un mois de la subvention sollicitée, a été attribuée au CMS Marcel Hanra par délibération du 22 mars 2007.

Compte tenu de la décision de justice, rendue le 29 mars 2007, qui renouvelle la période d'observation pour 6 mois à compter du 21 mars 2007, il est décidé d'attribuer au CMS Marcel Hanra une subvention complémentaire de 86 665 euros, représentant 5 mois de la subvention sollicitée par l'association afin de faire face à ses besoins généraux, dans l'attente du renvoi de l'affaire à l'audience du 6 septembre 2007.

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, MM. DELOBELLE, LEVY et Mme SIBILIA, membres du Conseil d'Administration du CMS Marcel Hanra, ne prenant pas part au vote

4 - Décision modificative n° 2 au budget 2007 : versement de la subvention au CMS Marcel Hanra

Afin de verser la subvention au CMS Marcel Hanra, il est décidé d'inscrire au budget 2007 les crédits nécessaires tant en dépenses qu'en recettes pour un montant de 86 665 euros.

Dossier adopté à l'unanimité

5 - Exonération, pour 2008, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au profit des marchés Outrebon et Epoque

La société Géraud, concessionnaire des marchés, assure la collecte des déchets sur les deux marchés et, de ce fait, n'utilise pas le service d'enlèvement des ordures ménagères de la Commune.

En conséquence, il est décidé d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères les marchés Outrebon et Epoque au titre de l'année 2008.

L'exonération est décidée au profit de la Ville qui est redevable de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en sa qualité de propriétaire des bâtiments des marchés.

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 31 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL, M. VITEL, Mme ZACCHI, M. NOVI) et 3 abstentions (celles de M. STEINFELD, Mme POCHON, M. AMBROSINI)

6 - Exonération, pour 2008, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au profit de la SA Cheneville (magasin Intermarché)

Il est décidé d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, au titre de l'année 2008, la SA Cheneville pour le magasin Intermarché - 34 avenue de la Station à Villemomble.

Cette société assure elle-même l'évacuation de ses déchets et n'utilise pas le service d'enlèvement des ordures ménagères de la Commune.

Dossier adopté à la majorité des suffrages exprimés, par 30 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL, Mme ZACCHI, M. NOVI), 1 contre (celle de M. VITEL) et 3 abstentions (celles de M. STEINFELD, Mme POCHON, M. AMBROSINI)

7 - Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine en 2006

Conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 91-429 du 15 mai 1991, le Maire doit présenter au Conseil Municipal un rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine attribuée à la Ville.

En 2006, la Dotation de Solidarité Urbaine versée à la Commune s'est élevée à 366 560 euros.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

8 - Reprise des baux de location suite à l'acquisition de la propriété sise 51 avenue du Général Leclerc à Villemomble

Par décision n° 2006/181-SU du 24 octobre 2006, le Maire a exercé le droit de préemption urbain sur la propriété située 51 avenue du Général Leclerc à Villemomble.

La Ville est devenue propriétaire de la parcelle cadastrée section L n° 137, supportant un immeuble R + 3, par acte de vente signé le 17 avril 2007.

L'immeuble est constitué de 12 appartements, pour partie occupés et loués en habitation principale, soit 8 baux en cours de validité.

Il est décidé la reprise des baux par la Ville dans les mêmes conditions à compter de la date de signature de l'acte de vente.

Les dépôts de garantie seront remboursés à la Commune par les vendeurs.

Dossier adopté à l'unanimité

9 - Dossier de consultation des entreprises relatif à la rénovation des locaux de la maternelle Pasteur, 21 bis avenue du Général Leclerc, et autorisation de signature du marché

Les travaux de rénovation des locaux de la maternelle Pasteur comportent 2 lots :

- lot 1 : peinture et revêtement de sol

- lot 2 : faux plafonds

soit un montant global de 120 687,02 € TTC

Il est décidé d'approuver le dossier de consultation des entreprises qui établit les modalités de la mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et, en cas d'appel d'offres infructueux, à lancer une procédure de marché négocié et à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Dossier adopté à l'unanimité

10 - Attribution de secours d'études au profit d'élèves des collèges Pasteur et Jean de Beaumont et des lycées Clémenceau et Blaise Pascal

Il est décidé, au titre de l'année scolaire 2007/2008, de verser à chacun des quatre établissements sus mentionnés un secours d'études de 485,00 euros, à charge pour ces derniers de répartir la somme entre les élèves villemomblois dont la situation justifie cette aide.

Dossier adopté à l'unanimité

11 - Avis du Conseil sur la progression du taux de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs au titre de l'année 2006

La revalorisation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2006 est de 3,02 %.

L'indemnité mensuelle est passée de 210,16 euros en 2005 à 216,50 euros en 2006.

Il est décidé d'émettre un avis favorable à cette revalorisation de l'indemnité représentative de logement des instituteurs pour l'année 2006.

Dossier adopté à l'unanimité

12 - Création d'emplois

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux, il est décidé la création des emplois suivants :

- 3 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe

Dossier adopté à l'unanimité

13 - Création de divers emplois pour un besoin saisonnier

Afin de répondre aux besoins des services municipaux et pallier l'absence du personnel permanent durant les congés annuels d'été, il est décidé de créer :

- 16 emplois saisonniers d'agent d'entretien pour les mois de juillet et août 2007
- 4 emplois saisonniers d'agent d'entretien pour les mois de mai à octobre 2007

(rémunération par référence au 1^{er} échelon de l'échelle 3)

Dossier adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des décisions prises dans le cadre de sa délégation, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N° 2007/35

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société TRIADIS SAS, relatif à la collecte, au transport et au traitement des déchets ménagers spéciaux (DMS) et des batteries collectés sur la déchèterie pour l'année 2007 et reconductible expressément sur 2008 et 2009

N° 2007/36

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec SANITRA SERVICES, relatif :

- à l'entretien des réseaux d'assainissement de la commune (lot 1 - marché à forfait - montant : 45 114,12 € TTC)
- aux inspections télévisées et fraisage (lot 1 bis - marché à bons de commande - montant minimal : 7 000 € TTC - montant maximal : 15 000 € TTC)
- au pompage et nettoyage des bacs à graisse et fosses de relevage situés dans les bâtiments communaux (lot 2 - marché à bons de commande - montant minimal : 4 000 € TTC - montant maximal : 11 000 € TTC)

N° 2007/37

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la SA SARP Centre-Est, relatif au pompage et nettoyage d'un bac à graisse situé à la maison familiale de Villemomble à Corrençon-en-Vercors (lot 3) (montant forfaitaire : 1 184,04 € TTC)

N° 2007/38

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société STEA - SANI Ouest, relatif au pompage et nettoyage d'un bac à graisse situé au centre de vacances de Villemomble à Saint-Brévin-l'Océan (lot 4) (montant forfaitaire : 281,06 € TTC)

N° 2007/39

OBJET : Contrat passé avec la société MAGNUS France, relatif à l'assistance et la maintenance du progiciel Livre Foncier installé au service de l'urbanisme, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2009

N° 2007/40

OBJET : Contrat passé avec la société VENTIL GAZ, relatif aux prestations de maintenance du groupe ventilation et climatisation de la mairie de Villemomble pour une durée d'un an à compter de sa date de notification et reconductible expressément d'année en année (montant de la dépense : 400,00 € HT pour 2 visites la première année, puis 2 800,00 € HT l'année suivante)

N° 2007/41

OBJET : Renouvellement de la convention de résidence passée avec la société CARL BECHEM France, résident de l'hôtel d'entreprises de Villemomble, pour une durée de 24 mois à compter du 1^{er} avril 2007

N° 2007/42

OBJET : Renouvellement de la convention de résidence passée avec l'entreprise LOUREIRO, résident de l'hôtel d'entreprises de Villemomble, pour une durée de 24 mois à compter du 1^{er} avril 2007

N° 2007/43

OBJET : Organisation d'une sortie scolaire avec nuitées à Saint-Brévin-l'Océan du 5 mai 2007, au matin, au 15 mai 2007, au matin, soit 10 jours, au profit d'1 classe de grande section de l'école maternelle Pasteur et d'1 classe de CE1 de l'école primaire Saint-Exupéry (soit environ 51 élèves)

N° 2007/44

OBJET : Organisation d'une sortie scolaire avec nuitées à Saint-Brévin-l'Océan du 29 mai 2007, au soir, au 9 juin 2007, au matin, soit 10 jours, au profit d'1 classe de CE2/CM1 et d'1 classe de CM2 de l'école primaire Leclerc (soit environ 46 élèves)

N° 2007/45

OBJET : Convention de partenariat financier avec EURO PREV pour le recyclage à la formation de sauveteurs secouristes du travail le 27 mars 2007 (montant de la dépense : 1 674,40 € TTC)

N° 2007/46

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la SA MISCO, relatif à l'acquisition de matériel informatique durant l'année 2007 – lot n° 1 : micro-ordinateurs (montant de la dépense : 14 993,06 € TTC pour 32 micro-ordinateurs)

N° 2007/47

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la SARL COMPUTER SERVICES 77, relatif à l'acquisition de matériel informatique durant l'année 2007 – lot n° 3 : imprimantes (montant de la dépense : 12 281,13 € TTC pour 32 imprimantes)

N° 2007/48

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la SARL COMPUTER SERVICES 77, relatif à l'acquisition de matériel informatique durant l'année 2007 :

- lot n° 2 : moniteurs (montant de la dépense : 5 764,68 € TTC pour 36 moniteurs)

- lot n° 4 : micro-ordinateurs portables (montant de la dépense : 4 527,12 € TTC pour 6 micro-ordinateurs portables)

N° 2007/49

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société AXELIUM, relatif à la fourniture de papiers et enveloppes pour l'année 2007 – lot n° 1 : papiers (marché à bons de commande - seuil minimal annuel : 13 234 € TTC - seuil maximal annuel : 39 702 € TTC) :

PRIX UNITAIRES :

❖ **Papier blanc, par ramette de 500 feuilles :**

- papier blanc format A4 80g qualité A+	2,64 € TTC
- papier blanc A3 80g qualité A+	5,29 € TTC
- papier blanc format A4 120g	8,23 € TTC
- papier blanc format A4 160g	10,94 € TTC
- papier blanc format A3 160g	21,89 € TTC

❖ **Papier blanc spécial photocopieur, par ramette de 500 feuilles :**

- format A4 100g.....	7,12 € TTC
- format A3 100g.....	14,23 € TTC
- format A4 160g.....	12,80 € TTC
- format A3 160g.....	25,59 € TTC

❖ **Papier couleur, par ramette de 500 feuilles :**

- format A4 80g.....	4,44 € TTC
- format A3 80g.....	8,87 € TTC
- format A4 120g.....	8,49 € TTC
- format A4 160g.....	12,12 € TTC

N° 2007/50

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la SARL RECTO VERSO, relatif à la fourniture de papiers et enveloppes pour l'année 2007 – lot n° 2 : enveloppes (marché à bons de commande - seuil minimal annuel : 1 785 € TTC - seuil maximal annuel : 5 352 € TTC) :

PRIX UNITAIRES PAR BOITE DE 1 000 ENVELOPPES :

- insertion automatique, format 114 x 229, patte gommée, fenêtre 45 x 100.....	15,25 € TTC
- insertion automatique, format 114 x 229, patte gommée, sans fenêtre	14,95 € TTC
- insertion manuelle, format 110 x 220, patte autocollante, format 45 x 100	13,46 € TTC
- insertion manuelle, format 110 x 220, patte autocollante, sans fenêtre.....	12,86 € TTC

N° 2007/51

OBJET : Institution d'une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses, pendant le séjour organisé au centre de Saint-Brévin-l'Océan du 5 mai au 15 mai 2007

N° 2007/52

OBJET : Institution d'une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses, pendant le séjour organisé au centre de Saint-Brévin-l'Océan du 29 mai au 9 juin 2007

N° 2007/53

OBJET : Organisation d'une sortie scolaire avec nuitées à Saint-Brévin-l'Océan du 11 juin 2007, au soir, au 22 juin 2007, au matin, soit 10 jours, au profit d'1 classe de CE1/2 et d'1 classe de CM1 de l'école Saint-Exupéry, soit environ 49 élèves

N° 2007/54

OBJET : Convention avec le service Prévention, Hygiène et Sécurité du Travail du Centre Interdépartemental de Gestion pour la fonction d'inspection (montant de la dépense : 4 487 € TTC /an)

N° 2007/55

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la SARL HORTY FUMEL, relatif à la mise en culture et la livraison de plantes fleuries en balconnières, vasques, et suspensions pour le fleurissement d'été – année 2007, 2008 et 2009 (marché à bons de commande - montant minimal annuel : 17 000 € HT - montant maximal annuel : 28 500 € HT)

N° 2007/56

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société AVENANCE ENSEIGNEMENT, relatif au service de restauration et d'économat à Saint-Brévin-l'Océan (44) pour l'année 2007 (marché à bons de commande - montant minimal annuel : 10 911,00 €HT - montant maximal annuel : 63 433,00 €HT)

N° 2007/57

OBJET : Organisation des vacances de printemps 2007, du 10 avril 2007 au 20 avril 2007, aux centres de loisirs maternels, pour 214 enfants inscrits

N° 2007/58

OBJET : Organisation des vacances de printemps 2007, du 10 avril 2007 au 20 avril 2007, aux centres de loisirs primaires, pour 244 enfants inscrits

N° 2007/59

OBJET : Institution d'une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses, pendant le séjour organisé au centre de Saint-Brévin-l'Océan du 11 juin au 22 juin 2007

Questions orales posées par M. NOVI, du Groupe Villemomble Autrement :

1 - « Veuillez nous faire le point, avec un calendrier prévisionnel, des projets 2007 que vous avez évoqués dans le dernier Villemomble Magazine :

- a - nouveau Conservatoire de musique**
- b - modification du Plan d'Occupation des Sols en PLU**
- c - Commissariat de police**
- d - rénovation de la Sablière »**

Monsieur le Maire répond :

a - conservatoire de musique : « Un marché à procédure adaptée va être lancé afin de sélectionner le prestataire qui sera chargé de faire l'étude de programmation en fonction des attentes des usagers et de la direction du Conservatoire. Cette étude permettra d'avoir une évaluation des coûts et une réflexion sur le devenir du Conservatoire et la nécessité ou pas d'en créer un nouveau. »

b - modification du POS en PLU : « Le cabinet ORVALIENS a été désigné. Le travail a commencé : un certain nombre de documents a déjà été collecté. Mais, afin de présenter le document d'analyse technique, il est nécessaire d'obtenir les éléments concernant le tissu économique qui manquent encore. Il doit notamment prendre contact avec la chambre de commerce et la chambre des métiers. Il poursuit donc son travail de recherche et de documentation. »

c - Commissariat de police : « Nous avons encore récemment échangé des courriers avec le Ministère de l'Intérieur et la Préfecture de Seine-Saint-Denis. Les services de l'Etat continuent leur travail de programmation et de réflexion sur l'implantation d'un commissariat à la limite des communes du Raincy et de Villemomble. Le projet est donc en phase d'étude. »

d - rénovation de la Sablière : « L'analyse complète du dossier a été réalisée. Nous devons rencontrer Monsieur le Préfet prochainement pour préciser les derniers points relatifs à la chronologie des opérations à mener et à certains aspects financiers du dossier. »

2 - « Plusieurs Villemomblois, dont je fais partie, s'inquiètent des zones plus sombres apparaissant sur le soubassement du Château Seigneurial.

Quelles explications pouvez-vous nous donner ? »

Monsieur le Maire répond : « Nous l'avons aussi remarqué et avons donc écrit à l'architecte. Celui-ci a fait suivre le dossier à l'entreprise FABER qui est titulaire du lot maçonnerie et pierre de taille. Ces tâches brunes proviennent, semble-t-il, d'un problème de séchage des enduits. Mais, comme nous sommes encore dans la période de garantie, nous avons interrogé l'entreprise, et attendons son analyse. »

3 - « Veuillez nous informer plus précisément de l'interruption des rubriques Editorial et Tribune de l'opposition dans le Villemomble Magazine. »

Monsieur le Maire répond : « Nous avons appliqué la loi électorale, à savoir qu'un an avant les élections municipales, il est demandé que les tribunes politiques, éditorial du Maire ou expression de l'opposition, n'apparaissent plus pour éviter une requalification de tout ou partie du magazine dans les comptes de campagne de l'un ou l'autre des candidats. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 40.

~~~~~

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Marie BRUEL

Patrice CALMEJANE

---

VILLE DE VILLEMOMBLE

---

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU**

de la réunion du Conseil Municipal, tenue le 20 juin 2007, en Mairie, 13 bis rue d'Avron, à Villemomble, Salle du Conseil.

**ETAIENT PRESENTS** : MM. CALMEJANE Patrice, Maire, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART Marie-Antoinette, MM. DELOBELLE Jacques, LONGVERT Claude, Mme DESCHAMPS Danièle, MM. DESCHAMPS Guy, HEIM Charles, MAGE Pierre-Etienne, Mme SIBILIA Josette, M. BLUTEAU Jean-Michel, Adjoint au Maire, Mme POLONI Françoise, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER Huguette, ROUSVAL Eliane, TROTIN Chantal, M. GARNIER René, Mmes MARTIGNON Mauricette, HERY Maryse, LE DUVEHAT Pascale, M. SOUBEYRE Jean-Philippe, Mme HERNU LEMOINE Corinne, M. PIETRASZEWSKI Jean-Jacques, Mlle BRUEL Marie, M. VITEL Francis, Mme POCHON Elisabeth, M. AMBROSINI Jean-Marc, Mme NIVELET Patricia, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES** : M. LEVY Jean-Paul, Conseiller Municipal, par M. DESCHAMPS, M. BABILLOT Philippe, Conseiller Municipal, par M. ACQUAVIVA François, Mme DOS REIS Dominique, Conseillère Municipale, par Mme DESCHAMPS, Mlle SOMBRUN Véronique, Conseillère Municipale, par M. MAGE, M. STEINFELD Jean-Alain, Conseiller Municipal, par Mme POCHON.

**ABSENTS** : Mme ZACCHI Monique, M. NOVI Armand, Conseillers Municipaux.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mlle BRUEL.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il propose Mademoiselle BRUEL Marie comme secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité des suffrages exprimés, par 32 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL, M. STEINFELD, Mme POCHON, M. AMBROSINI, Mme NIVELET) et 1 abstention (celle de M. VITEL).

Monsieur le Maire soumet ensuite, pour approbation, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 avril 2007.

Il est adopté à la majorité des suffrages exprimés, par 28 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL) et 5 contre (celles de M. STEINFELD, Mme POCHON, M. AMBROSINI, Mme NIVELET, M. VITEL).

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour qu'un dossier supplémentaire soit inscrit à l'ordre du jour de la présente séance :

- ❖ avenant n° 1 relatif au marché passé avec la société JARDEM portant sur la création d'un terrain de football en gazon synthétique 2<sup>ème</sup> génération

*Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.*

Passant à l'ordre du jour :

#### 1 - Vote du compte administratif de la Ville - exercice 2006

|                | Dépenses             | Recettes             | Résultat de clôture   |
|----------------|----------------------|----------------------|-----------------------|
| Investissement | 8 807 979,32         | 7 970 913,43         | - 837 065,89          |
| Fonctionnement | 28 691 236,08        | 37 020 365,74        | + 8 329 129,66        |
| <b>Total</b>   | <b>37 499 215,40</b> | <b>44 991 279,17</b> | <b>+ 7 492 063,77</b> |

Résultat de clôture ..... 7 492 063,77  
Excédent net compte tenu des restes à réaliser ..... 3 255 344,68

*Dossier adopté à la majorité des suffrages exprimés, par 27 voix pour (celles de M. ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL) et 5 contre (celles de M. STEINFELD, Mme POCHON, M. AMBROSINI, Mme NIVELET, M. VITEL), Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote*

#### 2 - Vote du compte de gestion de la Ville - exercice 2006

Le compte de gestion, établi par le Trésorier de la ville de Villemomble, reprend l'ensemble des opérations constatées au cours de l'année 2006.

Le compte de gestion de la Ville, certifié exact par le Trésorier Payeur Général, est soumis au vote du Conseil Municipal.

*Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 28 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL) et 5 abstentions (celles de M. STEINFELD, Mme POCHON, M. AMBROSINI, Mme NIVELET, M. VITEL)*

**3 - Affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif de la Ville de l'exercice 2006**

Il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement constaté dans le compte administratif de la Ville pour l'exercice 2006, d'un montant de 8 329 129,66 euros, comme suit :

|                                                                                                                                                                     |                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>A) Excédent de fonctionnement au 31/12/2006</b>                                                                                                                  | <b>+ 8 329 129,66</b> |
| <b>B) Déficit d'investissement au 31/12/2006</b>                                                                                                                    | <b>- 837 065,89</b>   |
| <b>C) Solde des restes à payer 2006 de la section d'investissement</b>                                                                                              | <b>- 4 236 719,09</b> |
| - Affectation obligatoire : <b>(C+B)</b><br>* à l'apurement du déficit de la section d'investissement au compte 1068<br>« excédents de fonctionnement capitalisés » | <b>- 5 073 784,98</b> |
| - Solde disponible affecté en excédent de fonctionnement au compte 002 recettes                                                                                     | <b>3 255 344,68</b>   |

*Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 28 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL) et 5 abstentions (celles de M. STEINFELD, Mme POCHON, M. AMBROSINI, Mme NIVELET, M. VITEL)*

**4 - Vote du compte administratif du Service Public d'Assainissement - exercice 2006**

|                       | Dépenses   | Recettes     | Résultat de clôture |
|-----------------------|------------|--------------|---------------------|
| <b>Investissement</b> | 397 501,66 | 528 882,32   | 131 380,66          |
| <b>Exploitation</b>   | 181 127,77 | 472 813,30   | 291 685,53          |
| <b>Total</b>          | 578 629,43 | 1 001 695,62 | 423 066,19          |

Résultat de clôture.....423 066,19  
Excédent net compte tenu des restes à réaliser .....91 191,58

*Dossier adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote*

**5 - Vote du compte de gestion du Service Public d'Assainissement - exercice 2006**

Le compte de gestion du Service Public d'Assainissement, établi par le Trésorier de Villemomble, reprend l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice.

Le compte de gestion du Service Public d'Assainissement pour l'exercice 2006, certifié exact par le Trésorier Payeur Général, est soumis au vote du Conseil Municipal.

*Dossier adopté à l'unanimité*

**6 - Affectation du résultat d'exploitation du compte administratif du Service Public d'Assainissement de l'exercice 2006**

Il est décidé d'affecter le résultat d'exploitation constaté dans le compte administratif du Service Public d'Assainissement pour l'exercice 2006, d'un montant de 291 685,53 euros, comme suit :

|                                                                                                                                                                              |                       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>                                                                                                                                              |                       |
| <b>A) Excédent d'exploitation au 31/12/2006</b>                                                                                                                              | <b>+ 291 685,53 €</b> |
| <b>B) Excédent d'investissement au 31/12/2006</b>                                                                                                                            | <b>+ 131 380,66 €</b> |
| <b>C) Solde des restes à payer 2006 de la section d'investissement</b>                                                                                                       | <b>- 331 874,61 €</b> |
| - Affectation obligatoire (B+C) :<br>* à l'apurement du déficit d'investissement avec RAR (compte 001)<br>* aux excédents de fonctionnement capitalisés (au compte « 1068 ») | <b>200 493,95 €</b>   |
| Solde disponible affecté comme suit :<br>* résultat de fonctionnement « 002 »                                                                                                | <b>91 191,58 €</b>    |

*Dossier adopté à l'unanimité*



## 7 - Vote du budget supplémentaire 2007 de la Ville

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GARNIER, rapporteur de la Commission des Finances, pour la présentation du budget supplémentaire 2007 de la Commune :

« Mesdames, Messieurs,

Comme tous les ans, à cette époque, le Budget Supplémentaire apporte quelques correctifs au Budget Primitif en le complétant de recettes et de dépenses nouvelles. Il ajuste les crédits qui se révèlent insuffisants et diminue ceux qui auraient été évalués trop largement.

Un soin attentif lui a été accordé. Sous l'autorité de Monsieur le Maire, il a été élaboré par Monsieur Jacques DELOBELLE, Adjoint au Maire chargé des finances et du budget, mis en forme par les services financiers, en concertation étroite avec les membres de la Municipalité, la Direction Générale et l'ensemble des responsables de Services.

Tenant compte des documents en votre possession, qui rappellent en particulier les éléments du Budget Primitif, et les reports d'écriture du compte administratif 2006, j'aborderai en premier lieu afin de faciliter la compréhension de cet exposé les opérations nouvelles et complémentaires qui sont l'objet de ce Budget Supplémentaire, et intégrerai en conclusion les écritures du compte administratif 2006.

### LES DEPENSES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement de ce budget supplémentaire s'élèvent à : **3 890 382,93 €** dont **759 677,95 €** d'opérations nouvelles.

Elles s'analysent par chapitre dans leur globalité et de la manière suivante :

#### 1° - Opérations nouvelles :

**Compte 011 - Charges à caractère général.....196 794 €**

Ce montant corrige les évaluations du budget primitif, principalement les contrats de prestations de services, (+16 000 €), les fournitures diverses (+35 200 €), l'entretien des voies et réseaux et des bâtiments communaux (+30 000 €), l'acquisition de petit équipement (+24 000 €), l'incidence entre les repas facturés par Avenance aux familles et le tarif des repas appliqué par la Ville (+23 000 €), la location de matériels (+24 000 €), les frais d'affranchissement (contrat avec la Trésorerie Générale + 10 000 € remboursables) ainsi que divers frais et fournitures pour le reste.

Ce compte globalisé regroupe les chapitres :

- \* 60 (gaz, électricité, eau, fournitures scolaires),
- \* 61 (contrats, locations, réparations, primes d'assurances),
- \* 62 (rémunérations d'intermédiaires, publicités, publications..),
- \* 63 (impôts, taxes, versements assimilés).

**Compte 012 - Charges de personnel .....263 034 €**

Ce compte regroupe les chapitres 62 et 63 en partie, et 64 en totalité. Les crédits inscrits correspondent principalement à l'augmentation des traitements de 0,8 % au 1<sup>er</sup> février 2007 au lieu des 0,5 % annoncés, à l'impact du reclassement des agents des catégories B et C, à la création de 2 postes de gardien, à l'extension du soutien scolaire, à l'augmentation de la rémunération des personnels non titulaires des centres de loisirs ainsi qu'à des ajustements du Budget primitif.

**Compte 65 - Autres charges de gestion courante.....201 724 €**

Il s'agit de quelques ajustements de cotisations ou de contributions et de compléments de subventions. En ce qui concerne les subventions, le détail figure sur les documents en votre possession et elles seront votées par ailleurs.

**Compte 67 - Charges exceptionnelles.....2 000 €**

Ce compte enregistre l'inscription d'un crédit résultant d'un jugement définitif concernant l'affaire BROUQUI pour laquelle la Ville a été condamnée à verser des frais complémentaires.

#### 2° - Opérations d'ordre :

**Compte 042 - Ajustement de la dotation aux amortissements .....96 125,95 €**

**Compte 023 - Virement à la section d'investissement.....3 130 704,98 €**

*Nous allons voir maintenant les recettes de fonctionnement.*

## LES RECETTES NOUVELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **3 890 382,93 €** dont **635 038,25 €** d'opérations nouvelles et **3 255 344,68 €** d'excédent reporté de l'exercice 2006.

**Les opérations nouvelles se décomposent ainsi :**

**Compte 013 - Atténuation de charges ..... 2 000 €**

Il s'agit d'un reliquat d'ajustement concernant le remboursement sur rémunération du Personnel placé en congé de fin d'activité (FCCFA).

**Compte 70 - Produits des services et du domaine ..... 150 €**

**Compte 73 - Impôts et taxes ..... 374 536 €**

Ce compte enregistre :

\* Le produit fiscal complémentaire dû à la revalorisation des bases et des rôles d'imposition supplémentaires, informations survenues après le vote du budget primitif. Le montant cumulé s'élève à **317 640 euros**. Il faut y ajouter 56 206 € de taxe OM ainsi qu'une recette de 690 € de taxe sur les pylônes électriques.

**Compte 74 - Dotations, subventions et participations ..... 74 353 €**

Ce crédit se décompose ainsi :

Dotation Globale de fonctionnement (forfaitaire) ..... 65 396 €

DSU ..... 18 328 €

Compensation au titre des exonérations de TP ..... - 14 474 €

Compensation au titre des exonérations de TF ..... 830 €

Compensation au titre des exonérations de TH ..... 4 273 €

**A noter :** La réforme de la DGF reprend - depuis 3 ans - dans sa dotation la compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle, la dotation de recensement, la dotation nationale de péréquation et la compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle. Pour mémoire, la mise en place du quotient familial à pour corollaire la suppression de la participation du CCAS.

**Compte 75 - Autres produits de gestion courante ..... 34 870 €**

Ce compte provient essentiellement de complément du produit des immeubles, des redevances versées par les concessionnaires pour l'occupation du domaine public (ex : Avenance qui utilise la cuisine centrale pour la fabrication de repas destinés à d'autres collectivités que la ville de Villemomble).

**Compte 77 - Produits exceptionnels ..... 148 349,25 €**

Cette recette provient du remboursement à la Ville par la société AVENANCE d'un reliquat de crédit bail non utilisé pour la construction de la cuisine centrale. Compte tenu qu'Avenance avait inclus la totalité de l'emprunt dans le prix du repas qu'elle nous facturait jusqu'au terme du contrat initial, la mobilisation non complète de l'emprunt justifie ce remboursement à due proportion à la Ville à la fin dudit contrat.

**Compte 042 - Ajustement de la dotation aux amortissements ..... 780 €**

**EXCEDENT 2006 REPORTE ..... 3 255 344,68 €**

*Nous allons examiner maintenant la section d'investissement.*

## LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses nouvelles de la section d'investissement s'élèvent à **3 638 870,93 €** auxquelles il faut ajouter les restes à réaliser (**5 486 490,88 €**) et le solde d'exécution reporté (**837 065,89 €**), soit un total général pour la section d'investissement de **9 962 427,70 €**

**Examinons les dépenses nouvelles :**

**Comptes 20 - Immobilisations incorporelles ..... 5 144 €**

Cette somme est constituée d'un supplément consacré à l'extension de prestations dédiées à l'espace familles du logiciel de facturation des prestations fournies par la Ville.

**Comptes 21 - Immobilisations corporelles ..... 2 674 462 €**

Ce crédit, correspond à des acquisitions complémentaires notamment un véhicule navette spécialement aménagé pour les personnes à mobilité réduite pour un montant de **150 000 €** et une laveuse de voirie pour **85 000 €** L'ouverture du groupe scolaire Pasteur nécessite la fourniture de mobilier scolaire pour **38 000 €** et des ajustements de crédits pour diverses acquisitions se sont révélés nécessaires pour un montant d'environ **40 000 €** Par ailleurs, dans le but d'améliorer et de dynamiser le paysage urbain de notre Ville, une provision d'un montant de **2 329 000 €** euros a été inscrite au budget afin de pallier les opportunités immobilières susceptibles de se présenter.

**Compte 23 - Immobilisations en cours..... 939 677 €**

Des travaux complémentaires ont été inscrits au budget supplémentaire, principalement :

|                                                                                  |             |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| - Médiathèque (contentieux architectes + révision des prix) .....                | 107 000 €   |
| - Château seigneurial (avenants).....                                            | 179 140 €   |
| - Gymnase Carnot (VRD extérieurs) .....                                          | 273 250 €   |
| - Restructuration maternelle Pasteur (avenants à la demande des directeurs ..... | 397 423 €   |
| et remplacement de poutres en bois par des poutres métalliques)                  |             |
| - Stade Pompidou (réalisation clôture + travaux divers).....                     | 150 000 €   |
| - Mise en place synthétique à Ripert (suite appel d'offres).....                 | - 180 000 € |
| - Travaux de signalisation lumineuse .....                                       | 15 000 €    |
| - Travaux d'éclairage public.....                                                | 11 000 €    |
| - Stationnement payant horodateur .....                                          | 10 000 €    |
| - Travaux au cimetière nouveau (abandon du report) .....                         | - 70 000 €  |

Le solde est constitué de travaux complémentaires dans les écoles, les installations sportives, les centres de vacances et dans les divers bâtiments communaux.

**Compte 042 - Ajustement de la dotation aux amortissements ..... 780 €**

A ces dépenses, il faut ajouter les restes à réaliser pour un montant de **5 486 490,88 €**, le déficit reporté de l'exercice 2006 pour **837 065,89 €** et les dépenses imprévues pour **18 807,93 €**

**Examinons maintenant :**

**LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Les recettes nouvelles d'investissement s'élèvent à **508 165,95 €** Il faut y ajouter les restes à réaliser pour un montant de **1 249 771,79 €** et le virement de la section de fonctionnement pour un montant de **3 130 704,98 €** soit un total de recettes de **9 962 427,70 €**

**Compte 024 - Produit des cessions..... 1 609 980 €**

Il s'agit d'un compte nouvellement créé en 2006 destiné à enregistrer le produit des cessions mais qui ne fera l'objet d'aucun mouvement. Les écritures se feront en cours d'année sur les comptes 775, 675, 676, 19 et 21. La somme ci-dessus correspond à la vente des propriétés sises : 125 bld d'Aulnay et 51 av. du Général Leclerc.

**Compte 13 - Subventions d'investissement ..... 1 152 060 €**

Il s'agit de subventions diverses : Subventions parlementaire et de la Région pour la mise en place d'un terrain synthétique au stade Ripert (**150 000 € et 280 500 €**) subventions du Département et du SIPPEREC pour la création et l'éclairage des abords du gymnase Carnot (**609 796 € et 13 650 €**) et enfin subvention de la CAF pour la création d'un centre de loisirs Pasteur / Leclerc (**98 114 €**)

**Compte 16 - Les emprunts ..... (-) 2 350 000 €**

Plusieurs emprunts ont été annulés ou réduits à l'occasion de ce BS :

|                                              |               |
|----------------------------------------------|---------------|
| - construction gymnase Carnot.....           | - 1 500 000 € |
| - aménagement de la maternelle Pasteur ..... | - 850 000 €   |

**Compte 040 - Ajustement de la dotation aux amortissements ..... 96 125,95 €**

**Compte 1068 - Affectation obligatoire..... 5 073 784,98 €**

**Compte 021 - Virement de la section de fonctionnement ..... 3 130 704,98 €**

A ces recettes il faut ajouter les recettes restant à réaliser pour un montant de :..... **1 249 771,79 €**

**EN CONCLUSION** : le Budget Supplémentaire dans sa globalité se présente ainsi :

## I - FONCTIONNEMENT

|                                                  |                       |
|--------------------------------------------------|-----------------------|
| - recettes nouvelles de fonctionnement.....      | 635 038,25 €          |
| - Excédent de l'année 2006.....                  | 3 255 344,68 €        |
| <b>Total des recettes de fonctionnement.....</b> | <b>3 890 382,93 €</b> |
| - Dépenses nouvelles de fonctionnement .....     | 759 677,95 €          |
| - Virement à la section d'investissement .....   | 3 130 704,98 €        |
| <b>Total des dépenses de fonctionnement.....</b> | <b>3 890 382,93 €</b> |

## II - INVESTISSEMENT

|                                                  |                       |
|--------------------------------------------------|-----------------------|
| - recettes nouvelles d'investissement.....       | 508 165,95 €          |
| - Virement de la section de fonctionnement ..... | 3 130 704,98 €        |
| - Restes à réaliser 2006.....                    | 1 249 771,79 €        |
| - Affectation obligatoire 2006 .....             | 5 073 784,98 €        |
| <b>Total des recettes d'investissement.....</b>  | <b>9 962 427,70 €</b> |
| - Dépenses nouvelles d'investissement .....      | 3 638 870,93 €        |
| - Déficit de l'exercice 2006.....                | 837 065,89 €          |
| - Reports 2006.....                              | 5 486 490,88 €        |
| <b>Total des dépenses d'investissement.....</b>  | <b>9 962 427,70 €</b> |

Tel est le budget supplémentaire 2007 sur lequel Monsieur Jacques DELOBELLE, Adjoint au Maire chargé des Finances et du Budget, ne manquera pas de revenir pour en faire le commentaire.

Vous aurez ensuite à vous prononcer par un vote. Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur DELOBELLE :

« Ce budget supplémentaire, comme l'a indiqué Monsieur GARNIER, ne constitue qu'un budget d'ajustement.

En fonctionnement, les dépenses principales sont des subventions que l'on a énumérées, et notamment :

- 38 000 euros au CCAS
- 103 998 euros, soit 6 mois de subvention, au CMS Marcel Hanra
- 10 000 euros à ACTIF Jeunes, qui ne valent que pour la période restant à courir jusqu'à la fin de l'année, et qui correspondent à l'extension de la présence des 2 médiateurs de nuit toute l'année.

En matière d'investissement, les grands travaux s'achèvent :

- le Château
- l'école maternelle Pasteur avec son centre de loisirs et ses équipements
- le gymnase De Gaulle avec ses équipements
- le stade Pompidou avec sa clôture
- le terrain synthétique du stade Rippert

L'acquisition d'une laveuse pour la voirie est à prévoir car, actuellement, nous travaillons avec une laveuse en location.

Une provision de 2 329 000 euros est inscrite pour le développement urbain et social de la Ville. Elle pourra être utilisée pour l'achat de terrains ou pour le projet ANRU dans le cadre de l'amélioration du quartier de la Sablière.

En recettes d'investissement, les propriétés sises 125 boulevard d'Aulnay et 51 avenue du Général Leclerc ont été revendues à l'OPHLM.

L'emprunt prévu au budget primitif 2007 pour 2 350 000 euros a été annulé.

Les subventions inscrites au budget supplémentaire en recettes s'élèvent à 1 152 000 euros, dont 150 000 euros de subvention parlementaire, auxquelles il faut ajouter 1 850 000 euros déjà inscrits au budget primitif, soit un total de 3 000 000 d'euros sur un budget d'investissement de 10 000 000 d'euros.

Ces subventions sont notamment versées par le Conseil Général, le Conseil Régional, la CAF et le SIPPAREC.

La dette s'élèvera à 943 000 euros au 1<sup>er</sup> janvier 2008, ce qui représente 34 euros par habitant. A titre de comparaison, dans les autres communes, la dette par habitant est de l'ordre de 1 000 euros.

La maîtrise des dépenses a permis de ne pas augmenter le taux des impôts depuis 10 ou 11 ans. Ainsi, en franc constant, notre budget n'a pas augmenté.

Pour les années à venir, nos marges de manœuvre sont assez importantes : nous avons une provision de 2,3 millions d'euros et, grâce à l'absence de dette, la possibilité d'emprunter en cas de besoin.

L'autofinancement est élevé : il représente environ 75 % des investissements, et ne peut donc que perdurer à moins que les recettes n'augmentent moins vite que les dépenses.

Cette année 2007 marque aussi la clôture d'un mandat.

En matière scolaire, nos écoles sont agréables et spacieuses, et disposent en primaire de self-services pour la restauration. Des moyens importants sont mis à la disposition des élèves, notamment en matière informatique.

En ce qui concerne la culture, le Château et la médiathèque sont achevés. Les associations, et en particulier l'AACV, proposent des services appréciés des usagers.

En matière de sports, de nombreux travaux ont été menés pour les gymnases et les terrains de sports. Les associations reçoivent des subventions qui leur permettent aussi de s'intéresser aux jeunes. La section football est passée en nationale et devient ainsi la 2<sup>ème</sup> équipe d'Ile-de-France.

En ce qui concerne le développement du tissu urbain et social, qui ne relève pas uniquement de notre compétence mais auquel nous contribuons, il faut noter la création d'une résidence médicalisée et la construction prochaine de logements sociaux avenue de Rosny. Les navettes fonctionnent et une crèche familiale a été créée. Les repas de quartiers se sont beaucoup développés. Le quotient familial est mis en place. Nos HLM sont bien entretenues et sécurisées.

Les Villemomblois apprécient la qualité environnementale de notre ville, agréable et fleurie. Nous avons développé les parcs. La voirie et les trottoirs sont en bon état.

En ce qui concerne l'économie, l'hôtel d'entreprises est une réussite et affiche complet. Il faudrait penser à son développement pour faire face aux demandes qui n'ont pu être satisfaites.

En matière de sécurité, nous faisons ce qui est en notre pouvoir et remercions particulièrement ACTIF Jeunes qui prend en charge les jeunes et assure ainsi une action de prévention.

En conclusion, la gestion de la Ville est donc saine. »

|                       | Dépenses      | Recettes      |
|-----------------------|---------------|---------------|
| <b>Investissement</b> | 9 962 427,70  | 9 962 427,70  |
| <b>Fonctionnement</b> | 3 890 382,93  | 3 890 382,93  |
| <b>Total</b>          | 13 852 810,63 | 13 852 810,63 |

Monsieur le Maire soumet au vote le budget supplémentaire de la Ville, arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 13 852 810,63 €.

***Dossier adopté à la majorité des suffrages exprimés, par 28 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL) et 5 contre (celles de M. STEINFELD, Mme POCHON, M. AMBROSINI, Mme NIVELET, M. VITEL)***

#### **8 - Vote du budget supplémentaire 2007 du Service Public d'Assainissement**

|                       | Dépenses   | Recettes   |
|-----------------------|------------|------------|
| <b>Investissement</b> | 463 380,61 | 463 380,61 |
| <b>Exploitation</b>   | 88 018,58  | 88 018,58  |
| <b>Total</b>          | 551 399,19 | 551 399,19 |

Budget arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 551 399,19 €.

***Dossier adopté à l'unanimité***

## 9 - Fixation de l'état des emprunts restant à réaliser par la Ville en 2007

| Objet de l'emprunt                                  | Emprunt restant à réaliser au 31/12/06 | Inscriptions budgétaires - exercice 2007 |             |         |         | Emprunt restant à réaliser au 20/06/07 |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------------|------------------------------------------|-------------|---------|---------|----------------------------------------|
|                                                     |                                        | BP 2007                                  | BS 2007     | DM 2007 | CA 2007 |                                        |
| Construction du gymnase Carnot                      |                                        | 1 500 000                                | - 1 500 000 |         |         | 0,00                                   |
| Réhabilitation ancien collège Pasteur en maternelle |                                        | 850 000                                  | - 850 000   |         |         | 0,00                                   |
| Total                                               |                                        | 2 350 000                                | - 2 350 000 |         |         | 0,00                                   |

Il est décidé d'approuver l'état récapitulatif des emprunts restant à réaliser par la Ville en 2007 pour un montant de 0 euro.

***Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 28 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL) et 5 abstentions (celles de M. STEINFELD, Mme POCHON, M. AMBROSINI, Mme NIVELET, M. VITEL)***

## 10 - Fixation de l'état des emprunts restant à réaliser par le Service Public d'Assainissement en 2007

| Objet de l'emprunt                  | Emprunt restant à réaliser au 31/12/06 | Inscriptions budgétaires exercice 2007 |           | Emprunt restant à réaliser au 20/06/07 |
|-------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|-----------|----------------------------------------|
|                                     |                                        | BP 2007                                | BS 2007   |                                        |
| Etablissement de crédit C.D.C.      |                                        | 114 000                                | - 114 000 | 0,00                                   |
| Autres organismes (Agence de l'Eau) |                                        |                                        | 26 300    | 26 300                                 |

Il est décidé d'approuver l'état récapitulatif des emprunts restant à réaliser par le Service Public d'Assainissement en 2007 pour un montant de 26 300 euros.

***Dossier adopté à l'unanimité***

## 11 - Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Un Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été élaboré après négociation entre l'Etat et la Commune.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (ou CUCS) met en œuvre un projet de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers en difficulté.

Pour Villemomble, le projet porte sur les quartiers des Marnaudes, de Bénoni Eustache et du Centre Ville.

Le CUCS détermine les axes prioritaires dans les domaines suivants :

- l'accès à l'emploi et le développement économique
- l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie
- la réussite éducative et l'égalité des chances
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance
- l'accès à la santé

Une subvention de l'Etat de 58 000 euros devrait être allouée pour la mise en œuvre du CUCS de Villemomble.

Il est décidé d'approuver le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la ville de Villemomble et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**12 - Avenant n° 4 à la convention passée avec ACTIF Jeunes relative aux missions confiées à l'association et à la participation de la Commune**

Compte tenu des actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale et notamment le projet d'extension à l'année de la médiation de nuit, assurée actuellement par ACTIF Jeunes de mai à septembre, il est décidé de compléter l'aide financière versée à l'association d'un montant de 20 000 euros représentant le coût de l'extension de la durée de cette prestation.

Le projet d'avenant n° 4 à la convention passée avec ACTIF Jeunes a pour objet de redéfinir le montant de la subvention globale annuelle allouée à l'association, prenant en compte cette extension de la médiation sociale, soit 219 000 euros (valeur 2007).

Toutefois, le montant de 20 000 euros étant l'estimation du coût de l'augmentation de la prestation à l'année, la subvention complémentaire accordée au titre de l'exercice 2007 sera de 10 000 euros, représentant la mise en œuvre du service pendant les trois derniers mois de l'année.

***Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 24 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mmes SIBILIA, POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, M. GARNIER, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, MM. SOUBEYRE, PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL) et 5 abstentions (celles de M. STEINFELD, Mme POCHON, M. AMBROSINI, Mme NIVELET, M. VITEL), M. BLUTEAU, Mme HERNU LEMOINE, M. LEVY et Mlle SOMBRUN, membres du Conseil d'Administration d'ACTIF Jeunes, ne prenant pas part au vote***

**13 - Attribution de subventions à diverses associations et organisme :**

- subvention complémentaire de 10 000 euros à ACTIF Jeunes pour mettre en œuvre et développer son action de médiation sociale de nuit

***Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 24 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mmes SIBILIA, POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, M. GARNIER, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, MM. SOUBEYRE, PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL) et 5 abstentions (celles de M. STEINFELD, Mme POCHON, M. AMBROSINI, Mme NIVELET, M. VITEL), M. BLUTEAU, Mme HERNU LEMOINE, M. LEVY et Mlle SOMBRUN, membres du Conseil d'Administration d'ACTIF Jeunes, ne prenant pas part au vote***

- subvention complémentaire de 38 000 euros au CCAS pour faire face à ses besoins généraux

***Dossier adopté à l'unanimité***

- subvention exceptionnelle de 2 000 euros à Villemomble-Sports pour organiser un tournoi d'escrime handisport

***Dossier adopté à l'unanimité, M. BLUTEAU, Mme MARTIGNON, M. PIETRASZEWSKI et M. SOUBEYRE, membres du Conseil d'Administration de Villemomble-Sports, ne prenant pas part au vote***

- subventions exceptionnelles de 2 000 euros au Groupe des Beaux-Arts du Raincy / Villemomble pour organiser un échange avec le groupe SEMIKOLON de Bonn-Hardtberg dans le cadre du jumelage et de 152 euros pour le prix offert par la Ville au lauréat du salon organisé à l'automne dans le Château de Villemomble

***Dossier adopté à l'unanimité***

**14 - Fixation du coût d'un élève fréquentant les écoles maternelles et élémentaires de Villemomble pour l'année 2007**

Il est décidé de déterminer le coût moyen d'un élève en maternelle et en élémentaire, calculé à partir des charges de fonctionnement des écoles publiques de l'exercice 2006.

Ce coût pourra être facturé aux communes dont des élèves fréquenteraient des écoles villemombloises pendant l'année scolaire 2007/2008.

Le coût d'un élève en élémentaire permettra de calculer le montant du financement par la Commune des frais de fonctionnement des classes élémentaires sous contrat d'association qui sera versé à l'école privée Saint-Louis / Blanche de Castille, au prorata du nombre d'élèves villemomblois, au titre de l'année 2008.

Le coût s'établit comme suit :

|                | année scolaire 2007/2008 |
|----------------|--------------------------|
| en maternelle  | 1 010,00 €               |
| en élémentaire | 519,00 €                 |

*Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 28 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL) et 5 abstentions (celles de M. STEINFELD, Mme POCHON, M. AMBROSINI, Mme NIVELET, M. VITEL)*

**15 - Fixation de la règle d'application du quotient familial pour certaines prestations périscolaires**

Le Conseil Municipal décide de fixer les règles d'application du quotient familial sur les prestations périscolaires suivantes :

- la restauration scolaire
- les centres de loisirs maternels et primaires
- les études dirigées
- les sorties scolaires avec nuitées
- les séjours de vacances à Corrençon et à Saint-Brévin

Le quotient familial sera établi pour les familles villemombloises en prenant en compte leur composition et leurs ressources.

$$\text{quotient familial} = \frac{\text{total des ressources mensuelles}}{\text{nombre de parts}}$$

| Quotient familial                                | Coefficient à appliquer au tarif de référence, fixé par délibération du Conseil Municipal |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Inférieur à 401 euros                            | 0,2                                                                                       |
| Egal ou supérieur à 401 et inférieur à 450 euros | 0,4                                                                                       |
| Egal ou supérieur à 450 et inférieur à 550 euros | 0,6                                                                                       |
| Egal ou supérieur à 550 et inférieur à 770 euros | 0,8                                                                                       |
| Egal ou supérieur à 770 et inférieur à 950 euros | 0,9                                                                                       |
| Egal ou supérieur à 950 euros                    | 1                                                                                         |

*Dossier adopté à l'unanimité*

**16 - Fixation d'une redevance d'occupation pour la mise à disposition de locaux à usage de bureau dans les bâtiments communaux**

Afin de répondre à la demande d'associations ou organismes sollicitant la mise à disposition de bureaux libres dans les bâtiments communaux, il est décidé de fixer le montant de la redevance d'occupation qui sera appliqué :

- redevance annuelle d'occupation : 44,28 € le m<sup>2</sup>
- remboursement des charges : 62,02 € le m<sup>2</sup>

La redevance d'occupation sera révisée chaque année sur la base de variation de l'indice du coût de la construction.

Le montant des charges sera révisé chaque année sur la base de variation de l'indice du coût à la consommation (ménages urbains, hors tabac).

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition des locaux qui seront passées avec les utilisateurs.

*Dossier adopté à l'unanimité*



**17 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour la promotion de la récupération des eaux pluviales à usage domestique**

La Ville met à disposition des particuliers villemomblois des kits de récupération des eaux pluviales (300 litres - 500 litres - 1 300 litres).

En quelques jours, l'enveloppe budgétaire inscrite en 2007 a été consommée, représentant la distribution de 265 récupérateurs, et plus de 120 demandes restent en liste d'attente.

Compte tenu de l'intérêt de la population pour cette opération et afin de répondre à son attente, un crédit de 15 000 euros a été inscrit au budget supplémentaire.

Il est décidé de solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France une subvention d'un montant aussi élevé que possible pour l'acquisition de récupérateurs supplémentaires pour un montant estimé à 12 550 euros HT.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**18 - Dossier de consultation des entreprises pour l'acquisition d'un véhicule minibus pour les besoins des services municipaux**

Devant la nécessité de remplacer un des véhicules minibus, acheté en 1993 (270 000 km) pour assurer les circuits de navettes, l'acquisition d'un nouveau véhicule est décidée :

- capacité : transport 27 personnes - au maximum 29, plus le chauffeur (au lieu de 20 actuellement)
  - 12 sièges fixes
  - 2 sièges rabattables
  - 12 places debout
  - 1 place usager en fauteuil roulant

- équipé d'une rampe escamotable pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux usagers en fauteuil roulant

Il est décidé d'approuver le dossier de consultation des entreprises qui établit les modalités de la mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et, en cas d'appel d'offres infructueux, à lancer une procédure de marché négocié et à signer les pièces contractuelles correspondantes.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**19 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un permis de démolir les constructions situées au 9 avenue de la République à Villemomble**

Par acte de vente signé le 17 avril 2007, la Ville est devenue propriétaire de la parcelle située au 9 avenue de la République à Villemomble.

Afin de pouvoir procéder à la démolition des constructions, il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir le bâtiment existant sur la parcelle sise 9 avenue de la République à Villemomble.

La Ville étant propriétaire de la parcelle située au 7 bis avenue de la République, un projet d'aménagement d'une aire de stationnement sur les deux parcelles réunies est à l'étude.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**20 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer un permis de construire pour une buvette au Parc Municipal des Sports Georges Pompidou**

Compte tenu de l'augmentation du public attendu au Parc Municipal des Sports Georges Pompidou suite à l'accès de l'équipe de football de Villemomble-Sports au niveau national, et à la capacité d'accueil qui sera portée de 638 à 1 500 personnes, il est décidé de procéder à la construction d'un local de distribution de boissons type buvette.

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour la réalisation de ces travaux.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**21 - Dossier de consultation des entreprises pour la construction d'une clôture autour du terrain d'honneur du stade Georges Pompidou**

Suite à la montée en division nationale de l'équipe de football de Villemomble-Sports, la Fédération de Football exige l'installation d'une clôture grillagée autour du terrain d'honneur du Parc Municipal des Sports Georges Pompidou.

Le détail des travaux s'établit comme suit :

\* tranche ferme comprenant :

- démolition du garde-corps périphérique
- dépose des candélabres
- fourniture et pose d'une clôture en treillis de 2,70 m de hauteur sur 485 m autour du terrain
- création d'un passage sécurisé entre le terrain d'honneur et le stade Ripert
- portails d'accès
- travaux de serrurerie pour la création d'une sortie de secours

\* tranche conditionnelle comprenant :

- clôture voie SNCF
- clôture zone technique

Il est décidé d'approuver le dossier de consultation des entreprises qui établit les modalités de la mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et, en cas d'appel d'offres infructueux, à lancer une procédure de marché négocié et à signer les pièces contractuelles correspondantes.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**22 - Avenant n°1 au marché passé avec la société QUELIN relatif aux travaux d'aménagements extérieurs du Château Seigneurial - lot 1 : gros œuvre / maçonnerie**

Le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux d'aménagements extérieurs du Château Seigneurial a été approuvé par délibération du 27 juin 2006.

Suite à la procédure d'appel d'offres, le marché concernant le lot n° 1 - gros œuvre / maçonnerie - a été passé avec la SA QUELIN pour un montant de travaux de 81 249,05 euros TTC.

Des modifications techniques :

- confortation de scellements de grilles de clôture,
- marche supplémentaire sur escalier central,
- modification paliers escaliers latéraux,
- et, en moins-value, suppression de revêtement en pierre sur sortie de secours,

entraînent une moins-value de 10 309,02 euros TTC (soit une diminution de 4,5 %) portant le montant du marché à 70 940,03 euros TTC.

Il est décidé d'approuver l'avenant n° 1 au marché passé avec la société QUELIN qui entérine ces modifications et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**23 - Avenant n° 1 au marché passé avec la société FERRANT et AUMASSON relatif aux travaux d'aménagements extérieurs du Château Seigneurial - lot 5 : V.R.D.**

Le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux d'aménagements extérieurs du Château Seigneurial a été approuvé par délibération du 27 juin 2006.

Suite à la procédure d'appel d'offres, le marché concernant le lot n°5 - V.R.D. - a été passé avec la société FERRANT et AUMASSON pour un montant de travaux de 145 088,08 euros TTC.

Des modifications techniques :

- travaux complémentaires d'accessibilité pour la commission de sécurité,
- plus-value sur fourniture de pavés suivant recommandation des A.B.F.,
- transfert de réalisation du lot 1 : gros œuvre, article 8 du bordereau des prix, suivant recommandation des A.B.F.,

entraînent une plus-value de 27 246 ,55 euros TTC (soit + 18,77 %) portant le montant du marché à 172 334,63 euros TTC.

Il est décidé d'approuver l'avenant n° 1 au marché passé avec la société FERRANT et AUMASSON qui entérine ces modifications et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**24 - Avenant n°1 au marché passé avec la société FRANCO PORTUGAISE DE BATIMENT pour les travaux de réaménagement des locaux du groupe scolaire Pasteur / Leclerc**

Le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de réaménagement des locaux du groupe scolaire Pasteur / Leclerc a été approuvé par délibération du 30 mars 2006.

Suite à la procédure d'appel d'offres, le marché relatif à ces travaux a été passé avec la société FRANCO PORTUGAISE DE BATIMENT pour un montant de travaux de 1 637 626,69 euros TTC.

Des modifications techniques :

- vitrage de l'ascenseur, chape béton, accès handicapé, électricité combles, modifications sanitaires et électricité suite à l'affectation des classes, structures du rez-de-chaussée bas du centre de loisirs, rabattement nappe d'eau fosse ascenseur, renforcement du plafond au 1<sup>er</sup> étage poutres et solives, entraînent une plus-value de 115 075,42 euros TTC (soit une augmentation de 8,4 %) portant le montant du marché à 1 775 256,89 euros TTC.

Il est décidé d'approuver l'avenant n° 1 au marché passé avec la société FRANCO PORTUGAISE DE BATIMENT qui entérine ces modifications et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**25 - Avenant n° 2 au marché passé avec la société URBAINE DE TRAVAUX portant sur les travaux de construction d'un gymnase 52 boulevard Carnot à Villemomble**

Le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de construction d'un gymnase 52 boulevard Carnot à Villemomble a été approuvé par délibération du 30 mars 2006.

Suite à la procédure d'appel d'offres, le marché relatif à ces travaux a été passé avec la société URBAINE DE TRAVAUX pour un montant de 3 022 513,26 euros TTC.

Un avenant n° 1 au marché, pour des travaux supplémentaires, entraînant une plus-value de 80 065,02 euros TTC, soit une augmentation de 2,6 % du montant initial, a été approuvé par délibération du 22 mars 2007.

Des modifications techniques :

- électrification des panneaux de basket,
- asservissement des lanterneaux de désenfumage,
- pieux forés,
- porte vitrée sur couloir,
- éclairage extérieur,

entraînent une plus-value de 73 800,09 euros TTC (soit une augmentation de 2,4 %, et une plus-value cumulée de 5,09 % du montant initial) portant le montant du marché à 3 176 378,38 euros TTC.

Il est décidé d'approuver l'avenant n° 2 au marché passé avec la société URBAINE DE TRAVAUX qui entérine ces modifications et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**26 - Avenant n° 1 à la convention de prestation de service unique passée avec la Caisse d'Allocations Familiales**

Par délibération du 17 février 2005, le Conseil Municipal a approuvé la convention de prestation de service unique passée avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Les nouvelles orientations budgétaires, fixées par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, amènent la CAF à apporter des modifications dans la production des pièces justificatives pour bénéficier de la prestation de service unique.

Il est décidé d'entériner ces modifications en approuvant l'avenant n° 1 à la convention passée avec la CAF et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**27 - Avenant n° 1 relatif au marché de services passé avec la société ANGLOPHILES ACADEMIC portant sur l'organisation des séjours d'été 2007 (lot 1 : séjours linguistiques)**

Par délibération du 22 mars 2007, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de services passé avec la société ANGLOPHILES ACADEMIC relatif à l'organisation des séjours d'été 2007 - lot 1 : séjours linguistiques, pour un montant maximal de 65 100 euros TTC.

Afin de répondre aux demandes d'inscription plus nombreuses enregistrées pour ces séjours linguistiques, il est décidé d'augmenter le nombre de places initialement prévues (soit 13 places supplémentaires) par voie d'avenant, ce qui entraîne une plus-value de 12 727 euros TTC et porte le montant du marché à 75 832 euros TTC.

Il est décidé d'approuver l'avenant n° 1 au marché passé avec la société ANGLOPHILES ACADEMIC et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**28 - Avenant n° 1 relatif au marché de services passé avec l'association AROEVEN portant sur l'organisation des séjours d'été 2007 (lot 2 : séjours multi-activités en Corse)**

Par délibération du 22 mars 2007, le Conseil Municipal a autorisé la signature du marché de services passé avec l'association AROEVEN relatif à l'organisation de séjours d'été 2007 - lot 2 : séjour multi-activités en Corse, pour un montant maximal de 31 800 euros TTC.

Afin de répondre aux demandes d'inscription plus nombreuses enregistrées pour ce séjour multi-activités en Corse, il est décidé d'augmenter le nombre de places initialement prévues (soit 7 places supplémentaires) par voie d'avenant, ce qui entraîne une plus-value de 6 916 euros TTC et porte le montant du marché à 36 556 euros TTC.

Il est décidé d'approuver l'avenant n° 1 au marché passé avec l'association AROEVEN et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**29 - Attribution de livres de prix de fin d'année aux élèves des écoles publiques maternelles et élémentaires de la Commune au titre de l'année scolaire 2006/2007**

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'un livre de prix, au titre de l'année scolaire 2006/2007, à chaque élève scolarisé dans les écoles publiques maternelles et élémentaires de la Commune.

Il est décidé de fixer le prix moyen d'un livre à 8 euros et d'allouer à chacune des écoles un budget calculé en fonction de l'effectif des élèves inscrits pour l'achat des livres.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**30 - Cession à l'OPHLM de Villemomble de la propriété appartenant à la Ville, sise 51 avenue du Général Leclerc à Villemomble**

Par décision n° 2006/181-SU du 24 octobre 2006, le Maire a exercé le droit de préemption urbain sur la propriété située 51 avenue du Général Leclerc à Villemomble.

La Ville est devenue propriétaire de la parcelle cadastrée section L n° 137, supportant un immeuble R+3, par acte de vente signé le 17 avril 2007.

Par délibération du 26 avril 2007, le Conseil Municipal a décidé la reprise des baux de location en cours de validité.

Le Conseil d'Administration de l'OPHLM de Villemomble, lors de sa séance du 30 mai 2007, a décidé l'acquisition amiable auprès de la Commune de ladite propriété au montant de 630 000 euros, majoré de la commission d'agence payée par la Ville de 25 000 euros.

En conséquence, il est décidé la cession de la propriété située 51 avenue du Général Leclerc, cadastrée section L n° 131, d'une contenance de 247 m<sup>2</sup>, supportant un immeuble R+3 constitué de 12 appartements dont 8 baux en cours de validité, pour un montant de 630 000 euros augmenté de la commission d'agence payée par la Ville de 25 000 euros, soit un montant global de 655 000 euros, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes authentiques en découlant.

***Dossier adopté à l'unanimité, M. LEVY, Président de l'OPHLM, absent, représenté par M. DESCHAMPS, ne prenant pas part au vote***

**31 - Rapport annuel 2006 relatif à l'exécution de la délégation de service public de la restauration scolaire et municipale présenté par la société AVENANCE**

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le délégataire produit chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

*Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. »*

La société AVENANCE a remis son rapport 2006 relatif à l'exécution de la délégation de service public de la restauration scolaire et municipale, qui a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 19 juin 2007, conformément à l'article L 1413-1 du CGCT.

***Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.***

**32 - Rapport annuel 2006 relatif à l'exécution de la délégation de service public des marchés d'approvisionnement présenté par la société GERAUD**

La société GERAUD a remis son rapport 2006 relatif à l'exécution de la délégation de service public des marchés d'approvisionnement de Villemomble, qui a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 19 juin 2007, conformément à l'article L 1413-1 du CGCT.

***Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.***

**33 - Rapport annuel 2006 relatif à l'exécution de la délégation de service public pour le contrôle de la conformité des rejets des installations privées d'assainissement aux réseaux publics présenté par la société VEOLIA**

La société VEOLIA a remis son rapport 2006 relatif à l'exécution de la délégation de service public pour le contrôle de la conformité des rejets des installations privées d'assainissement aux réseaux publics, qui a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 19 juin 2007, conformément à l'article L 1413-1 du CGCT.

***Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.***

**34 - Rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Le décret n°2004-404 du 11 mai 2000 fait obligation au Maire de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 19 juin 2007, conformément à l'article L 1413-1 du CGCT.

***Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.***

**35 - Etat des formations suivies par les élus, financées par la Commune en 2006**

Conformément à l'article L 2123-12 du CGCT, 2<sup>ème</sup> alinéa :

*« un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la Commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil Municipal. »*

***Le Conseil Municipal prend acte de cet état.***

**36 - Modification de la délibération de 19 décembre 1996 fixant la liste des fonctions assorties d'un logement par nécessité absolue de service**

Une délibération du 19 décembre 1996 fixe la liste des fonctions assorties d'un logement de fonction par nécessité absolue de service.

Il est décidé :

1) de compléter la liste des équipements sportifs pourvus d'un logement par nécessité absolue de service comme suit :

- gymnase De Gaulle

et de préciser que l'agent exerçant les fonctions de gardiennage ou de conciergerie sera bénéficiaire de ce logement par nécessité absolue de service ;

2) de modifier l'annexe 18 à la délibération du 19 décembre 1996 relative au logement de fonction de l'école Leclerc en ce qui concerne sa composition.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**37 - Reconduction de la consultation de psychologie au sein de la crèche collective de Villemomble pour une durée d'un an**

Une consultation de psychologie pour la crèche collective a été créée par délibération du 15 mars 1996.

Il est décidé de reconduire cette consultation de psychologie, sous forme d'une vacation de seize heures par mois pour une durée d'un an et de fixer à 34 euros le montant horaire de la rémunération.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**38 - Reconduction de la consultation de psychologie au sein des crèches familiales de Villemomble pour une durée d'un an**

Une consultation de psychologie pour les crèches familiales a été créée par délibération du 21 juin 2001.

Il est décidé de reconduire cette consultation de psychologie, sous forme de vacations de six heures par mois pour la crèche familiale « Les Diablotins » et de deux heures par mois pour la crèche familiale « Cadet Rousselle », pour une durée d'un an, et de fixer à 34 euros le montant horaire de la rémunération.

***Dossier adopté à l'unanimité***

### 39 - Création d'emplois

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux, il est décidé de créer les emplois suivants :

- 2 postes d'adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe
- 4 postes d'auxiliaires de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe
- 6 postes d'agent spécialisé de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles
- 1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet (4h30)
- 1 poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet (8h30)
- 2 postes de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (12h00)
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (3h45)
- 1 poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (5h30)

***Dossier adopté à l'unanimité***

### 40 - Avenant n° 1 relatif au marché passé avec la société JARDEM portant sur la création d'un terrain de football en gazon synthétique 2<sup>ème</sup> génération

Le dossier de consultation des entreprises relatif à l'aménagement d'un terrain en gazon synthétique au stade Ripert a été approuvé par délibération du 21 décembre 2006.

Suite à la procédure d'appel d'offres, un marché a été passé avec la société JARDEM pour la réalisation des travaux pour un montant de 476 710,59 euros TTC.

Les travaux ne prennent pas en compte la zone située derrière le but, côté rue de Neuilly, actuellement en stabilisé. Pour des raisons d'entretien et afin d'éviter une usure prématurée du terrain synthétique par l'apport de sable et gravier du stabilisé, il est souhaitable de procéder à la réalisation en enrobé de cette zone.

Ces travaux complémentaires représentent une plus-value de 27 436,57 euros TTC, soit une augmentation de 5,75 %, portant le montant du marché à 504 147,17 euros TTC.

Il est décidé d'approuver l'avenant n° 1 au marché passé avec la société JARDEM qui entérine ces modifications et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**Monsieur le Maire donne ensuite lecture des décisions prises dans le cadre de sa délégation, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

N°2007/60

OBJET : Convention de formation professionnelle avec l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (UFCV) pour la formation au perfectionnement du BAFD d'un agent communal du 8 mai au 13 mai 2007 (montant de la dépense : 423 € TTC)

N°2007/61

OBJET : Fixation du tarif du séjour itinérant en Ardèche pour les adolescents pendant l'été 2007 (tarif pour le séjour de 12 jours : villemomblois = 420,00 € - non villemomblois = 700,00 €)

N°2007/62

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société URBACAR relatif à l'acquisition d'un véhicule utilitaire fonctionnant au GPL (montant de la dépense : 17 487,84 € TTC)

N°2007/63

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la EURL VIVIENCONSULTING, relatif à l'acquisition d'un nettoyeur haute pression (montant de la dépense : 9 908,86 € TTC)

N°2007/64

OBJET : Fixation des tarifs des séjours linguistiques pour les adolescents pendant l'été 2007 (tarif villemomblois : 587,40 € le séjour de 12 jours - 762,00 € le séjour de 19 jours ; tarif non villemomblois : 979,00 € le séjour de 12 jours - 1 270,00 € le séjour de 19 jours)

N°2007/65

OBJET : Fixation des tarifs des séjours en Corse pour les adolescents pendant l'été 2007 (tarif pour le séjour de 15 ou 16 jours : villemomblois = 592,80 € - non villemomblois = 988,00 €)

N°2007/66

OBJET : Contrat passé avec la société TRIADIS relatif à la collecte et à l'élimination des déchets dangereux pour l'eau, applicable jusqu'au 31 décembre 2007 et renouvelable, sauf dénonciation, par tacite reconduction, jusqu'à la fin du 9<sup>me</sup> programme d'intervention des Agences de l'Eau

N°2007/67

OBJET : Renouvellement de la convention de résidence passée avec la société EXPO CLEAN résident de l'hôtel d'entreprises de Villemomble

N°2007/68

OBJET : Résiliation de la convention de résidence passée avec la société TRANG'S GROUP EUROPE CORPORATION, résident de l'hôtel d'entreprises de Villemomble

N°2007/69

OBJET : Abrogation de la régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant de la mise à disposition des administrés d'un photocopieur à la Mairie

N°2007/70

OBJET : Abrogation de la régie de recettes pour l'encaissement des produits provenant de la vente des documents constituant le plan d'occupation des sols

N°2007/71

OBJET : Abrogation de la régie des marchés

N°2007/72

OBJET : Décision portant modification de la régie de recettes pour l'encaissement des produits du stationnement payant, délivrés en Mairie

N°2007/73

OBJET : Modification de la régie des recettes pour l'encaissement de divers produits

N°2007/74

OBJET : Convention relative à la mise à disposition gratuite de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris – Centre de Secours de Montreuil de la piscine municipale de Villemomble, pendant l'année scolaire 2006/2007

N°2007/75

OBJET : Versement de la cotisation à l'association Initiative 93 au titre de l'année 2007 (montant de la dépense : 2 699,50 €)

N°2007/76

OBJET : Décision portant institution d'une régie de recettes pour l'encaissement de produits provenant de l'achat de tickets-jeux par les participants lors de la kermesse de Printemps du samedi 2 juin 2007

N°2007/77

OBJET : Convention de partenariat financier avec l'Institut de Formation d'Animateurs de Collectivités (IFAC 91) pour la formation de perfectionnement du BAFD d'un agent communal (montant de la dépense : 365 € TTC)

N°2007/78

OBJET : Convention de partenariat financier avec l'Institut de Formation d'Animateurs de Collectivités (IFAC 92) pour la formation de perfectionnement du BAFD d'un agent communal (montant de la dépense : 365 € TTC)

N°2007/79

OBJET : Convention passée avec la société AIR 2 JEUX relative à la location d'une structure gonflable à l'occasion de la kermesse de Printemps le samedi 2 juin 2007 au parc de la Garenne, rue de la Carrière à Villemomble (montant de la dépense : 389,00 € TTC)

N°2007/80

OBJET : Contrat passé avec la société ALFORT ELEVETEUR, relatif aux prestations de maintenance, d'entretien, de dépannage et de vérification des points de sécurité de l'élévateur situé au parc des sports Georges Pompidou – 108, rue de Neuilly à Villemomble, pour les années 2007/2008/2009 (montant total annuel forfaitaire et révisable : 956,80 € TTC)

N°2007/81

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société SEPUR SAS relatif à la collecte, au transport et au stockage du verre ménager sur la commune de Villemomble à compter de sa date de notification pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse pour une durée totale ne pouvant excéder trois ans - montant de la dépense :

- collecte des conteneurs présents sur la commune et transport jusqu'à la plate-forme logistique : 35,87 € TTC / tonne

- utilisation de la plate-forme logistique (réception, stockage et chargement du verre) : 6,86 € TTC / tonne

N°2007/82

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société VIAPARK SAS, relatif aux traitements de désherbage chimique de voirie à compter de sa date de notification et jusqu'au 31/12/2007, renouvelable par reconduction expresse pour une durée d'un an, soit du 01/01/2008 au 31/12/2008 (montant de la dépense : 16 720,77 € TTC)

N°2007/83

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS SA relatif à la fourniture de bacs de collecte des déchets ménagers, pour une durée de 1 an, à compter de sa date de notification, renouvelable expressément d'année en année, sans toutefois que sa durée totale n'excède 3 ans (montant minimal annuel de la dépense : 9 500,00 € HT – montant maximal annuel : 18 000 € HT)

N°2007/84

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société GIROD LINE SARL relatif aux travaux de signalisation horizontale routière durant l'année 2007 (montant de la dépense compris entre un seuil minimal annuel de 25 000 € TTC et un seuil maximal annuel de 70 000 € TTC)

N°2007/85

OBJET : Convention passée avec la société SOS ARTISTES relative à la prestation du groupe Cocobamboo à l'occasion de la fête de la musique à Villemomble le samedi 23 juin 2007 (montant de la dépense : 4 905 € TTC)

N°2007/86

OBJET : Organisation d'un séjour d'été à Corrençon-en-Vercors, au profit des enfants de Villemomble, âgés de 6 à 12 ans, du 4 juillet 2007 au soir au 26 juillet 2007 au matin, soit 21 jours (prévision des inscriptions : 144 enfants)

N°2007/87

OBJET : Organisation du séjour familial à Corrençon-en-Vercors au profit des familles villemomboises, entre le 28 juillet 2007 et le dimanche 2 septembre 2007 (période au choix)

N°2007/88

OBJET : Organisation du séjour d'été n° 1 à Saint-Brévin l'Océan, au profit des enfants de Villemomble, du 4 juillet 2007 au soir, au 26 juillet 2007 au matin, soit 21 jours (prévision des inscriptions : 57 enfants)

N°2007/89

OBJET : Organisation du séjour d'été n° 2 à Saint-Brévin l'Océan, au profit des enfants de Villemomble, du 2 août 2007 au soir, au 17 août 2007 au matin, soit 14 jours (prévision des inscriptions : 57 enfants)

N°2007/90

OBJET : Organisation du séjour d'été n° 3 à Saint-Brévin l'Océan, au profit des enfants de Villemomble, du 17 août 2007 au soir, au 31 août 2007 au matin, soit 13 jours (prévision des inscriptions : 57 enfants)

N°2007/91

OBJET : Contrat passé avec la société SOS ARTISTES relatif à l'animation de la Kermesse de Printemps du samedi 2 juin 2007, au parc de la Garenne à Villemomble –montant forfaitaire de la dépense : 3 620,00 € TTC)

N°2007/92

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société SPORTS ET PAYSAGES, relatif aux prestations d'entretien des espaces verts sur le territoire de la commune de Villemomble pour une durée d'un an à compter de la date de notification du marché (montant compris entre un seuil minimal de 8 000,00 € HT et un seuil maximal de 17 000,00 € HT pour la partie à bons de commande – et d'un montant de 5 354,37 € TTC pour la partie forfaitaire)

N°2007/93

OBJET : Institution d'une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses pendant le séjour organisé par les centres de loisirs de la ville de Villemomble au Poney-Club du Fresne de Conches-en-Ouche du lundi 9 juillet 2007 au vendredi 13 juillet 2007

N°2007/94

OBJET : Institution d'une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses pendant le séjour organisé par les centres de loisirs de la ville de Villemomble au Poney-Club du Fresne de Conches-en-Ouche du lundi 16 juillet 2007 au vendredi 20 juillet 2007

N°2007/95

OBJET : Institution d'une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses pendant le séjour organisé par les centres de loisirs de la ville de Villemomble au Poney-Club du Fresne de Conches-en-Ouche du lundi 23 juillet 2007 au vendredi 27 juillet 2007

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 30.

~~~~~

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Marie BRUEL

Patrice CALMEJANE

VILLE DE VILLEMOMBLE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal, tenue le 4 octobre 2007, en Mairie, 13 bis rue d'Avron, à Villemomble, Salle du Conseil.

ETAIENT PRESENTS : MM. CALMEJANE Patrice, Maire, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART Marie-Antoinette, MM. DELOBELLE Jacques, LONGVERT Claude, Mme DESCHAMPS Danièle, M. HEIM Charles, Mme SIBILIA Josette, M. BLUTEAU Jean-Michel, Adjoint au Maire, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes ROUSVAL Eliane, TROTIN Chantal, M. GARNIER René, Mmes MARTIGNON Mauricette, HERY Maryse, M. BABILLOT Philippe, Mmes LE DUVEHAT Pascale, HERNU LEMOINE Corinne, M. PIETRASZEWSKI Jean-Jacques, Mlle BRUEL Marie, M. STEINFELD Jean-Alain, Mmes POCHON Elisabeth, ZACCHI Monique, M. NOVI Armand, Mme NIVELET Patricia, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES : M. DESCHAMPS Guy, Adjoint au Maire, par M. CALMEJANE, M. MAGE Pierre-Etienne, Adjoint au Maire, par Mme CROCHART, Mme POLONI Françoise, Conseillère Municipale, par Mme TROTIN, Mme LAGNIER Huguette, Conseillère Municipale, par Mme HERY, M. LEVY Jean-Paul, Conseiller Municipal, par M. ACQUAVIVA François, Mme DOS-REIS Dominique, Conseillère Municipale, par Mme DESCHAMPS, Mlle SOMBRUN Véronique, Conseillère Municipale, par Mme LE DUVEHAT, M. SOUBEYRE Jean-Philippe, Conseiller Municipal, par Mlle BRUEL.

ABSENTS : MM. VITEL Francis, AMBROSINI Jean-Marc, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle BRUEL.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il propose Mademoiselle BRUEL Marie comme secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet ensuite, pour approbation, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2007.

Il est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés par 28 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL), et 5 abstentions (celles de M. STEINFELD, Mme POCHON, Mme NIVELET, Mme ZACCHI, M. NOVI).

Passant à l'ordre du jour :

1 - Fixation des tarifs municipaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2008

Il est décidé de réviser les tarifs sur la base de 2 %. La règle des arrondis sur les tarifs appliqués entraîne quelques variations entre les pourcentages.

Services municipaux	Unité de facturation	Tarif 2008
1) Médiathèque		
- droits d'inscription bibliothèque	12 mois	5.45 €
- droits d'inscription discothèque	12 mois	16.30 €
- droits d'inscription vidéothèque	12 mois	16.30 €
- forfait bibliothèque/vidéotheque/multimédia	12 mois	21.70 €
2) Jumelage		
participation aux frais de déplacement :		
- Bonn-Hardtberg	1 A/R	38.90 €
- Droylsden	1 A/R	69.00 €
- Portimao	1 A/R	69.00 €
3) Location de salles		
- Mermoz	1 journée (+ 6h) ½ journée (- 6h)	218.00 € 109.00 €
- salle Erckmann n°1	1 journée (+ 6h) ½ journée (- 6h)	262.00 € 131.00 €
- salle Chatrian n°2	1 journée (+ 6h) ½ journée (- 6h)	188.00 € 94.00 €
- salle Chatrian n°3	1 journée (+ 6h) ½ journée (- 6h)	92.00 € 46.00 €
- salle Chatrian n°4	1 journée (+ 6h) ½ journée (- 6h)	116.00 € 58.00 €
- Théâtre Georges Brassens	1 journée	398.00 €
- Foyer du théâtre G. Brassens	1 journée	58.30 €
- Théâtre Georges Brassens (location répétition)	1 journée	199.00 €
4) Restaurant municipal		
- Personnel communal, CCAS, OPHLM et associations locales	1 ticket	0.24 €
- Personnel de l'Etat, du Département et autres	1 ticket	0.48 €
5) Cimetières		
- Concession décennale		148.00 €
- Concession trentenaire		510.00 €
- Concession cinquantenaire		1 217.00 €
- Taxe de séjour en caveau provisoire au-delà de 30 jours	1 jour	19.10 €
- Taxe de retard de convoi	1 heure	94.00 €

6) Droits d'entrée - droits de participation		
- organisation de spectacles, bals, animations diverses :		
* coût de la manifestation < à 3 800 €		8.50 €
* coût de la manifestation > à 3 800 €		17.00 €
- consommations :		
* bouteille de champagne		22.00 €
* verre de champagne		3.00 €
* soda gazeux ou non gazeux de 25 ou 33 cl		2.00 €
* bouteille d'eau de 25 cl		1.00 €
* part de pâtisserie		3.00 €
- rallye touristique motorisé	par véhicule max. 4 pers. par personne suppl. par motocyclette max. 2 pers.	60.00 € 17.30 € 25.50 €
- foire aux greniers	2 mètres 4 mètres	13.50 € 27.00 €
- kermesse de printemps	1 ticket 10 tickets	1.00 € 8.00 €
7) Location des tentes de réception	1 à 4 jours 5 à 8 jours	510.00 € 870.00 €
8) Hôtel d'entreprises		
- atelier de 87 m ²	1 mois	1 400.00 €
- atelier de 45 m ²	"	720.00 €
- bureau de 12 à 13 m ² (2 ^{ème} étage)	"	340.00 €
- bureau de 17 à 18 m ² (2 ^{ème} étage)	"	460.00 €
- bureau de 18 à 19 m ² (2 ^{ème} étage)	"	480.00 €
- bureau de 24 à 25 m ² (2 ^{ème} étage)	"	650.00 €
- bureau de 24 à 26 m ² (1 ^{er} étage)	"	545.00 €
- bureau de 30 m ² (1 ^{er} étage)	"	655.00 €
Prestations optionnelles :		
❶ Location de mobilier ensemble comprenant : 1 bureau - 1 siège - 1 caisson mobile - 2 chaises - 1 armoire	1 mois	80.00 €
❷ Fourniture de clés supplémentaires		
- clé bâtiment	1 mois	15.50 €
- télécommande portail	1 mois	80.00 €
❸ Secrétariat	1 heure	32.00 €
❹ Photocopies		
- de 1 à 100 exemplaires	1	0.056 €
- de 101 à 1 000 exemplaires	1	0.041 €
- plus de 1 000 exemplaires	1	0.023 €
❺ Fourniture de papeterie		
- feuilles format A4	500	10.50 €
- enveloppes	10	0.53 €
❻ Envoi du courrier	1	tarif postal majoré de 20 %
❼ Location de salles		
- tarifs non résidents :		
➤ salle de réunion 68 m ²	½ journée 1 journée	96.00 € 150.00 €
➤ salle de réunion ou bureau 19 m ²	½ journée 1 journée	53.00 € 86.00 €
- tarifs résidents :		
➤ salle de réunion 68 m ²	½ journée 1 journée	48.00 € 76.00 €
➤ salle de réunion ou bureau 19 m ²	½ journée 1 journée	27.00 € 42.00 €
❽ Nettoyage bureau		
- bureau de 12 à 13 m ²	forfait mensuel	53.00 €
- bureau de 17 à 19 m ²	forfait mensuel	80.00 €
- bureau de 24 à 26 m ²	forfait mensuel	106.00 €
- bureau de 30 m ²	forfait mensuel	126.00 €

Dossiers adoptés à l'unanimité

2 - Fixation de la redevance d'assainissement pour l'année 2008

Fixée à 0,2574 euros par mètre cube d'eau pour l'année 2007, il est décidé de fixer le montant de la redevance d'assainissement pour l'année 2008 à 0,2625 euros par mètre cube (+ 1,98 %).

Dossier adopté à l'unanimité

3 - Décision modificative n°3 au budget 2007

Il est décidé d'approuver la décision modificative n°3 au budget 2007 afin d'inscrire les crédits sui vants :

en dépenses :

- subvention au Centre Médico-Social Marcel Hanra (4/12 ^{ème})	69 332.00 €
- complément de crédit pour la création d'un terrain synthétique	145 161.21 €
- complément de crédit pour la construction du gymnase boulevard Carnot	222 000.00 €
- complément de crédit pour la restauration (40 ^{ème} anniversaire du jumelage).....	14 000.00 €

en recettes :

- subvention et prêt à taux 0 de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'équipement du centre de loisirs maternel Foch.....	4 801.00 €
- subvention départementale pour la création du terrain synthétique.....	80 000.00 €
- cession de la parcelle de terrain au 15 rue du Gros Buisson.....	48 000.00 €

Dossier adopté à l'unanimité

4 - Subvention attribuée au Centre Médico-Social Marcel Hanra au titre de l'année 2007

Suite à la procédure de redressement judiciaire du Centre Médico-Social Marcel Hanra, le Tribunal de Grande Instance de Bobigny, par jugement du 20 septembre 2007, a approuvé le plan de continuation du Centre Médico-Social.

Compte tenu de la décision de justice, il est décidé d'attribuer au Centre Médico-Social Marcel Hanra une subvention complémentaire de 69 332 euros, représentant les 4/12^{ème} restant à verser à l'association au titre de l'exercice 2007.

Subvention versée au Centre Médico-Social Marcel Hanra en 2007 :

- délibération du 21 décembre 2006	34 666 €
- délibération du 22 mars 2007	17 333 €
- délibération du 26 avril 2007	86 665 €
- délibération de ce jour	69 332 €

Total	207 996 €

Dossier adopté à l'unanimité

5 - Convention / contrat de prêt d'aide à l'investissement à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales relative à l'aide financière allouée pour l'achat d'équipement matériel et mobilier pour le centre de loisirs sans hébergement maternel Foch

Suite à notre demande d'aide financière pour l'achat d'équipement matériel et mobilier pour le centre de loisirs maternel Foch, pour un montant de 19 204 euros HT, la Caisse d'Allocations Familiales a accordé à la Ville une subvention de 2 881 euros, d'une part, et un prêt à taux zéro de 1 920 euros, d'autre part.

Il est décidé d'approuver la convention / contrat de prêt à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales ayant pour objet de définir les modalités d'attribution de l'aide financière accordée pour l'achat d'équipement matériel et mobilier pour le centre de loisirs sans hébergement Foch et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Dossier adopté à l'unanimité

6 - Convention d'aide financière à l'investissement à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales définissant les modalités d'attribution d'une subvention pour les travaux de création du centre de loisirs sans hébergement maternel Pasteur

Suite à notre demande d'aide financière présentée par délibération du 2 février 2006 pour la création d'un centre de loisirs sans hébergement maternel Pasteur, pour un montant de 392 457 euros HT, la Caisse d'Allocations Familiales a accordé à la Ville une subvention de 98 114 euros.

Il est décidé d'approuver la convention à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales ayant pour objet de définir les modalités d'attribution de l'aide financière à l'investissement accordée pour les travaux de création du centre de loisirs maternel Pasteur et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Dossier adopté à l'unanimité

7 - Dossier de consultation des entreprises relatif aux prestations de transports par autocars durant les années 2008-2009-2010

Afin d'assurer les différents transports par autocars au départ de Villemomble, de la maison familiale de Corrençon-en-Vercors et du centre de vacances de Saint-Brévin-l'Océan, il est décidé d'approuver le dossier de consultation des entreprises qui établit les modalités de la mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert européen, divisé en 3 lots et donnant lieu à l'établissement de bons de commande pour des valeurs annuelles fixées comme suit :

* lot 1 : au départ de Villemomble

- montant minimal : 22 500 € TTC
- montant maximal : 90 000 € TTC

* lot 2 : au départ de Corrençon-en-Vercors

- montant minimal : 22 500 € TTC
- montant maximal : 90 000 € TTC

* lot 3 : au départ de Saint-Brévin-l'Océan

- montant minimal : 6 800 € TTC
- montant maximal : 40 000 € TTC

Il est décidé d'approuver ce dossier et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces relatives au marché et, en cas d'appel d'offres infructueux, à lancer une procédure de marché négocié et à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Dossier adopté à l'unanimité

8 - Dossier de consultation des entreprises relatif à la fourniture des carburants nécessaires au fonctionnement des véhicules communaux et du combustible liquide nécessaire au chauffage des immeubles communaux pour l'année 2008

Suite à la liquidation judiciaire de la SA CHANTIERS MARC, titulaire du marché de fourniture de carburants et combustible liquide en date du 1^{er} août 2007, il est décidé de lancer une nouvelle procédure de marché public afin de désigner le ou les prestataire(s) en charge de la fourniture des carburants et combustible pour l'année 2008.

Il est décidé d'approuver le dossier de consultation des entreprises qui établit les modalités de la mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert européen, divisé en 3 lots et donnant lieu à l'établissement de bons de commandes pour des valeurs annuelles fixées comme suit :

Lots	Quantité minimale	Quantité maximale
lot 1 - carburants véhicules communaux : - sans plomb 95 - gazole	220 hl 520 hl	400 hl 800 hl
lot 2 - combustible liquide (chauffage des immeubles communaux) : - fioul	2 000 hl	2 800 hl
lot 3 - combustible liquide (chauffage de la maison familiale de Corrençon-en-Vercors) : - fioul	750 hl	1 200 hl

et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et, en cas d'appel d'offres infructueux, à lancer une procédure de marché négocié et à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Dossier adopté à l'unanimité

9 - Avenant n° 2 au marché passé avec la société JARDEM portant sur la création d'un terrain de football en gazon synthétique au stade Ripert

Le dossier de consultation des entreprises relatif à l'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique au stade Ripert a été approuvé par délibération du 21 décembre 2006.

Suite à la procédure d'appel d'offres, un marché a été passé avec la société JARDEM pour la réalisation des travaux pour un montant de 476 710,59 euros TTC.

Un avenant n° 1 au marché a été approuvé par délibération du 20 juin 2007 pour des travaux supplémentaires relatifs à la réalisation en enrobé de la zone située derrière le but pour un montant de 27 436,57 euros TTC, portant le montant du marché à 504 147,17 euros TTC.

Il est décidé de prendre en compte la réalisation des travaux complémentaires suivants :

- reprise du fond de forme du terrain consistant en :
 - un décaissement de 30 cm
 - la fourniture et pose d'un géotextile anti-contaminant
 - la fourniture et pose de grave béton concassé

représentant une plus-value de 145 161,21 euros TTC, soit une augmentation de 30,45 % du marché initial, portant le montant du marché à 649 308,37 euros TTC.

Il est décidé d'approuver l'avenant n° 2 au marché passé avec la société JARDEM qui entérine ces modifications et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Dossier adopté à l'unanimité

10 - Avenant n° 1 au marché passé avec la société SOMEN portant sur les travaux d'aménagements extérieurs du Château Seigneurial - lot métallerie

Le dossier de consultation des entreprises - lot 2 : métallerie des travaux d'aménagements extérieurs du Château Seigneurial - a été approuvé par délibération du 30 novembre 2006.

Suite à la procédure d'appel d'offres, un marché a été passé avec la société SOMEN pour le lot métallerie, pour un montant de 152 161, 36 euros TTC.

Des travaux supplémentaires consistant en un complément de garde-corps sur les deux escaliers latéraux, représentant une plus-value de 6 757,40 euros TTC, soit une augmentation de 4,44 % du marché de base, portent le montant du marché à 158 918,76 euros TTC.

Il est décidé d'approuver l'avenant n° 1 au marché passé avec la société SOMEN qui entérine ces modifications et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Dossier adopté à l'unanimité

11 - Avenant n° 2 au marché passé avec la société QUELIN portant sur les travaux d'aménagements extérieurs du Château Seigneurial - lot gros œuvre / maçonnerie

Le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux d'aménagements extérieurs du Château Seigneurial a été approuvé par délibération du 27 juin 2006.

Suite à la procédure d'appel d'offres, un marché a été passé avec la société QUELIN pour le lot n° 1 - gros œuvre / maçonnerie - pour un montant de 81 249,05 euros TTC.

Un avenant n° 1 au marché, représentant une moins-value de 12,68 % et portant le montant du marché à 70 940,03 euros TTC, a été approuvé par délibération du 20 juin 2007.

Des travaux supplémentaires (confortation des scellements des grilles de clôture, marche supplémentaire sur escalier central, modification des paliers des escaliers latéraux) représentant une plus-value de 3 221,93 euros TTC, soit une augmentation de 3,97 % du marché de base, portent le montant du marché à 74 161,96 euros TTC, soit une moins-value de 8,71 % par rapport au montant initial du marché.

Il est décidé d'approuver l'avenant n° 2 au marché passé avec la société QUELIN qui entérine ces modifications et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Dossier adopté à l'unanimité

12 - Avenant n° 2 au marché passé avec la société FPB portant sur les travaux de réaménagement des locaux du groupe scolaire Pasteur / Leclerc

Le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de réaménagement des locaux du groupe scolaire Pasteur / Leclerc a été approuvé par délibération du 30 mars 2006.

Suite à la procédure d'appel d'offres, un marché a été passé avec la société FPB pour un montant de 1 637 626,69 euros TTC.

Un avenant n° 1 au marché, représentant une plus-value de 8,4 % et portant le montant du marché à 1 775 256, 88 euros TTC, a été approuvé par délibération du 20 juin 2007.

Des travaux complémentaires (asservissement à l'alarme incendie des portes coupe-feu, reprises plâtre et doublage suite à des infiltrations d'eau) représentant une plus-value de 16 575,84 euros TTC, soit une augmentation de 1,02 % du marché de base, portent le montant du marché à 1 791 832,71 euros TTC.

Il est décidé d'approuver l'avenant n° 2 au marché passé avec la société FPB qui entérine ces modifications et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Dossier adopté à l'unanimité

13 - Avenant n° 1 au marché passé avec la société SULLY BATIMENT portant sur les travaux d'installation d'une structure gonflable et de création d'un escalier de secours - lot 1 : gros œuvre

Le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux d'installation d'une structure gonflable et de création d'un escalier de secours a été approuvé par délibération du 27 juin 2006.

Suite à la procédure d'appel d'offres, un marché a été passé avec la SARL SULLY BATIMENT pour un montant de 53 964,72 euros TTC.

Des modifications techniques, consistant en la suppression des prestations relatives aux travaux de projection du flochage isolant coupe-feu, représentant une moins-value de 4 363, 01 euros TTC, soit une diminution de 8,08 % du marché de base, portent le montant du marché à 49 601,71 euros TTC.

Il est décidé d'approuver l'avenant n° 1 au marché passé avec la SARL SULLY BATIMENT qui entérine ces modifications et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Dossier adopté à l'unanimité

14 - Avenant n° 1 au marché passé avec la société L OXOS portant sur les travaux de réaménagement des locaux de la crèche collective - lot n°7 : mobilier

Le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de réaménagement de la crèche collective a été approuvé par délibération du 22 mars 2007.

Suite à la procédure d'appel d'offres, un marché a été passé avec la SA LOXOS pour le lot n°7 - mobilier - pour un montant de 33 352,66 euros TTC.

Des compléments de matériel (casiers, portillons d'accès), représentant une plus-value de 1 939,62 euros TTC, soit une augmentation de 5,81 % du marché de base, portent le montant du marché à 35 292,28 euros TTC.

Il est décidé d'approuver l'avenant n° 1 au marché passé avec la SA LOXOS qui entérine ces modifications et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Dossier adopté à l'unanimité

15 - Avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pas sé avec le cabinet d'architecture François GUENON portant sur la construction d'un gymnase boulevard Carnot

Le dossier de consultation pour la maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un gymnase boulevard Carnot a été approuvé par délibération du 5 octobre 2005.

Suite à la procédure adaptée, un marché de maîtrise d'œuvre a été passé avec le cabinet d'architecture FRANÇOIS GUENON pour un montant de 181 552,80 euros TTC.

Un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre a pris en compte l'application de l'augmentation des honoraires sur les travaux supplémentaires réalisés pour un montant de 128 649,76 euros HT, entraînant une plus-value de 10 616,70 euros TTC, portant le montant du marché de maîtrise d'œuvre à 192 169,50 euros TTC, soit une augmentation de 5,80 %.

L'avenant n° 2 proposé prend en compte le réajustement des honoraires de la maîtrise d'œuvre par rapport au montant réel des travaux (montant estimé : 2 200 000 euros HT - montant des travaux après résultat des appels d'offres : 2 527 185 euros HT) qui entraîne une plus-value de 22 216,61 euros TTC, soit une augmentation de 12,23 % du marché de base.

Ces modifications représentent une plus-value cumulée de 32 833,31 euros TTC, portant le montant du marché à 214 386,11 euros TTC, soit une augmentation de 18,08 % par rapport au montant du marché initial.

Il est décidé d'approuver l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet d'architecture FRANÇOIS GUENON qui entérine ces modifications et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 30 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL, Mme ZACCHI, M. NOVI) et 3 abstentions (celles de M. STEINFELD, Mme POCHON, Mme NIVELET)

16 - Approbation des modalités d'établissement de la taxe communale d'électricité et de perception par le SIPPAREC aux lieu et place de la Commune

La Commune est adhérente à la compétence « électricité » du SIPPAREC.

La taxe locale sur l'électricité est actuellement collectée par les fournisseurs pour être reversée aux communes moyennant des frais de collecte de 2 %.

Avec l'ouverture du marché de l'électricité et l'augmentation du nombre de fournisseurs, le SIPPAREC propose aux communes adhérentes la mise en place des moyens de contrôle et de gestion adaptés et sollicite l'autorisation de collecter, contrôler et reverser aux communes cette taxe, déduction faite de 1 % du produit collecté correspondant au coût du service.

Il est décidé d'approuver ces dispositions.

Dossier adopté à l'unanimité

17 - Institution, sur tout le territoire de la Commune, du permis de démolir en vertu de l'article R 421-27 du Code de l'Urbanisme et de la déclaration préalable à l'édification des clôtures en vertu de l'article R 421-12 du Code de l'Urbanisme

La réforme de l'urbanisme, et notamment la refonte du Code de l'Urbanisme qui s'attache aux autorisations d'urbanisme en matière de permis de construire, entre en vigueur au 1^{er} octobre 2007.

Le nouveau texte laisse le choix aux conseils municipaux d'instituer ou non le permis de démolir sur le territoire de la Commune et de maintenir ou non le contrôle au moyen du régime de la déclaration des clôtures.

Il est décidé l'institution du permis de démolir sur tout le territoire de Villemomble ainsi que la déclaration des clôtures.

Dossier adopté à l'unanimité

18 - Cession du lot A, démembré de la propriété communale située 15 rue du Gros Buisson à Villemomble, à Monsieur JANÇON demeurant 17/19 rue du Gros Buisson

La Commune est propriétaire d'un terrain 15 rue du Gros Buisson d'une superficie, après démembrement, de 182 m².

Monsieur JANÇON, propriétaire de la parcelle contiguë, a sollicité l'acquisition de ladite parcelle.

Compte tenu de la situation de cette parcelle, qui n'offre aucun intérêt ni pour l'équipement sportif du gymnase Robert Hébert auquel elle était rattachée ni pour un aménagement d'espace ouvert au public du fait de son exigüité, il est proposé sa cession au profit de Monsieur JANÇON au prix fixé par les Domaines, soit 48 000 euros.

Il est décidé d'approuver cette vente et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes authentiques qui en découlent.

Dossier adopté à l'unanimité

19 - Avis du Conseil sur la demande de remise de majorations et intérêts de retard sur les taxes d'urbanisme dus par la SCI Les Jardins d'Eole concernant la construction de 2 immeubles 11/15 rue Bernard Gante et 63 avenue du Raincy

Un permis de construire a été délivré en date du 16 mai 2005 à la SCI LES JARDINS D'EOLE pour la construction de 2 immeubles d'habitation 11/15 rue Bernard Gante et 63 avenue du Raincy, soumise à la fiscalité correspondante, notamment au titre de la TLE.

Un retard de règlement de ces taxes a entraîné des pénalités et majorations pour un montant de 818 euros.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer quant au maintien de ces pénalités, suite à la demande de remise présentée par la SCI LES JARDINS D'EOLE.

Il est décidé d'émettre un avis défavorable à la remise gracieuse des pénalités et majorations de retard pour un montant de 818 euros au profit de la SCI LES JARDINS D'EOLE.

Dossier adopté à l'unanimité

20 - Avis du Conseil dans le cadre de l'enquête publique sur la création d'un ensemble commercial à l'enseigne AEROVILLE sur la plate-forme aéroportuaire de Paris Charles de Gaulle

Dans le cadre de l'enquête publique interdépartementale, organisée du 17 septembre 2007 au 29 octobre 2007, portant sur la création d'un ensemble commercial « AEROVILLE », d'une surface de 49 986 m², composé de :

- 28 commerces de plus de 300 m²
 - 1 surface alimentaire de 4 950 m²
 - 115 commerces de moins de 300 m²
- représentant une surface de vente de 21 079 m².

sur la plate-forme aéroportuaire de Paris Charles de Gaulle à Tremblay-en-France et Roissy-en-France, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis défavorable.

Dossier adopté à l'unanimité

21 - Fixation des taux maximaux de promotion pour l'avancement de grade des agents

La loi n° 2007-209 du 19 février 2007, relative à la fonction publique territoriale, dispose que le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois et pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois est désormais déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade.

Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire.

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 4 septembre 2007, le Conseil Municipal décide de fixer les taux maximaux de promotion pour l'avancement de grade appliqués à l'effectif des agents remplissant les conditions statutaires pour bénéficier de cet avancement selon le tableau ci-après :

AVANCEMENT DE GRADE : DEFINITION DES TAUX DE PROMOTION		
	Grade d'avancement	Taux de promotion maximum
Catégorie A	Filière administrative	
	Attaché principal	100 %
	Filière technique	
	Ingénieur principal	100 %
Catégorie B	Filière administrative	
	Rédacteur principal	50 %
	Rédacteur chef	100 %
	Filière technique	
	Contrôleur principal de travaux	50 %
	Contrôleur chef de travaux	100 %
	Technicien supérieur chef	100 %
	Filière sportive	
	Educateur des activités physiques et sportives de 1 ^{ère} classe	100 %
	Educateur des activités physiques et sportives hors classe	100 %
	Filière culturelle	
	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 ^{ère} classe	100 %
	Filière médico-sociale	
Educateur principal de jeunes enfants	100 %	
Catégorie C	Filière administrative	
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	75 %
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	75 %
	Filière technique	
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	50 %
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	50 %
	Agent de maîtrise principal	50 %
	Filière culturelle	
	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	100 %
	Filière médico-sociale	
	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	100 %
	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	50 %

Dossier adopté à l'unanimité

22 - Création d'emplois

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux, il est décidé de créer les emplois suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (28 heures hebdomadaires) pour l'emploi d'une secrétaire scolaire,
- 1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe pour l'emploi d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles à l'école maternelle Pasteur.

Dossier adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des décisions prises dans le cadre de sa délégation, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°2007/96

OBJET : Versement de la cotisation à l'Institut de Formation d'Animateurs de Collectivités de Seine-Saint-Denis (IFAC 93) au titre de l'année 2007 (montant de la cotisation : 2 178,40 €)

N°2007/97

OBJET : Contrat passé avec la société APS INTERNATIONAL relatif à la livraison et à la location de 10 plateaux de carnaval tractables à l'occasion du défilé pour la fête de la Saint-Fiacre le dimanche 9 septembre 2007 à Villemomble (montant total forfaitaire de la dépense : 4 114,50 € TTC)

N°2007/98

OBJET : Avenant n° 3 au marché 2003/015 passé avec la SA INITIAL DELTA SECURITE, relatif à l'adjonction de deux nouveaux bâtiments : la médiathèque R. Calméjane et le Château seigneurial, au contrat de prestations de maintenance et télémaintenance des bâtiments communaux équipés de dispositifs de détection contre l'intrusion, et portant le marché à 5 382 € TTC

N°2007/99

OBJET : Modification de la décision n° 2006/133-SM du 3 août 2006 approuvant le contrat passé avec la société THYSSEN KRUPP ASCENSEURS relatif aux prestations d'entretien complet de deux ascenseurs situés à la Maison Familiale de Villemomble – Altitude 1200 m – 38250 CORRENCON-EN-VERCORS (modification de la durée du contrat et de ses modalités de reconduction)

N°2007/100

OBJET : Modification de la décision n°2007/47-SM du 13 mars 2007, approuvant le marché passé selon la procédure adaptée avec la SARL COMPUTER SERVICES 77 relatif à l'acquisition de matériel informatique durant l'année 2007 – Lot n°3 : Imprimantes (précision sur les montants des crédits budgétaires accordés au service informatique pour ce lot, à savoir : 23 825 € TTC maximum)

N°2007/101

OBJET : Modification de la décision n°2007/46-SM du 13 mars 2007, approuvant le marché passé selon la procédure adaptée avec la SA MISCO relatif à l'acquisition de matériel informatique durant l'année 2007 – Lot n° 1 : Micro-ordinateurs (précision sur les montants des crédits budgétaires accordés au service informatique pour ce lot, à savoir : 20 000 € TTC maximum)

N°2007/102

OBJET : Décision portant institution d'une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses pendant le séjour organisé par les centres de loisirs de la ville de Villemomble au Poney-Club du Fresne de Conches-en-Ouche du lundi 6 au vendredi 10 août 2007

N°2007/103

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société OGF SA, relatif aux travaux de création d'un espace cinéraire – Lot n° 1 : fourniture de columbarium et autres éléments (montant total forfaitaire : 35 282,00 € TTC)

N°2007/104

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société OSCARALET SARL, relatif aux travaux de création d'un espace cinéraire lot n° 2 : travaux d'aménagement (montant de la dépense fixé dans la limite du seuil minimal de 12 000,00 € HT et du seuil maximal de 20 000,00 € HT)

N°2007/105

OBJET : Contrat passé avec l'association ACTIF Jeunes, relatif au prêt à titre gracieux des locaux du centre de vacances de Saint-Brévin l'Océan du 27 juillet au 1^{er} août 2007

N°2007/106

OBJET : Convention de partenariat financier avec l'Institut de Formation d'Animateurs de Collectivités (IFAC) pour la formation de perfectionnement du BAFD d'un agent communal, du 23 au 28 juin 2007 (montant de la dépense : 365,00 € TTC)

N°2007/107

OBJET : Convention de partenariat financier avec le Conservatoire International des Parcs et Jardins et du Paysage pour le stage de formation professionnelle « Fleurir en économisant de l'eau » d'un agent communal, les 26 et 27 juin 2007 (montant de la dépense : 490,00 € TTC)

N°2007/108

OBJET : Décision portant institution d'une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses pendant le séjour organisé au centre de saint-Brévin l'Océan du 4 juillet 2007 au 26 juillet 2007

N°2007/109

OBJET : Décision portant institution d'une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses pendant le séjour organisé au centre de Saint-Brévin l'Océan du 2 août 2007 au 17 août 2007

N°2007/110

OBJET : Décision portant institution d'une régie d'avances pour le paiement de menues dépenses pendant le séjour organisé au centre de Saint-Brévin l'Océan du 17 août 2007 au 31 août 2007

N°2007/111

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société OSCARALET SARL, relatif aux travaux de réaménagement des locaux de la crèche collective – Lot 2 : menuiserie, plafonds suspendus (montant total forfaitaire : 22 021,59 € TTC)

N°2007/112

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la SAS FORCLUM PARIS IDF NORD, relatif aux travaux de réaménagement des locaux de la crèche collective – Lot n° 4 : électricité (montant total forfaitaire : 9 175,70 € TTC)

N°2007/113

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société SEPUR SAS relatif à la mise à disposition d'une laveuse de voirie avec conducteur à compter de sa date de notification et jusqu'au 31 décembre 2007 (montant de la dépense compris dans la limite du seuil minimal de 7 000,00 € HT et du seuil maximal de 12 000,00 € HT)

N°2007/114

OBJET : Organisation des vacances d'été du 4 au 27 juillet 2007 aux centres de loisirs maternels Foch, Prévert et Saint-Exupéry (nombre d'enfants inscrits : 281)

N°2007/115

OBJET : Avenant n°4 à la convention relative à la mise à disposition de l'association ACTIF Jeunes, des installations sportives municipales (nouvelle installation municipale mise à disposition : Gymnase De Gaulle)

N°2007/116

OBJET : Organisation des vacances d'été du 4 au 27 juillet aux centres de loisirs primaires « 1, 2, 3, Soleil » et Saint-Exupéry (nombre d'enfants inscrits : 285)

N°2007/0117

OBJET : Organisation des vacances d'été du 30 juillet au 3 septembre 2007 aux centres de loisirs maternels Foch et Saint-Exupéry (nombre d'enfants inscrits : 233)

N°2007/118

OBJET : Organisation des vacances d'été du 30 juillet au 3 septembre 2007 au centre de loisirs primaires « 1, 2, 3, Soleil » (nombre d'enfants inscrits : 313)

N°2007/119 : Avenant n°7 à la convention relative à la mise à disposition de l'association Villemomble Sports – section Basket-ball, des installations sportives municipales (nouvelle installation municipale mise à disposition : Gymnase De Gaulle)

N°2007/120

OBJET : Avenant n°1 à la convention relative à la mise à disposition de l'association Villemomble Handball, des installations sportives (nouvelle installation municipale mise à disposition : Gymnase De Gaulle)

N°2007/121

OBJET : Avenant n° 1 au marché à bons de commande n° 200 7/016 passé avec la société BEAUVAIS DIFFUSION, relatif à la fourniture de récupérateurs d'eaux pluviales ayant pour objet l'augmentation du seuil maximal portant les seuils à : seuil minimal : 15 000 € HT – seuil maximal : 38 000 € HT

N°2007/122

OBJET : Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux du Château de Villemomble au profit de l'association « les Amis du Château seigneurial de Villemomble »

N°2007/123

OBJET : Convention relative à la mise en place d'un dispositif permettant aux usagers le paiement de certaines prestations fournies par la Ville, par carte bleue et internet avec la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (montant de la dépense : frais de mise en service : 250,00 € HT – abonnement mensuel : 40,00 € HT – coût par paiement effectué : 0,18 € HT)

N°2007/124

OBJET : Convention relative à la location de la piscine municipale de Villemomble par la Ville de VAUJOURS, pendant l'année scolaire 2007/2008

N°2007/125

OBJET : Convention relative à la location de la piscine municipale de Villemomble par le collège Romain Rolland de Clichy-sous-Bois, pendant l'année scolaire 2007/2008

N°2007/126

OBJET : Convention relative à la location de la piscine municipale de Villemomble par l'établissement scolaire catholique Saint-Louis/Blanche-de-castille, - collège Saint-Louis, pendant l'année scolaire 2007/2008

N°2007/127

OBJET : Convention de partenariat financier passée avec l'AFPA pour la présentation d'un agent communal à l'examen psychotechnique de sécurité le 4 juillet 2007 (montant de la dépense : 210,00 €)

N°2007/128

OBJET : Convention passée avec le centre de formation PYRAMID NTCV pour la formation professionnelle d'un agent communal sur la préparation à l'impression le 4 juillet 2007 (montant de la dépense : 538,20 € TTC)

N°2007/129

OBJET : Avenant n°4 à la convention relative à la mise à disposition de l'établissement catholique d'enseignement Saint Louis/Blanche de Castille, des installations sportives municipales (nouvelle installation municipale mise à disposition : gymnase De Gaulle)

N°2007/130

OBJET : Avenant n°1 à la convention relative à la mise à disposition de l'association Villemomble Sports – section Rollers, des installations sportives municipales (nouvelles installations municipales mises à disposition : gymnase De Gaulle, gymnase Saint-Exupéry en cas d'indisponibilité de la grande salle Chastanier)

N°2007/131

OBJET : Avenant n°8 à la convention relative à la mise à disposition du lycée Blaise Pascal, des installations sportives municipales (nouvelle installation municipale mise à disposition : salle de musculation de la salle Chastanier)

N°2007/132

OBJET : Convention de formation professionnelle avec le centre de formation PYRAMID NTCV, pour la formation « Publicité : les clés d'une bonne campagne » d'un agent communal le 7 septembre 2007 (montant de la dépense : 538,20 € TTC)

N°2007/133

OBJET : Convention passée avec l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris – René Muret-Bigottini, relative aux conditions financières d'accueil en crèche familiale de Villemomble de l'enfant Michel Lilian MASSOKI, fils d'un agent hospitalier

N°2007/134

OBJET : Contrat passé avec la société PROCATH relatif aux prestations de maintenance de la protection des filtres cathodiques de la piscine municipale pour une durée d'un an à compter de la date de prise d'effet fixée au contrat, reconductible expressément d'année en année sans toutefois que sa durée totale n'excède 10 ans (montant total annuel forfaitaire et révisable : 817,00 € HT)

N°2007/135

OBJET : Convention relative à la mise à disposition de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris – Centre de Secours de Montreuil, de la piscine municipale de Villemomble, à titre gratuit, pendant l'année scolaire 2007/2008

N°2007/136

OBJET : Convention passée avec la société SOS ARTISTES relative à l'animation de la fête de Saint-Fiacre le samedi 8 septembre et le dimanche 9 septembre 2007 à Villemomble (montant total forfaitaire : 33 820,00 € TTC)

N°2007/137

OBJET : Convention de résidence passée avec la société COREMO O.C.M.E.A. SRL résident de l'hôtel d'entreprises de Villemomble, relative au renouvellement de son installation au sein de l'hôtel d'entreprises, pour une durée de 24 mois à compter du 25 août 2007

N°2007/138

OBJET : Convention de résidence passée avec la société EURO-SAVEURS, résident de l'hôtel d'entreprises de Villemomble

N°2007/139

OBJET : Convention passée avec la société L'EVENEMENT SPECTACLE relative à la prestation de Jérôme Murat à l'occasion de la soirée Pleins Feux du samedi 20 octobre 2007 à la salle Paul Delouvrier à Villemomble (montant de la dépense : 1 740,75 € TTC)

N°2007/140

OBJET : Avenant n° 1 à la convention relative à la mise à disposition de l'association EN TOUT K, des installations sportives municipales (ajout de la salle de musculation du complexe sportif Alain Mimoun)

N°2007/141

OBJET : Avenant n°2 à la convention relative à la mise à disposition de l'association Villemomble Sports – section Tennis de Table, des installations sportives municipales (nouvelle installation municipale mise à disposition : gymnase De Gaulle)

N°2007/142

OBJET : Avenant n°1 à la convention relative à la mise à disposition des installations sportives municipales, au profit de l'association « Gymnastique Volontaire Bel Air », à titre gratuit, pendant l'année scolaire 2007/2008 (nouvelle installation municipale mise à disposition : gymnase De Gaulle)

N°2007/143

OBJET : Convention passée avec Monsieur Rodolphe REYES relative à sa prestation à l'occasion de la soirée Pleins Feux du samedi 20 octobre 2007, à la salle Paul Delouvrier, à Villemomble (montant de la dépense : 1 000,00 € TTC)

N°2007/144

OBJET : Contrat de mise à disposition du logement de fonction situé à l'école maternelle Montgolfier au bénéfice de Mme BATAIS, professeur des écoles, à partir du 1^{er} septembre 2007

N°2007/145

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société INTERMEDE relatif à l'organisation d'un spectacle pyrotechnique musical le samedi 8 septembre 2007 au parc de la Garenne à Villemomble (montant de la dépense : 25 000,00 € TTC)

N°2007/146

OBJET : Convention relative à la mise à disposition de l'école primaire Sainte-Julienne/Blanche-de-Castille de la piscine municipale, à titre gratuit, pendant l'année scolaire 2007/2008

N°2007/147

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la SAS GYMNOVA relatif à l'acquisition de tapis de réception dans le secteur poutre au gymnase Robert Hébert (montant de la dépense : 14 327,60 € TTC)

N°2007/148

OBJET : Convention de résidence passée avec la société MIGUEL MARTINS, résident de l'hôtel d'entreprises de Villemomble

N°2007/149

OBJET : Avenant n° 1 au marché 2005/070 passé avec le cabinet d'architecture GUENON, relatif à la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un gymnase boulevard Carnot (montant initial : 181 552,80 € TTC ; nouveau montant : 192 169,50 € TTC)

N°2007/150

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la S.A. NILFISK-ADVANCE relatif à l'acquisition d'une autolaveuse accompagnée pour les besoins du service des sports - lot 1 (montant de la dépense : 6 001,05 € TTC)

N°2007/151

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la S.A. ARGOS HYGIENE relatif à l'acquisition d'une autolaveuse pour les besoins du service des sports - Lot 2 (montant de la dépense : 1 514,57 € TTC)

N°2007/152

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société I.D.I. ELEC SARL relatif à la fourniture et la mise en fonction d'un système de vidéosurveillance au gymnase De Gaulle (montant de la dépense : 11 944,27 € TTC)

N°2007/153

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société P.R. SECURITE relatif à la création d'un regard avec pompes de relevage des eaux pluviales pour la médiathèque Robert Calmèjane à Villemomble – Lot 2 : Plomberie (montant total forfaitaire de la dépense : 16 744,00 € TTC)

N°2007/154

OBJET : Convention de partenariat financier passée avec la société FORMACTION relative à la formation de 6 agents communaux à la conduite d'engins (CACES R 372) du 24 au 26 septembre 2007 (montant de la dépense : 2 700,00 € TTC)

N°2007/155

OBJET : Convention relative à l'utilisation de la piscine municipale par le Club Geneviève Bergougniou « Loisirs Retraités » - année scolaire 2007/2008

N°2007/156

OBJET : Convention passée avec la société S.O.S. ARTISTES relative au spectacle « Poupées Stellie » à l'occasion de l'arbre de Noël 2007 du samedi 15 décembre 2007 (montant total forfaitaire de la dépense : 3 565,00 € TTC)

N°2007/157

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société OSCARALET SARL relatif aux travaux de maçonnerie – création de jardinières rue Victor Hugo – rénovation d'allées au parc de la Garenne (montant du marché à bons de commande compris entre un seuil minimal de 15 000,00 € H.T. et un seuil maximal de : 23 000,00 € H.T.)

N°2007/158

OBJET : Convention relative à la location de la piscine municipale par la Ville des Pavillons-sous-Bios pendant l'année scolaire 2007/2008

N°2007/159

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société VSYS, relatif à la fourniture et mise en fonction d'un système de sonorisation au parc des sports G. Pompidou (montant total forfaitaire de la dépense : 7 119,93 € TTC)

N°2007/160

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société EQUIP'CITE, relatif à la fourniture de dalles de protection de sol pour gymnase (marché à bons de commande - montant de la dépense compris entre un seuil minimum de 20 000,00 € HT et un seuil maximum de 31 000,00 € HT)

N°2007/161

OBJET : Convention relative à la mise à disposition de l'association Villemomble Sports – section Volley-ball, des installations sportives municipales

N°2007/162

OBJET : Contrat passé avec l'association Fédération de Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique (F.P.P.M.A.), relatif à la pêche du plan d'eau du parc de la Garenne à Villemomble (montant total forfaitaire de la dépense : 1 440,00 € TTC)

N°20047/163

OBJET : Avenant n° 1 au contrat 2004/C089 passé avec la société OPSYS relatif à la maintenance du logiciel Aloes pour la bibliothèque municipale modifiant l'article 13 - redevance annuelle (montant annuel de la dépense supplémentaire : 48,00 € HT, portant le coût total forfaitaire annuel à 3 558,10 € TTC)

N°2007/164

OBJET : Convention relative à la location de la piscine municipale par la Ville de Montfermeil – année scolaire 2007/2008

N°2007/165

OBJET : Convention de résidence passée avec la société OMEGA SANTE, relative au renouvellement de son installation au sein de l'hôtel d'entreprises de Villemomble, pour une durée de 24 mois à compter du 1^{er} octobre 2007

N°2007/166

OBJET : Ouverture des classes d'études dirigées dans les écoles primaires – année scolaire 2007/2008 (F. Coppée : 3 classes - Foch I : 3 classes - Foch II : 2 classes - Saint-Exupéry : 3 classes - Leclerc : 4 classes)

Questions orales posées par M. AMBROSINI, Mme NIVELET, Mme POCHON et M. STEINFELD, du Parti Socialiste :

1 – établissements d'enseignement privé sous contrat : « Les décisions récentes du Conseil d'Etat modifient de façon sensible les rapports financiers entre les collectivités locales et les établissements d'enseignement privé sous contrat, quant à la facturation par élève.

Quelles en sont les conséquences pour le budget de notre ville ? »

Monsieur le Maire répond : « Dans sa décision n° 28 9 792 et 290 183 – lecture du 4 juin 2007, le Conseil d'Etat a annulé la circulaire n° 2005-206 du 2 décembre 2005 du Ministère de l'Intérieur et du Ministre de l'Education Nationale, relative au financement par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat.

Ce texte interprète l'article 89 de la loi du 13 août 2004, relatif au financement par les communes des dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat, en offrant aux communes de résidence la faculté de verser directement leur participation à l'école privée sous contrat d'association située dans une autre commune. En outre la circulaire fixe, en son annexe, la liste des dépenses de fonctionnement des établissements.

La haute juridiction administrative a suivi en cela le raisonnement du Commissaire du Gouvernement qui proposait que le Conseil annule la circulaire sur la base de l'illégalité de la signature de la circulaire attaquée par le Directeur de Cabinet d'un Ministre. Ce dernier ne peut en effet signer un acte que s'il dispose d'une délégation donnée par le Ministre en application des dispositions précitées, même s'il s'agit d'une circulaire qui se borne à interpréter les dispositions législatives ou réglementaires et à prescrire à ses destinataires d'en faire application sans fixer aucune règle nouvelle. Le Conseil précise qu'une telle délégation ne peut être accordée que pour des actes relatifs à des affaires pour lesquelles aucune délégation n'a été donnée à une personne mentionnée à l'article premier du décret précité, notamment à un directeur d'administration centrale.

En mai 2006, dans l'attente du résultat d'un recours déposé par le Conseil National d'Action Laïque et le syndicat SE UNSA et la ville de Clermont-Ferrand, l'AMF, les Ministères de l'Intérieur et de l'Education et le Secrétariat Général à l'Enseignement Catholique, avaient abouti à des conclusions communes sur le sens à retenir du principe de parité : les communes ayant des écoles privées sous contrats d'association doivent verser le même montant que le coût d'un élève dans le public. Ces conclusions sont toujours applicables. Elles prévoient notamment que les règles relatives au financement des écoles publiques extérieures doivent être appliquées au financement des écoles élémentaires privées sous contrat d'association extérieures, y compris dans le cas d'obligation et d'exonération de participation de la commune de résidence.

Il n'y a aucune incidence pour la commune. Je vous rappelle qu'en 2007, 174 élèves villemomblois sont scolarisés en primaire dans le groupe scolaire privé villemomblois sous contrat d'association. Le coût moyen d'un élève en école publique élémentaire à Villemomble est de 522 €, la participation financière de la commune s'élève donc à 90 828 €.»

2 - rénovation des Marnaudes : « Peut-on avoir un point d'étape précis sur la gestion du dossier de rénovation urbaine des Marnaudes ? »

Monsieur le Maire répond : « Mercredi matin 3 octobre 2007, j'ai reçu Monsieur le Préfet et nous nous sommes entretenus de ce dossier. J'ai rendez-vous, dans une dizaine de jours, avec le Directeur de La Sablière pour préciser une nouvelle fois un certain nombre de points par rapport aux engagements respectifs de La Sablière et de la commune. Je ne manquerai pas de vous tenir informés après ces entretiens car je dois obtenir des précisions avant d'engager la commune sur des dépenses qui s'élèveraient, selon l'estimation du bureau d'études, à un montant entre 10 M€ et 14 M€ pour la réalisation de l'opération – part communale uniquement. »

3 - points publics de propreté : « La Commune peut-elle offrir, comme depuis longtemps en province et maintenant à nouveau dans les grandes villes, des points publics de propreté (douches et toilettes publiques, etc, ...) pour les personnes de type sans domicile fixe, dans leur intérêt comme dans celui de la propreté de notre Ville ? »

Monsieur le Maire répond : « Je vous rappelle que les bâtiments publics disposent de sanitaires : mairie, château, médiathèque, installations sportives, parcs publics, etc., accessibles aux horaires d'ouvertures de ces établissements. La piscine dispose également de douches, utilisables contre paiement du prix d'entrée. Des établissements de type bains/douches ne peuvent être recréés comme cela existait il y a une soixantaine d'années sur la commune. Je rappelle également que des facilités sont offertes à un certain nombre de personnes pour se déplacer en Ile-de-France : notamment la gratuité accordée pour utiliser les transports en commun, qui permet d'accéder facilement aux points publics de propreté mis en place par certaines villes.

A l'échelle de notre commune, il n'est ni viable ni raisonnable en terme de coût d'envisager de tels équipements, sachant que les éléments sanitaires évoqués précédemment sont à disposition. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 45.

~~~~~

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Marie BRUEL

Patrice CALMEJANE

---

VILLE DE VILLEMOMBLE

---

**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU**

de la réunion du Conseil Municipal, tenue le 29 novembre 2007, en Mairie, 13 bis rue d'Avron, à Villemomble, Salle du Conseil.

---

**ETAIENT PRESENTS** : M. CALMEJANE Patrice, Maire, M. ACQUAVIVA François, Mme CROCHART Marie-Antoinette, M. LONGVERT Claude, Mme DESCHAMPS Danièle, MM. DESCHAMPS Guy, HEIM Charles, MAGE Pierre-Etienne, Mme SIBILIA Josette, M. BLUTEAU Jean-Michel, Adjoints au Maire, Mmes LAGNIER Huguette, ROUSVAL Eliane, TROTIN Chantal, MM. GARNIER René, LEVY Jean-Paul, Mmes MARTIGNON Mauricette, HERY Maryse, LE DUVEHAT Pascale, HERNU LEMOINE Corinne, M. PIETRASZEWSKI Jean-Jacques, Mlle BRUEL Marie, M. VITEL Francis, Mmes POCHON Elisabeth, ZACCHI Monique, M. NOVI Armand, Mme NIVELET Patricia, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES** : M. DELOBELLE Jacques, Adjoint au Maire, par M. CALMEJANE, Mme POLONI Françoise, Conseillère Municipale, par Mme TROTIN, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Conseiller Municipal, par M. ACQUAVIVA François, M. BABILLOT Philippe, Conseiller Municipal, par M. LONGVERT, Mme DOS-REIS Dominique, Conseillère Municipale, par Mme DESCHAMPS, Mlle SOMBRUN Véronique, Conseillère Municipale, par M. MAGE, M. SOUBEYRE Jean-Philippe, Conseiller Municipal, par Mlle BRUEL, M. STEINFELD Jean-Alain, Conseiller Municipal, par Mme POCHON, M. AMBROSINI Jean-Marc, Conseiller Municipal, par Mme NIVELET.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mlle BRUEL.

---

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il propose Mademoiselle BRUEL Marie comme secrétaire de séance. Elle est élue à l'unanimité des suffrages exprimés, par 30 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL, Mme ZACCHI, M. NOVI) et 5 abstentions (celles de MM. VITEL, STEINFELD, Mme POCHON, M. AMBROSINI, Mme NIVELET).

Monsieur le Maire soumet ensuite, pour approbation, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 octobre 2007.

Il est adopté à la majorité des suffrages exprimés, par 28 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL), 5 contre (celles de MM. VITEL, STEINFELD, Mme POCHON, M. AMBROSINI, Mme NIVELET) et 2 abstentions (celles de Mme ZACCHI, M. NOVI).

Passant à l'ordre du jour :

**1 - Fixation des tarifs concernant les cases du columbarium aménagé au cimetière nouveau de Villemomble**

Suite à la création d'un site cinéraire au cimetière nouveau, il est décidé de fixer les durées et tarifs d'occupation des cases du columbarium, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, comme suit :

| Durée  | Tarifs     |
|--------|------------|
| 10 ans | 148,00 €   |
| 30 ans | 510,00 €   |
| 50 ans | 1 217,00 € |

***Dossier adopté à l'unanimité***

**2 - Demande de subvention auprès de l'Etat (DRAC) et du Conseil Général pour la restauration de 2 toiles marouflées inscrites sur l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés**

Le concours financier de la DRAC et du Conseil Général a été sollicité, par délibération du 21 décembre 2006, pour la restauration des toiles inscrites à l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés parmi les monuments historiques, à savoir :

- « Paysage villemomblois » (1904) - Etienne D'ARGENCE
- « Paysage » (1904) - J.-C. PAPE
- « Mariage » (1917) - E. TAPISSIER
- « Famille » (1917) - E. TAPISSIER

Le Conseil Général a attribué une subvention de 8 193 euros pour la restauration des 2 toiles « Mariage » et « Famille ».

Afin de poursuivre le programme de restauration engagé, il est décidé de renouveler la demande de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Général pour les 2 toiles restant à restaurer et d'approuver les devis présentés :

- par Madame MARTIN, pour la restauration des toiles :

|                                 |             |      |                 |
|---------------------------------|-------------|------|-----------------|
| « Paysage » .....               | 5 600 € HT  | soit | 6 697,60 € TTC  |
| « Paysage villemomblois » ..... | 14 470 € HT | soit | 17 306,12 € TTC |
|                                 | 20 070 € HT | soit | 24 003,72 € TTC |

- par l'atelier J.-P. FONTAINE, pour la restauration des cadres :

|                                         |            |      |                |
|-----------------------------------------|------------|------|----------------|
| « Paysage » .....                       | 1 400 € HT | soit | 1 674,40 € TTC |
| « Paysage villemomblois » .....         | 1 400 € HT | soit | 1 674,40 € TTC |
| Frais de déplacements – accrochage..... | 780 € HT   | soit | 932,88 € TTC   |
|                                         | 3 580 € HT | soit | 4 281,68 € TTC |

***Dossier adopté à l'unanimité***

3 - **Demande de subvention au FISAC (Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce) pour l'aménagement d'un parking aux 7 bis et 9 avenue de la République à Villemomble**

La Commune s'est portée acquéreur des propriétés situées aux 7 bis et 9 avenue de la République à Villemomble en vue du redéploiement du marché forain alimentaire et de la création d'emplacements de stationnement.

Les travaux d'aménagement d'un parking d'une capacité de 24 places, y compris les places réservées aux personnes à mobilité réduite, sont estimés à 173 677,68 euros HT, soit 207 718,50 euros TTC.

Ces nouvelles places de parking seront intégrées dans la zone à stationnement payant afin de favoriser la rotation des véhicules dans le secteur commerçant du centre-ville.

Il est décidé de solliciter auprès du FISAC une subvention aussi élevée que possible pour la création de ce parking.

***Dossier adopté à l'unanimité***

4 - **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer une déclaration préalable de travaux exemptés de permis de construire pour la création d'un parking et la construction d'une clôture aux 7 bis et 9 avenue de la République à Villemomble**

Les travaux d'aménagement d'un parking d'une capacité d'accueil de 24 places comportent :

- la création d'un parking à l'air libre sur une surface constituée de matériaux bitumeux,
- la construction d'une clôture sur rue avec portail coulissant équipé d'un portique limiteur de hauteur afin d'interdire l'accès aux camions poids lourds.

Il est décidé d'approuver le dossier de déclaration préalable de ces travaux et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux exemptés de permis de construire.

***Dossier adopté à l'unanimité***

5 - **Dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de démolition d'immeubles communaux et d'aménagement d'un parking aux 7 bis et 9 avenue de la République à Villemomble**

Les travaux de démolition des immeubles et d'aménagement d'un parking de 24 places se décomposent en 2 lots :

- lot 1 - aménagement du parking, y compris clôtures : marché à bons de commande dans la limite des seuils fixés comme suit :
  - seuil minimal..... 100 000 € TTC
  - seuil maximal..... 250 000 € TTC
- lot 2 - démolition des immeubles : marché forfaitaire :

Il est décidé d'approuver le dossier de consultation des entreprises qui établit les modalités de la mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés et, en cas d'appel d'offres infructueux, à lancer une procédure de marché négocié et à signer les pièces contractuelles correspondantes.

***Dossier adopté à l'unanimité***

6 - **Dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux d'entretien et de réfection de la voirie communale pour les années 2008 à 2010**

Il est nécessaire de lancer une procédure de marché public afin de désigner le prestataire en charge des travaux d'entretien, de réparations ordinaires et de certains travaux de réfection et d'aménagement des chaussées et trottoirs des voies communales et des trottoirs revêtus des voies départementales et nationales pour les années 2008, 2009 et 2010.

Il est décidé d'approuver le dossier de consultation des entreprises qui établit les modalités de la mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert donnant lieu à l'établissement de bons de commande dans la limite des seuils fixés comme suit :

- seuil minimal annuel..... 130 000 € TTC
- seuil maximal annuel..... 220 000 € TTC

et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et, en cas d'appel d'offres infructueux, à lancer une procédure de marché négocié et à signer les pièces contractuelles correspondantes.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**7 - Dossier de consultation des entreprises relatif aux séjours d'été pour l'année 2008**

Il convient de lancer une procédure de marché public afin de désigner les prestataires en charge de l'organisation des séjours d'été 2008 pour les enfants âgés de 11 à 16 ans.

Il est décidé d'approuver le dossier de consultation des entreprises qui établit les modalités de la mise en concurrence sous forme de procédure adaptée donnant lieu à l'établissement de bons de commande et divisé en 3 lots :

- lot 1 - séjours linguistique :
  - seuil minimal..... 21 325 € TTC
  - seuil maximal..... 85 300 € TTC
- lot 2 - séjours multi-activités :
  - seuil minimal..... 10 600 € TTC
  - seuil maximal..... 42 400 € TTC
- lot 3 - séjours multi-sports :
  - seuil minimal..... 5 300 € TTC
  - seuil maximal..... 21 200 € TTC

et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**8 - Dossier de consultation des entreprises relatif à la restauration du centre de vacances de Saint-Brévin pour les années 2008, 2009 et 2010**

Il convient de lancer une procédure de marché public afin de désigner le prestataire en charge de la restauration du centre de vacances de Saint-Brévin pour les années 2008, 2009 et 2010.

Il est décidé d'approuver le dossier de consultation des entreprises qui établit les modalités de la mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert donnant lieu à l'établissement de bons de commande dans la limite des seuils fixés comme suit :

- seuil minimal annuel.....22 440 € TTC
- seuil maximal annuel.....81 000 € TTC

et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et, en cas d'appel d'offres infructueux, à lancer une procédure de marché négocié et à signer les pièces contractuelles correspondantes.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**9 - Avenant n° 1 au marché passé avec la Compagnie des Transports de l'Atlantique relatif aux transports par autocars en 2007 - lot 3 : au départ de Saint-Brévin**

Un marché à bons de commande a été passé avec la Compagnie des Transports de l'Atlantique pour assurer les transports par autocar entre Villemomble et Saint-Brévin pour un montant fixé comme suit :

- seuil minimal annuel.....6 000 € TTC
- seuil maximal annuel..... 24 000 € TTC

Compte tenu de l'augmentation des types de transferts, il est nécessaire d'augmenter le seuil maximal et de le porter à 28 525 euros TTC, soit une augmentation de 4 525 euros TTC, représentant une plus-value de 17,50 %.

Il est décidé d'approuver l'avenant n° 1 au marché passé avec la Compagnie qui entérine ces modifications et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**10 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - année 2006**

Conformément aux articles D 2224-1 à D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à Monsieur le Maire de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 15 novembre 2007 selon les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

***Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.***

**11 - Rapport annuel du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) - année 2006**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SIPPEREC transmet aux communes adhérentes un rapport annuel retraçant son activité.

***Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.***

**12 - Rapport annuel du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) - année 2006**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SIGEIF transmet aux communes adhérentes un rapport annuel retraçant son activité.

***Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.***

**13 - Rapport annuel du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) - année 2006**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SIFUREP transmet aux communes adhérentes un rapport annuel retraçant son activité.

***Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.***

**14 - Avis du Conseil sur la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM 93)**

Le Comité Syndical du SITOM 93 a approuvé la modification des statuts du Syndicat.

Cette modification prend en compte la nouvelle réglementation qui permet l'adhésion d'un syndicat mixte à un autre syndicat mixte à condition qu'il ne transfère pas l'ensemble de sa compétence.

Il est décidé d'émettre un avis favorable à la modification des statuts du SITOM 93.

***Dossier adopté à l'unanimité***

**15 - Avis défavorable du Conseil sur le projet arrêté du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France**

Le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), arrêté le 15 février 2007, par le Conseil Régional d'Ile-de-France est soumis à enquête publique du 15 octobre au 8 décembre 2007.

C'est dans ce cadre qu'il est décidé d'émettre un avis défavorable sur le SDRIF et de consigner au registre d'enquête publique les objectifs et intérêts villemomblois, notamment :

- la nécessité du prolongement de l'autoroute A 103,
- la création d'un maillage diversifié de modes de transports,

et de demander la mise en œuvre de nouvelles études qui tiennent compte de la réalité de terrain vécue au quotidien par les communes concernées en les associant plus étroitement au projet.

***Avis défavorable au projet du SDRIF à la majorité des suffrages exprimés, par 30 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL, Mme ZACCHI, M. NOVI) et 4 contre (celles de M. STEINFELD, Mme POCHON, M. AMBROSINI, Mme NIVELET), M. VITEL ne prenant pas part au vote***

**16 - Création d'emplois**

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux, il est décidé de créer les emplois suivants :

- 4 postes d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste de rédacteur chef
- 6 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 4 postes d'agent de maîtrise
- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- 1 poste de contrôleur de travaux en chef
- 1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants
- 5 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principale de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives de 1<sup>ère</sup> classe
- 3 postes d'assistante maternelle

***Dossier adopté à l'unanimité***

**17 - Fixation de la rémunération des agents recenseurs pour les opérations de recensement rénové de la population en 2008**

Suite à la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la « démocratie de proximité » qui a modifié le mode d'exécution du recensement de la population et a confié, depuis 2004, aux communes de plus de 10 000 habitants la réalisation des enquêtes de recensement qui ont lieu chaque année auprès d'un échantillon de 8 % de la population, il est décidé de fixer pour l'année 2008 la rémunération des agents recenseurs qui seront recrutés pour ces opérations comme suit :

- feuille de logement : 1 €
- bulletin individuel : 1 €
- tournée de reconnaissance des adresses : 50 €
- prime de fin de collecte : 130 €

***Dossier adopté à l'unanimité***

**18 - Versement d'une indemnité compensant les jours de repos travaillés au titre de l'année 2007**

Le décret n° 2007-1597 du 12 novembre 2007 institue une indemnité compensant les jours de repos travaillés.

Le nombre de jours pouvant être indemnisés est limité à 4 par agent.

Les montants bruts forfaitaires d'indemnisation par jour et par agent sont fixés par catégorie statutaire de la manière suivante :

- catégorie A et assimilé : 125 €
- catégorie B et assimilé : 80 €
- catégorie C et assimilé : 65 €

Il est décidé de verser aux agents titulaires et non titulaires de la Ville, occupant un emploi permanent, l'indemnité compensant les jours de repos travaillés au titre de l'année 2007 selon les dispositions du décret susvisé.

***Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 31 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL, M. VITEL, Mme ZACCHI, M. NOVI) et 4 abstentions (celles de M. STEINFELD, Mme POCHON, M. AMBROSINI, Mme NIVELET)***

**Monsieur le Maire donne ensuite lecture des décisions prises dans le cadre de sa délégation, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

N°2007/167

OBJET : Avenant n° 4 à la convention relative à la mise à disposition du collègue Pasteur des installations sportives municipales (ajout du gymnase De Gaulle)

N°2007/168

OBJET : Avenant n° 2 à la convention relative à la mise à disposition de la section Football de Villemomble-Sports des installations sportives municipales (ajout du bureau du 1<sup>er</sup> étage du stade Ripert)

N°2007/169

OBJET : Avenant n°2 au contrat 2003/C021 passé avec la société AIR CLIMAT SERVICE relatif à l'entretien et au fonctionnement des installations de climatisation situées dans divers bâtiments communaux (remplacement de l'indice PSDB par une nouvelle formule de révision de prix conformément aux sujétions du bulletin officiel de la consommation et de la répression des fraudes d'octobre 2004)

N°2007/170

OBJET : Convention relative à la mission de maîtrise d'œuvre en vue de l'établissement du dossier de permis de construire concernant la création d'un accès de secours pompier sur façade arrière de la crèche « Les Diablotins » et le réaménagement partiel des locaux à Villemomble (montant total forfaitaire de la dépense : 3 348,80 € TTC)

N°2007/171

OBJET : Convention de partenariat financier avec le Conservatoire International des Parcs et Jardins et du Paysage pour la formation professionnelle d'un agent communal dans le cadre d'un stage intitulé « L'utilisation des vivaces dans le développement durable » du 3 au 5 octobre 2007 (montant de la dépense : 709,00 € TTC)

N°2007/172

OBJET : Modification de la décision du 27 avril 2007 relative à la régie de recettes pour l'encaissement de divers produits – ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor

N°2007/173

OBJET : Versement de la cotisation à l'Association des Maires de l'Ile-de-France, au titre de l'année 2007 (montant de la dépense : 2 505,16 €)

N°2007/174

OBJET : Convention de partenariat financier avec l'organisme de formation URBACONSEIL pour la formation professionnelle d'un agent communal dans le cadre d'un stage intitulé « La réforme des autorisations d'urbanisme : permis de construire, certificat d'urbanisme, ... » les 4, 11 et 17 octobre 2007 (montant de la dépense : 1 435,20 € TTC)

N°2007/175

OBJET : Convention passée avec l'Inspection de l'Education Nationale, relative à l'organisation des activités d'éducation physique et sportive auprès des écoles élémentaires villemombloises impliquant des intervenants extérieurs

N°2007/176

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société SANITRA SERVICES, relatif au pompage des boues résiduelles du bassin situé au parc de la Garenne à Villemomble (montant estimé de la dépense sur la base de 60 tonnes pompées : 20 164,56 € TTC)

N°2007/177

OBJET : Fixation du montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport de gaz (montant fixé au taux maximum par décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, en fonction du linéaire exprimé en mètres, soit  $(0,035 \text{ €} \times 69\,229 \text{ m}) + 100 = 2\,523 \text{ € /an}$ )

N°2007/178

OBJET : Organisation du séjour familial à Corrençon-en-Vercors au profit des familles villemombloises pendant les vacances scolaires de Noël, du samedi 22 décembre 2007 au dimanche 6 janvier 2008 (période au choix)

N°2007/179

OBJET : Convention passée avec l'Ecole de Ski Français relative à l'organisation des cours de ski enseignés aux enfants séjournant à la Maison Familiale de Villemomble à Corrençon-en-Vercors (38250) durant l'année 2008 - montant de la dépense :

- 56,00 € la séance de 2 heures de cours collectifs pour des groupes de 12 enfants maximum,
- 7,00 € le passage de « flèche »,
- 4,10 € l'insigne du « Piou Piou » à la « 3<sup>ème</sup> étoile » incluse,
- 6,50 € la médaille à partir de l'étoile de bronze, d'argent, d'or, la flèche, le chamois et le surf.

N°2007/180

OBJET : Organisation du séjour d'hiver n° 1 à Corrençon-en-Vercors au profit des enfants de Villemomble pendant les vacances scolaires d'hiver, du vendredi 22 février 2008, au soir, au samedi 1<sup>er</sup> mars 2008, au matin, soit 7 jours (prévision de 144 enfants inscrits)

N°2007/181

OBJET : Organisation des vacances de la Toussaint 2007 aux centres de loisirs maternels Foch et Saint-Exupéry, du lundi 29 octobre 2007 au mercredi 7 novembre 2007 inclus (centres fermés le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2007) - fréquentation moyenne journalière estimée à environ 132 enfants

N°2007/182

OBJET : Organisation des vacances de la Toussaint 2007 aux centres de loisirs primaires « 1, 2, 3, Soleil » et Saint-Exupéry, du lundi 29 octobre 2007 au mercredi 7 novembre 2007 (centres fermés le jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2007) – fréquentation moyenne journalière estimée à environ 177 enfants

N°2007/183

OBJET : Contrat passé avec la société SAGA LAB relatif au contrôle des équipements sportifs situés à la Maison Familiale de Villemomble à Corrençon-en-Vercors (38250) pour les années 2008, 2009 et 2010 (montant de la dépense : 258,34 euros par an)

### **Questions orales posées par M. STEINFELD, du Parti Socialiste :**

**1 – Quel avenir programmez-vous pour le bâtiment qui abrite le Conservatoire municipal Jean Rivier, 1 rue Mercière ? Quels travaux sont prévus par la municipalité pour le préserver en tant qu'élément de qualité de notre patrimoine local ?**

Monsieur le Maire répond : « Pour l'instant, en dehors des travaux d'entretien, seuls des petits travaux, de peinture par exemple, ont été faits. Nous réfléchissons sur le devenir global du Conservatoire pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les effectifs ont augmenté et le bâtiment ne permet pas d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions. Ensuite, certaines activités, notamment la danse, nécessitent une salle plus spécifique qui, du fait de la configuration de la parcelle, ne peut être créée sur place. Des salles complémentaires, comme un auditorium, ont aussi été demandées. Enfin, le bâtiment est difficilement adaptable pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Dans le cadre du budget 2007, un marché à procédure adaptée a été lancé pour choisir un programmiste. Il a été désigné fin novembre pour recueillir les demandes des utilisateurs et définir les besoins futurs ainsi que les contraintes réglementaires qui en découlent. Nous saurons ensuite si le bâtiment actuel peut être adapté.

Quant au bâtiment, il n'est pas inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. C'est un bâtiment comme il y en a beaucoup dans le patrimoine de la Commune. »



## 2 – Quel avenir, de même, pour les anciens locaux de la bibliothèque de la rue Circulaire ?

Monsieur le Maire répond : « Nous déciderons des utilisations possibles de cette parcelle après l'étude qui sera faite sur le Conservatoire. »

### Questions orales posées par M. NOVI, du groupe non inscrit Villemomble Autrement :

**1 – Lettre du Maire de novembre 2007 : dans cette lettre, en dernière page, figure une représentation schématique du budget de la Commune. Pouvez-vous être plus précis sur les trente pour cent consacrés au sport et à la jeunesse ?**

Monsieur le Maire répond :

- Budget de fonctionnement de la Commune (arrêté au 26 novembre) : **20 363 330 €**
- Budget d'investissement de la Commune (arrêté au 26 novembre) : **8 034 435 €**

|                                    |                      | Fonctionnement     | Investissement     |
|------------------------------------|----------------------|--------------------|--------------------|
| <i>Services communs</i>            |                      | 842 177 €          | 1 400 €            |
| Sport                              | Gymnases             | 619 161 €          | 2 220 596 €        |
|                                    | Stades               | 170 737 €          | 829 003 €          |
|                                    | Piscine              | 632 721 €          | 86 489 €           |
|                                    | Tennis               | 63 898 €           | 15 010 €           |
| <i>Total « sport »</i>             |                      | 2 328 694 €        | 3 152 498 €        |
| Jeunesse                           | Centre de loisirs    | 1 837 076 €        | 4 329 €            |
|                                    | Colonies de vacances | 1 124 677 €        | 125 174 €          |
| <i>Total « jeunesse »</i>          |                      | 2 961 753 €        | 129 503 €          |
| <b>Total « sport et jeunesse »</b> |                      | <b>5 290 447 €</b> | <b>3 282 001 €</b> |

Le total du budget consacré au sport et à la jeunesse (fonctionnement + investissement = 8 572 448 €) représente donc bien 30 % du budget de la Commune (fonctionnement + investissement = 28 397 765 €).

## **2 – Conservatoire de musique : quel est le projet concernant ce bâtiment : rénovation, extension ou reconstruction ?**

Voir réponse à la 1<sup>ère</sup> question posée par M. STEINFELD.

## **3 – enquête publique sur le SDRIF : pourquoi si peu d'information sur ce sujet dans la Commune ?**

**Constat :** a) pas de point de consultation à Villemomble,  
b) les quelques affiches d'information sur les panneaux ont été retirées un mois avant la fin de l'enquête, en contradiction avec la mention « ne pas enlever avant le 9 décembre » portée sur les affiches !

**Est-ce parce que vous êtes convaincu, comme le sénateur Philippe DALLIER (rédacteur du rapport sénatorial « La gouvernance en Ile-de-France : quel avenir pour le Grand Paris »), qu'aujourd'hui il est devenu évident que le SDRIF est mort-né ? Alors, vive le Grand Paris !**

Monsieur le Maire répond : « La procédure d'enquête publique ouverte du 15 octobre au 8 décembre 2007 est en cours, en exécution de l'arrêté du Président du Conseil Régional du 12 juillet 2007 après que l'avant projet du SDRIF ait été adopté par le Conseil Régional du 15 février 2007.

La procédure relève des articles L 141-1 et suivants du Code de l'Urbanisme et des articles L 123-1 à L 123-16, R 123-7 à R 123-23 du Code de l'Environnement.

Cette enquête et sa mise en œuvre sont sous la seule responsabilité de Monsieur le Président du Conseil Régional.

Le siège de l'enquête est fixé au Conseil Régional d'Ile-de-France - 35 boulevard des Invalides 75007 Paris.

Le dossier est consultable pendant la durée de l'enquête sur le site Internet [www.iledefrance.fr/sdrif-enquetepublique](http://www.iledefrance.fr/sdrif-enquetepublique).

Les lieux d'enquête sont les 26 préfectures et sous-préfectures d'Ile-de-France et 161 mairies retenues dans l'arrêté, pour la Seine-Saint-Denis : Aulnay-sous-Bois, Bobigny, Bondy, Clichy-sous-Bois, Drancy, le Blanc-Mesnil, le Raincy, Montreuil-sous-Bois, Noisy-le-Grand, Pantin, Saint-Denis, Sevran.

Le Président du Conseil Régional a mandaté, sous sa propre responsabilité, la société PUBLILEGAL - 23 rue des Jeûneurs 75073 Paris Cedex 2 - pour le contrôle et le suivi des opérations d'affichage légal dans les Communes.

La société PUBLILEGAL doit assurer le contrôle et le maintien de cet affichage légal.

Ce processus a été respecté et la Commune n'a reçu que 20 affiches. En conséquence, la procédure est mise en place sous le contrôle du Conseil Régional d'Ile-de-France et avec les moyens susvisés. Le registre d'enquête publique est donc au siège du Conseil Régional des 26 préfectures, sous-préfectures et des mairies citées plus haut, pour ce qui concerne la Seine-Saint-Denis, soit 12 communes sur les 40 qui constituent le département.

Villemomble, au-delà des obligations des textes, a pu obtenir une vingtaine d'affiches alors qu'elle avait déclaré en avoir besoin de cinquante et tient à la disposition du public un dossier complet du SDRIF arrêté dont un exemplaire supplémentaire pour permettre le travail des services et la présentation dans le cadre de la délibération soumise au Conseil Municipal.

Pour conclure, du 15 octobre au 8 décembre 2007, se déroule, sous le contrôle de la Région Ile-de-France, l'enquête publique dans 187 lieux répartis dans toute l'Ile-de-France sous la présidence du Général de Gendarmerie Jean-Pierre CHAULET.

Au premier trimestre 2008, le vote définitif du Conseil Régional sur le projet du SDRIF doit intervenir en tenant compte du rapport de l'enquête publique et de l'ensemble des avis recueillis (C.C.I., Conseils Généraux, ...).

Au second trimestre de l'année 2008, il sera approuvé le projet du SDRIF, par décret, en Conseil d'Etat. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 30.

~~~~~

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Marie BRUEL

Patrice CALMEJANE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Seine-Saint-Denis

VILLE DE VILLEMOMBLE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

de la réunion du Conseil Municipal, tenue le 19 décembre 2007, en Mairie, 13 bis rue d'Avron, à Villemomble, Salle du Conseil.

ETAIENT PRESENTS : M. CALMEJANE Patrice, Maire, M. ACQUAVIVA François, Mme CROCHART Marie-Antoinette, M. LONGVERT Claude, Mme DESCHAMPS Danièle, MM. HEIM Charles, MAGE Pierre-Etienne, Mme SIBILIA Josette, M. BLUTEAU Jean-Michel, Adjoints au Maire, Mme POLONI Françoise, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes ROUSVAL Eliane, TROTIN Chantal, MM. GARNIER René, LEVY Jean-Paul, Mmes MARTIGNON Mauricette, HERY Maryse, LE DUVEHAT Pascale, HERNU LEMOINE Corinne, M. PIETRASZEWSKI Jean-Jacques, Mlle BRUEL Marie, MM. VITEL Francis, STEINFELD Jean-Alain, Mmes POCHON Elisabeth, ZACCHI Monique, M. DAYDIE Marc, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES : M. DELOBELLE Jacques, Adjoint au Maire, par M. CALMEJANE, M. DESCHAMPS Guy, Adjoint au Maire, par M. LEVY, Mme LAGNIER Huguette, Conseillère Municipale, par Mme HERY, M. BABILLOT Philippe, Conseiller Municipal, par M. ACQUAVIVA François, Mme DOS-REIS Dominique, Conseillère Municipale, par Mme DESCHAMPS, Mlle SOMBRUN Véronique, Conseillère Municipale, par M. MAGE, M. SOUBEYRE Jean-Philippe, Conseiller Municipal, par Mlle BRUEL, M. NOVI Armand, Conseiller Municipal, par Mme ZACCHI.

ABSENTS : Mme NIVELET Patricia, Conseillère Municipale.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mlle BRUEL.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Installation d'un Conseiller Municipal

Le siège de Conseiller Municipal occupé par Monsieur Jean-Marc AMBROSINI étant devenu vacant suite à sa démission, il est procédé à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal pris sur la liste présentée par le groupe de la gauche plurielle de Villemomble « un engagement clair : écouter, agir ».

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal d'installation :

VU l'article L 270 du Code électoral,

VU l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la lettre de Monsieur Jean-Marc AMBROSINI en date du 11 décembre 2007, reçue le 17 décembre 2007, donnant sa démission de Conseiller Municipal,

CONSIDERANT que le siège de Conseiller Municipal de Monsieur Jean-Marc AMBROSINI est devenu vacant,

VU les listes des candidats en présence aux élections municipales du 25 mars 2001,

CONSIDERANT que Monsieur Jean-Marc AMBROSINI figurait sur la liste présentée par la gauche plurielle de Villemomble « un engagement clair : écouter, agir »,

CONSIDERANT qu'après le dernier Conseiller Municipal en fonction, le candidat venant sur la liste présentée par la gauche plurielle de Villemomble « un engagement clair : écouter, agir » est Monsieur Marc DAYDIE,

DECLARE

INSTALLER dans les fonctions de Conseiller Municipal, en application de l'article L 270 du Code électoral :

Monsieur Marc DAYDIE

né le 06 novembre 1954 à Paris (14^{ème})

demeurant 26 rue Laboulaye à Villemomble (93250)

Monsieur le Maire propose Mademoiselle BRUEL Marie comme secrétaire de séance.

Elle est élue à l'unanimité des suffrages exprimés, par 33 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL, M. STEINFELD, Mme POCHON, M. DAYDIE, Mme ZACCHI, M. NOVI) et 1 abstention (celle de M. VITEL).

Monsieur le Maire soumet ensuite, pour approbation, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 novembre 2007.

Il est adopté à la majorité des suffrages exprimés par 28 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL), 4 contre (celles de MM. VITEL, STEINFELD, Mme POCHON, M. DAYDIE) et 2 abstentions (celles de Mme ZACCHI, M. NOVI).

Passant à l'ordre du jour :

1 - **Vote du budget primitif de la Ville - exercice 2008**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEVY, rapporteur de la commission des finances, pour la présentation du budget primitif 2008 de la Ville :

« Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif 2008 que j'ai l'honneur de vous présenter a été élaboré, sous l'autorité de Monsieur le Maire, en partie par Monsieur Jacques DELOBELLE, Adjoint au Maire chargé des finances et du budget, en concertation étroite avec les membres de la municipalité, la direction générale des services, les services financiers et l'ensemble des responsables des services.

Le projet de budget proposé ce soir à l'assemblée a été précédé, au regard de la loi du 6 février 1992, par un débat d'orientation budgétaire animé par Monsieur le Maire le 29 novembre dernier. A l'issue de la projection, un débat a été proposé à l'assemblée. Aucune question n'a été posée.

Ce budget 2008 est particulier dans la mesure où son exécution coïncidera avec les élections municipales. A cette occasion, je tiens à rappeler le bilan financier dressé cette année par la Trésorerie Générale à partir des comptes administratifs 2002 à 2006 qui propose un constat objectif de la gestion communale à travers les missions que s'était fixée l'équipe municipale au cours de cette mandature. Celui-ci, malgré un contexte général économique et social difficile, met en évidence des résultats éloquentes de notre gestion par des analyses comparatives avec les communes de même strate de population, le département, la région Ile-de-France, sans oublier l'échelon national. Les ratios sont très favorables et placent la ville de Villemomble aux tout premiers rangs des communes du département, récompensant ainsi le travail accompli par les élus et les services municipaux ces dernières années.

Nous commencerons le budget 2008 par la section de fonctionnement et nous aborderons ensuite la section d'investissement.

I - LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget primitif 2008 s'élèvent hors virement à **31 982 558 €** De budget à budget elles sont en hausse de **12,94 %**. Nous en verrons la cause.

Elles s'analysent par chapitre dans leur globalité et de la manière suivante :

CHAPITRE GLOBALISE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL 8 792 996 €

Ce chapitre, en hausse de 5,45 %, regroupe principalement les comptes :

- * 60 - achat et variations de stocks,
- * 61 - services extérieurs,
- * 62 - autres services extérieurs.

Ce chapitre est en hausse de BP à BP en raison, pour partie, de l'augmentation des contrats (+ 280 000 €) liés à des équipements nouveaux (maternelle Pasteur, gymnase Carnot). La législation dans le domaine de la sécurité est contraignante et coûteuse. Les mises aux normes sont quasi permanentes et font la fortune des bureaux d'études et des sociétés de maintenance. Nous trouvons sur l'ensemble de ces postes, les achats et les fournitures diverses liés au fonctionnement de la Commune, (ex. : fluides, fournitures d'entretien, ...), les contrats de services divers passés avec les entreprises (chauffage, entretien des matériels et des bâtiments, transports, contrats passés à l'occasion des fêtes organisées par la Ville, etc).

Nous constatons une évolution des crédits de fournitures pour le remplacement de petits matériels (petites pièces pour les véhicules et engins communaux et fournitures diverses pour les ateliers) et des prestations de services, notamment la formation des agents utilisant les nouveaux logiciels.

Ce chapitre intègre aussi les locations et réparations de matériels, les primes d'assurances, les honoraires ainsi que les frais d'affranchissement et quelques taxes.

CHAPITRE GLOBALISE 012 - CHARGES DE PERSONNEL 16 488 908 €

Ce compte en augmentation de **4,08 %** de BP à BP regroupe les chapitres suivants :

- * **compte 63** - impôts, taxes et versements assimilés,
- * **compte 64** - rémunérations et charges du personnel.

Si l'on prend en compte les crédits votés au budget supplémentaire 2007, ce poste clé n'augmente que de 2,5 %. Le point d'indice devrait être revalorisé sur une base de 0,5 %, ainsi que le SMIC aux alentours de 2 %. Diverses cotisations ont été revues à la hausse (FNAL et FIHFP). La création de 6 postes a été nécessaire (2 au gymnase Carnot, 1 d'ATSEM à la maternelle Pasteur et 3 d'assistantes maternelles à la crèche familiale « les diabolins »). Enfin, le glissement vieillesse et technicité et le reclassement suite à la réforme de quelques agents en catégorie C et B, expliquent avec ce qui précède l'évolution de ce chapitre.

COMPTE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE..... 3 584 209 €

En hausse de **8,21 %**, il s'agit de diverses taxes, des contingents obligatoires, mais aussi des subventions accordées aux associations et les charges et cotisations diverses de gestion courante.

En ce qui concerne les subventions, le montant qui leur est alloué en 2008 est de **1 728 287 €** auquel il faut ajouter la subvention de **670 000 €** attribuée au CCAS. Le détail figure sur les documents en votre possession. Elles seront abordées au cours de la soirée et soumises au vote par la suite. Je ne m'y attarderai donc pas.

COMPTE 66 - CHARGES FINANCIERES..... 87 000 €

Les charges financières en baisse de **36,54 %** reprennent, d'une part, les intérêts des emprunts et dettes (échus) et, d'autre part, la provision des ICNE à payer en 2009.

Cette baisse des charges d'emprunts se poursuit et souligne le désendettement de la Commune amorcé depuis plusieurs années.

COMPTE 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES..... 60 988 €

Comme son nom l'indique, il s'agit ici de charges aléatoires, en l'espèce des bourses et prix, des secours et dots et une provision pour l'annulation de titres.

COMPTE 042 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS..... 2 934 835 €

Ce chapitre globalisé concerne les amortissements des immobilisations mandatées en 2007 mais aussi une reprise des investissements d'avant 1997 pour un peu plus de 2 millions d'euros que le Trésorier nous a demandé d'amortir afin de mettre à jour ses comptes. Ce montant devra être réajusté au BS 2008 du moins en ce qui concerne les réalisations 2007.

Nous retrouverons tout à l'heure en recettes d'investissement la contrepartie de ce compte d'ordre.

Enfin,

COMPTE 022 - DEPENSES IMPREVUES 33 622 €

Aux dépenses déclinées ci-dessus, il faut ajouter :

COMPTE 023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT 652 934 €

Ce qui nous donne des dépenses totales d'investissement qui s'élèvent à.....**32 635 492 €**

Nous allons examiner maintenant les recettes.

II - LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à **32 635 492 €** et se répartissent ainsi :

COMPTE 013 - ATTENUATION DE CHARGES 17 500 €

Ce compte correspond au remboursement - sur rémunération du personnel et sur charges - par les organismes de sécurité sociale pour le personnel non titulaire en arrêt maladie, et par les assurances pour le personnel titulaire en arrêt accident de travail.

COMPTE 70 - PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE..... 2 107 892 €

Ces produits sont constitués des recettes encaissées dans les diverses activités organisées par la Ville : culturelles, sportives, sociales ou périscolaires. Ils sont en augmentation de **4,34 %** en raison de la plus forte fréquentation des services proposés par la Ville.

Le produit lié à l'évolution des tarifs évolue entre **1,8 %** et **2 %**.

COMPTE 73 - IMPOTS ET TAXES..... 17 391 610 €

Ce chapitre est consacré aux impôts locaux et aux diverses taxes. Il est en augmentation de **2,91 %**.

Nous vous proposons cette année encore de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de l'an dernier, afin de poursuivre dans la durée notre objectif qui consiste à maîtriser l'impôt local. Cela fait maintenant 15 ans que les taux communaux n'ont pas augmenté et la pression fiscale supportée par les Villemomblois est l'une des plus faibles du département. En effet, les taux ont diminué en 1993, été stabilisés de 1994 à 1996, baissés à nouveau de 1997 à 2001 et sont stabilisés depuis.

Dans l'attente de renseignements précis des services fiscaux, nous avons par prudence revalorisé les bases notifiées en 2007 de **1%**. Vraisemblablement, les bases évolueront à hauteur de **1,60 %**. Nous apporterons les corrections nécessaires au budget supplémentaire.

Les autres taxes ont été reconduites à leur niveau de 2007 et seront reprises elles aussi pour leur véritable montant au BS 2008.

En ce qui concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour la quatrième année consécutive, nous maintenons le taux de la TEOM, malgré l'augmentation des coûts de traitement et la rémunération des organismes SYCTOM et SITOM. Le taux de **6,12 %** est à appliquer aux bases TEOM que nous ne connaissons pas encore aujourd'hui. Un ajustement du produit attendu s'opérera au budget supplémentaire 2008.

La partie fiscalité sera abordée en détail tout à l'heure au cours de la séance par Monsieur le Maire. Je lui laisse le soin de répondre à vos légitimes attentes.

COMPTE 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS.....12 612 553 €

En hausse de **1,99 %**, ces différentes recettes sont constituées de la Dotation Globale de Fonctionnement, de la Dotation de Solidarité Urbaine, des subventions et participations de l'État, de la Région, du Département et des autres organismes. La plupart de ces dotations ont été reconduites avec leur montant 2007. Elles seront actualisées au BS 2008, car les informations concernant les valeurs attribuées aux communes seront communiquées après le vote de ce budget.

COMPTE 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE.....442 153 €

Cette recette correspond au produit des immeubles (ex. : loyers provenant de l'hôtel d'entreprises) et aux redevances versées par les concessionnaires pour l'occupation du domaine public.

COMPTE 76 - PRODUITS FINANCIERS47 000 €

Cette somme correspond au produit attendu des placements financiers autorisés par l'ETAT (circulaire du 22 septembre 2004).

COMPTE 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS.....6 500 €

COMPTE 042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS.....10 284 €

Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement.

CONCLUSION :

Pour conclure cette première partie, les recettes de fonctionnement couvrent la totalité des dépenses de fonctionnement et laissent disponibles hors amortissements **652 934 €** pour financer des opérations d'investissement.

Nous allons examiner maintenant la section d'investissement.

III - LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses de la section d'investissement, en diminution de **26,44 %**, s'élèvent au total à **6 950 094 €** et se répartissent de la manière suivante :

COMPTE 10 - REVERSEMENT ET REPRISES DE DOTATIONS150 €

Cette dépense correspond à une provision pour d'éventuels remboursements de TLE.

Compte 040 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT10 284 €

Il s'agit de l'amortissement des subventions d'investissement, opération d'ordre qui trouve sa contrepartie en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

COMPTE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES457 100 €

Ce poste reprend le remboursement du capital de la dette. Nous avons constaté précédemment que le désendettement de la Commune se traduisait par la baisse significative des intérêts de la dette. Nous observons en revanche que le capital des emprunts ne diminuera plus. Au contraire, les 2 dernières échéances du capital (ajustement de l'échéancier) évolueront sensiblement. L'encours de la dette figure en annexe du budget que nous vous proposons ce soir.

COMPTE 204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT116 000 €

Ce crédit est réservé à la participation de la Commune pour l'enfouissement de réseaux allée Charrier. Une aide financière du SIPPEREC pour cette opération est prévue et sera inscrite au budget supplémentaire dès sa notification.

COMPTE 20 - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES154 421 €

Ce poste correspond à l'achat de logiciels divers pour le fonctionnement des services (37 421 €), à des frais d'insertion pour les futurs appels d'offres (20 000 €) mais aussi à une nouvelle consultation pour la mise en place du PLU (97 000 €). Sur ce point précis, je vous rappelle que nous devons relancer une procédure suite à la défaillance de l'actuel titulaire du marché.

COMPTE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....1 255 886 €

Ce poste se décompose de la manière suivante :

- 211 - Acquisition de terrain - 501 000 €

Il s'agit de la reconstitution de la provision pour l'acquisition de terrains ou d'immeubles en cours d'année.

- 2121 - Plantations d'arbres et arbustes - 85 100 €

Cette inscription budgétaire intègre le nouveau programme pluriannuel de plantations d'arbres et des plantations diverses. Je vous rappelle que nous serons subventionnés à hauteur de 30 % par l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France pour ce programme 2008.

- 2152 - 21578 - 2158 - 2181 - Installations matériel et outillage de voirie - 106 076 €

Comme chaque année, nous renouvelons les différents bacs de collecte sélective très abîmés. Par ailleurs, nous remplaçons les pièces défectueuses telles que les axes ou les roues. Cette provision devrait suffire au besoin du service. Nous poursuivons également notre engagement au service de l'écologie en proposant aux villemomblois, à faible coût pour eux, des récupérateurs d'eau et des éco-composteurs.

- 2182 - Matériel de transport - 194 300 €

Il s'agit du remplacement des véhicules communaux les plus anciens. Cette année, nous inscrivons des crédits pour l'achat d'un Trafic (17 800 €), de deux Twingo roulant au GPL (21 000 €), d'un Kangoo roulant au GPL (12 500 €), de deux Master (53 000 €), d'un Ivéco (53 000 €) et d'un véhicule biénergie (30 000 €) en remplacement du véhicule SCENIC de Monsieur le Maire acheté en 1998. De même, ce compte enregistre une provision pour l'achat de grosses pièces destinées à l'entretien de l'ensemble des véhicules municipaux (7 000 €).

- 2183 - Matériel de bureau et matériel informatique - 39 955 €

Cette somme est affectée à l'acquisition et le remplacement de matériel de bureau et à la modernisation de notre matériel informatique aussi bien dans les services communaux que dans les écoles.

- 2184 – Mobilier - 90 401 €

Ce compte reprend l'aménagement en mobilier des services municipaux pour 60 401 € et le remplacement de mobilier dans les écoles pour 30 000 €

- 2188 - Autres immobilisations corporelles - 239 054 €

Il s'agit de remplacement et d'acquisition de matériels divers pour les besoins des services (outillage, électroménager, matériels de sport, grosses pièces, ...).

COMPTE 23 - IMMOBILISATIONS EN COURS4 611 253 €

Le compte 23, en baisse de 31,71 %, incorpore les travaux concernant les opérations nouvelles ainsi que les travaux d'aménagement ou de gros entretien, dont principalement :

- 2312 - Aménagement d'espaces verts - 475 800 €

Nous consacrons à l'environnement, en l'occurrence le parc Mermoz, des crédits pour la deuxième phase de réaménagement de cet espace vert (450 000 €) et quelques moyens supplémentaires pour diverses plantations et jardinières pour agrémenter les rues de notre Ville (25 800 €).

- 2313 - 238 - Travaux de bâtiments - 2 454 153 €

Les travaux prévus sont notamment le ravalement de la Mairie, partie ancienne (79 800 €), le remplacement du standard téléphonique datant de plus de 20 ans (70 000 €) et l'achèvement des travaux dans le bâtiment ancien pour 24 000 €. Nous employons 450 000 € au groupe Leclerc/Pasteur pour la rénovation de la toiture et le remplacement de quelques menuiseries et des travaux de conformité incendie. Pour conforter ce que j'annonçais précédemment sur l'implication de notre Commune dans le domaine de l'écologie et des énergies renouvelables, nous avons souhaité implanter des panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de l'école Lamartine, lieu qui nous semblait le plus approprié à recevoir ce dispositif. Le coût s'élèverait approximativement à 205 000 €. L'opération est subventionnée à hauteur de 45 000 €. Pour ne pas déroger à la règle, nous inscrivons cette aide financière au BS 2008 dès son attribution.

Dans l'attente d'une étude approfondie concernant la réhabilitation du théâtre Georges Brassens, nous procéderons aux travaux permettant de maintenir ce bâtiment en état. 57 000 € ont été prévus pour cela. Nous souhaitons également nous engager sur le réaménagement de 2 propriétés issues des réserves foncières, l'ancienne maternelle Pasteur pour un montant estimatif de 150 000 € et l'ancienne gare des Coquetiers pour 120 000 €. L'affectation de ces bâtiments rénovés restera à définir. La création et l'aménagement en espaces verts d'un columbarium et la réfection des allées se poursuivent et mobilisent 107 000 €. Nous achevons les travaux à la crèche Saint-Charles, en relookant la salle de la section des grands pour un montant de 53 000 €. Nous maintenons la provision de 179 000 € pour le démarrage de la requalification du quartier des Marnaudes dans le cadre de l'ANRU. Cette opération d'envergure s'inscrit dans un programme national. Sa complexité et son coût nécessitent des études et analyses d'éligibilité prioritaire, un cadrage financier et un échéancier de travaux restant à définir.

Pour le reste, comme chaque année, nous consacrons une large part de ce budget d'investissement à l'aménagement et remise aux normes des écoles maternelles et primaires ainsi qu'à l'entretien des centres de vacances, des équipements sportifs, culturels et, d'une manière plus large, à l'ensemble des bâtiments communaux.

- 2314 - Installations, matériel et outillage sur sol d'autrui - 235 400 €

Nous envisageons de transférer la crèche familiale actuellement située rue Decauville dans de nouveaux locaux au 89 rue de la Fosse aux Bergers. Ces nouveaux locaux offriront davantage d'espace et d'accessibilité aux enfants et aux familles. Les travaux prévus feront l'objet d'un appel d'offres.

- 2315 - Installations, matériel et outillage - Voirie - 1 445 900 €

Il s'agit de la programmation annuelle de réfection des voies communales pour un montant de 1 026 100 €. **Rues** : des Limites (191 700 €), Hoche (109 700 €), Charrier (183 500 €), 1890 (61 000 €), Bondy (79 300 €), Henry Dunant (57 900 €), boulevard Carnot (343 000 €). La réfection des trottoirs est également programmée **rues** : Marcel Douret (65 400 €), Blanche (11 900 €) et le boulevard Général de Gaulle (25 000 €).

Sur le plan de la sécurité et de prévention de la délinquance, nous envisageons d'implanter des caméras de vidéo-sécurité à différents endroits de la Ville. Cette démarche préventive et dissuasive n'a d'autre but que d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens. La somme consacrée à cette opération s'élève à **220 000 €**

Les autres dépenses concernent l'implantation d'un nouvel horodateur (place de la République - **10 000 €**), les travaux sur le réseau d'éclairage public et sur celui de la signalisation lumineuse pour respectivement **35 000 €** et **52 500 €**

COMPTE 020 - DEPENSES IMPREVUES25 000 €

COMPTE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES.....300 000 €

Cette provision est réservée aux avances forfaitaires attribuées aux entreprises avant démarrage des travaux et restituées dès que ces mêmes entreprises ont réalisé un pourcentage de travaux prévu dans le marché. Cette opération d'ordre trouve sa contrepartie dans cette section en recettes.

COMPTE 45 - OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS20 000 €

Examinons maintenant :

IV - LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à **6 950 094 €** Elles se décomposent ainsi :

COMPTE 10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS, ET RESERVES.....917 838 €

Cette recette comprend le fonds de compensation de la TVA pour des travaux d'investissement réalisés en N-2, pour un montant de **666 838 €** et des recettes de taxe locale d'équipement pour **251 000 €**

COMPTE 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT263 125 €

Ce chapitre reprend les amendes de police pour **90 000 €** mais aussi diverses subventions de l'Etat, de la Région, du Département et du SIPPEREC sur les opérations d'investissement en cours. Dans le cadre du réaménagement du parc Mermoz, l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France propose une aide financière à hauteur de **147 762 €** et une de **12 000 €** pour le programme pluriannuel de plantation d'arbres. La CAF apporte son soutien respectivement pour **4 119 €** et **9 244 €** pour l'équipement et les travaux réalisés à la crèche collective.

Quelques aides financières supplémentaires sont attendues dans ce budget qui feront l'objet d'écriture au budget supplémentaire dès leur notification.

COMPTE 16 - LES EMPRUNTS.....813 362 €

Un emprunt de **1 800 000 €** a été inscrit pour financer les opérations d'investissement prévues dans ce budget.

Un emprunt d'un montant de **13 362 €** à taux 0, attribué par la CAF pour les travaux réalisés à la crèche Saint-Charles, complète ce chapitre.

COMPTE 024 - PRODUITS DE CESSIONS.....48 000 €

Il s'agit ici d'une inscription budgétaire pour la vente d'un terrain situé rue du Gros Buisson pour le montant indiqué ci-dessus et pour laquelle la signature chez le notaire interviendra au début de l'année 2008.

COMPTE 040 - AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS2 934 835 €

Compte d'ordre concernant l'amortissement des acquisitions qui trouve sa contrepartie au compte 042 en section de fonctionnement.

COMPTE 041 - OPERATIONS PATRIMONIALES.....300 000 €

Provision pour avances forfaitaires (voir explications au chapitre 041 en dépenses).

travaux et COMPTE 45 - OPERATIONS POUR COMPTES DE TIERS20 000 €

Et

Virement de la section de fonctionnement652 934 €

CONCLUSION :

Ainsi, les 6 950 094 € de dépenses d'investissement inscrites à ce budget sont financées par :

1°- les recettes d'investissement pour un montant de **6 297 160 €**

2°- l'excédent de recettes de la section de fonctionnement pour **652 934 €**

Tel est l'essentiel de ce budget primitif 2008 sur lequel Monsieur le Maire ne manquera pas de revenir pour en faire le commentaire.

Vous aurez ensuite à vous prononcer par un vote.

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur LEVY donne ensuite la parole à Monsieur le Maire.

« Merci Monsieur LEVY.

Je remercie aussi Monsieur DELOBELLE, l'ensemble du personnel, ainsi que tous les élus de ma majorité.

Concernant le budget, les recettes de la Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.) ont été minorées parce que nous n'aurons les notifications de l'État qu'en février ou mars. Je rappelle que ce budget est prévisionnel. Les recettes de la T.L.E. devraient donc être supérieures à celles inscrites pour l'instant. Leur montant pourrait aller jusqu'à 600 000 euros.

Pour les droits de mutation, le nombre de transactions étant difficile à estimer, nous avons repris les bases de l'année dernière et nous inscrirons le surplus au budget supplémentaire.

En ce qui concerne les emprunts, je rappelle que l'emprunt le moins cher, c'est celui que l'on ne contracte pas, et ce quel que soit le taux en vigueur. Contrairement à certaines communes, qui ne sont pas plus équipées, nous avons fait le choix de ne pas augmenter fortement notre budget de fonctionnement pour ne pas devoir réduire nos possibilités d'investissement. Ainsi, que ce soit sur les charges de personnel ou sur les dépenses à caractère général, nous économisons presque deux tiers de notre capacité d'investissement.

Cette bonne gestion de nos dépenses de fonctionnement nous permet donc d'investir, de dégager de l'autofinancement et de rechercher des subventions pour un certain nombre d'équipements, tels que, pour ne citer que les principaux réalisés en 2007, le Château, la maternelle Pasteur, la salle Carnot ou le terrain synthétique. Grâce à ces subventions, il n'a pas été nécessaire d'emprunter.

Je précise à nouveau qu'en matière d'investissement, nous devons tenir compte de disponibilités foncières limitées. C'est pourquoi nous devons souvent réaliser des opérations en plusieurs étapes, comme pour le collège Pasteur, la maternelle Pasteur ou la salle Carnot.

La pression fiscale est stable et le désendettement de la Commune se poursuit.

La gestion financière de la Commune est saine, comme l'atteste l'analyse, très favorable, réalisée par les services de l'État pour la période 2002-2006.

La fréquentation de l'ensemble des services offerts par la Commune a augmenté.

Les associations interviennent dans différents domaines et reçoivent des moyens pour fonctionner ; le ratio par habitant indique que Villemomble est l'une des communes qui aide le plus les associations.

Concernant le développement durable, après un certain nombre d'investissements sur le fleurissement, l'aménagement des parcs, la fourniture de composteurs et de récupérateurs d'eau, un meilleur suivi des collectes qui a entraîné une diminution du tonnage des ordures ménagères collectées, nous mettons en place, avec ce budget, d'autres postes d'investissement tels que la mise en place de cellules photovoltaïques sur le groupe scolaire François Coppée / Lamartine ou l'achat de véhicules à GPL ou biénergie.

Pour le dossier ANRU, le total de l'investissement programmé est de l'ordre de 96 millions d'euros, la participation de la Commune devrait s'élever aux alentours de 8 millions d'euros et la subvention attendue de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) serait de l'ordre de 22 millions d'euros. Je vous fournirai ce soir un tableau de synthèse, le dossier sera consultable à la Mairie.

Après ces explications, je propose de passer au vote du budget primitif 2008 de la Ville, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 39 585 586 €. »

Dossier adopté à la majorité des suffrages exprimés, par 28 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL), 4 contre (celles de MM. VITEL, STEINFELD, Mme POCHON, M. DAYDIE) et 2 abstentions (celles de Mme ZACCHI, M. NOVI)

2 - Vote du budget primitif du Service Public d'Assainissement - exercice 2008

Le budget primitif 2008 du Service Public d'Assainissement, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 1 067 488 €,

est adopté à la majorité des suffrages exprimés, par 28 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL), 3 contre (celles de M. STEINFELD, Mme Pochon, M. DAYDIE) et 3 abstentions (celles de M. VITEL, Mme ZACCHI, M. NOVI).

3 - Fixation des taux des 4 taxes directes locales en 2008

Il est décidé de maintenir les taux pour l'année 2008 comme suit :

taxes	2007	2008
- d'habitation	13,71 %	13,71 %
- sur le foncier bâti	15,66 %	15,66 %
- sur le foncier non bâti	48,95 %	48,95 %
- professionnelle	18,07 %	18,07 %

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 30 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL, Mme ZACCHI, M. NOVI) et 4 abstentions (celles de MM. VITEL, STEINFELD, Mme Pochon, M. DAYDIE)

4 - Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2008

Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sert à couvrir les dépenses du service.

Il est décidé de fixer, pour l'année 2008, le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 6,12 % (même taux que pour l'année 2007).

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 30 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL, Mme ZACCHI, M. NOVI) et 4 abstentions (celles de MM. VITEL, STEINFELD, Mme Pochon, M. DAYDIE)

5 - Autorisation de contracter un emprunt de 1 800 000 € pour financer divers investissements en 2008

Il est décidé d'autoriser Monsieur le Maire à contracter un emprunt de 1 800 000 euros pour financer des opérations d'investissement inscrites au budget primitif de l'exercice 2008.

Dossier adopté à l'unanimité

6 - Approbation d'une provision pour travaux pour compte de tiers - exercice 2008

Une provision de 20 000 euros, tant en dépenses qu'en recettes, est inscrite au budget 2008 de la Ville afin de faire face à d'éventuels travaux qui seraient effectués d'office par la Ville pour le compte de tiers défaillants.

Il est décidé de régulariser par une délibération cette inscription budgétaire et d'approuver la constitution d'une provision de 20 000 euros pour des travaux éventuels qui devraient être effectués par la Ville en lieu et place de tiers défaillants.

Dossier adopté à l'unanimité

7 - Décision modificative n° 4 au budget 2007 de la Ville - inscription en investissement de travaux effectués en régie au cours de l'exercice 2007

Afin de permettre la récupération du FCTVA sur les travaux réalisés en régie par les services municipaux, il est décidé d'approuver la décision modificative n° 4 au budget 2007 de la Ville qui transfère en investissement les achats de matériels effectués en section de fonctionnement pour des travaux dans les bâtiments communaux pour un montant global de 57 270 euros.

Dossier adopté à l'unanimité

8 - Admission en non-valeur de produits irrécouvrables - exercice 2007

Un état des taxes et produits irrécouvrables est présenté par la Trésorière de Villemomble compte tenu soit de la modicité des sommes dues, soit de l'impossibilité de les recouvrer :

- au titre des années 2003-2004	1 300,88 €
- au titre de l'année 2005	239,22 €
- au titre de l'année 2006	1 576,56 €
- au titre de l'année 2007	656,04 €

Le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant de 3 772,70 euros.

Dossier adopté à l'unanimité

9 - Avenant n°6 à la convention de partenariat passée entre la Ville et l'association Villemomble-Sports

Par délibération du 19 décembre 2001, une convention a été passée entre la Ville et l'association Villemomble-Sports afin de déterminer les actions à la charge de l'association et la participation communale qui lui sera allouée.

Le montant de la participation financière a été redéfini à plusieurs reprises par voie d'avenant.

L'association sollicite un réajustement du montant de la subvention qui lui sera allouée compte tenu de l'ouverture d'une nouvelle section de volley-ball.

Il est décidé de fixer le montant de la subvention allouée à Villemomble-Sports à 579 728 euros à partir de 2008 (montant actualisé de la subvention : 559 728 € + 20 000 € pour la section volley), d'approuver le projet d'avenant n°6 à la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Dossier adopté à l'unanimité, M. PIETRASZEWSKI, Président de Villemomble-Sports, ne prenant pas part au vote

10 - Convention de partenariat passée entre la Ville et l'Association Artistique et Culturelle de Villemomble relative aux actions mises en œuvre par l'association et à la participation communale

L'Association Artistique et Culturelle de Villemomble (A.A.C.V.) a emménagé dans les nouveaux locaux mis à sa disposition au 1^{er} étage du Château Seigneurial.

Il est décidé d'abroger la convention passée entre la Ville et l'A.A.C.V. par délibération du 13 juin 1996, d'approuver une nouvelle convention qui définit les actions mises en œuvre par l'A.A.C.V. ainsi que les moyens matériels et l'aide financière de la Ville (montant de la subvention annuelle fixée à 180 000 €) et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Dossier adopté à l'unanimité, Mme CROCHART, Présidente de l'A.A.C.V., ne prenant pas part au vote

11 - Subventions aux associations et organismes divers au titre de l'année 2008 :

- Société d'Entraide du Personnel Communal.....	17 340,00 €
- Villemomble-Partage	11 200,00 €
- UNICEF - comité de Seine-Saint-Denis	244,00 €
- Croix Rouge Française - délégation locale de Bondy / Villemomble.....	182,00 €
- Œuvre des Pupilles Orphelins de Sapeurs-Pompiers	41,00 €
- Brigade des Sapeurs-Pompiers - centre de secours de Villemomble (subv. exceptionnelle).....	1 000,00 €
- Union Nationale des Combattants (U.N.C. - A.F.N.)	682,00 €
- Le Souvenir Français	202,00 €
- Ceux de Verdun	170,00 €
- Les Médaillés Militaires	152,00 €
- Société Historique du Raincy et du Pays d'Aulnoye.....	334,00 €
- Scouts et Guides de France	3 900,00 €
- Association Saint-Genest de Villemomble :	
* subvention au titre de l'année 2008	1 038,00 €
* subvention exceptionnelle.....	500,00 €
- Société de Saint-Vincent-de-Paul - conférence Saint-Louis	1 000,00 €
- Société Saint-Vincent-de-Paul - conférence Sainte-Marthe.....	252,00 €

- Secours Catholique - délégation de la Seine-Saint-Denis.....	160,00 €
- la Ligue contre le Cancer - comité de Seine-Saint-Denis.....	726,00 €
- Association des donateurs de sang bénévoles de Villemomble et ses environs	229,00 €
- Association Générale des Familles de Villemomble	570,00 €
- Hôtel Social 93	301,00 €
- Fédération Générale des Retraités des Chemins de Fer - section Le Raincy/Villemomble/Gagny....	92,00 €
- Société d'Horticulture de Villemomble et des Environs (S.H.V.E.) :	
* subvention au titre de l'année 2008	1 728,00 €
* subvention exceptionnelle.....	400,00 €
- Les Chœurs de Saint-Louis de Villemomble.....	540,00 €
- Club ferroviaire de Villemomble	460,00 €
- Club de bridge Léon Gamme	168,00 €
- Prévention Routière.....	273,00 €
- Les Fleurs du Portugal	173,00 €
- Association des anciens élèves du lycée Clemenceau.....	168,00 €
- Délégation départementale de l'Education Nationale.....	160,00 €
- Association des Médailleurs et Décorés du Travail de la Seine-Saint-Denis	86,00 €
- Association des Secrétaires Généraux des Collectivités Locales de Seine-Saint-Denis.....	83,00 €
- Ecole privée Saint-Louis / Blanche de Castille	96 015,00 €
- Association Artistique et Culturelle de Villemomble (A.A.C.V.) :	
* subvention au titre de l'année 2008	179 160,00 €
* subvention exceptionnelle.....	9 100,00 €
- Densité 93 (subvention exceptionnelle)	5 000,00 €
- les Amis du Château Seigneurial de Villemomble.....	4 220,00 €
- Salons libres européens :	
* subvention au titre de l'année 2008	250,00 €
* subvention exceptionnelle.....	1 000,00 €
- Association Francilienne d'Expression Musicale (subvention exceptionnelle).....	360,00 €
- Groupe des Beaux-Arts du Raincy, Villemomble et environs :	
* subvention au titre de l'année 2008	77,00 €
* subvention exceptionnelle.....	150,00 €
- Villemomble-Sports	579 728,00 €
- Villemomble-Handball	158 184,00 €
- Compagnie d'Arc de Villemomble	2 800,00 €
- Association « Gymnastique Volontaire - Bel Air ».....	1 073,00 €
- Association Sportive des Cheminots de l'Est.....	700,00 €
- Association « Gymnastique Volontaire - La Forme Pour Tous »	582,00 €
- Association ATEMI - Taï Jitsu	483,00 €
- Centre Médico-Social Marcel Hanra	208 000,00 €
- Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)	668 500,00 €
- Association Intercommunale de Parents d'Enfants Inadaptés (A.I.P.E.I.)	1 264,00 €
- Association Française contre les Myopathies (A.F.M.)	422,00 €
- Association Valentin Haüy.....	81,00 €
- Association d'Entraide des Polios et Handicapés (ADEP).....	67,00 €
- Association Communale de Terrain pour l'Insertion et la Formation des Jeunes de Villemomble (ACTIF Jeunes).....	208 286,00 €
- Espace Multi-Associatif des Marnaudes à Villemomble (EMAMV).....	324,00 €
- Club Geneviève Bergougnou « Loisirs Retraités ».....	77 487,00 €
- Mission locale de Gagny / Villemomble / les Pavillons-sous-Bois.....	84 000,00 €
- Association pour le Développement Economique de Villemomble (ADEV).....	37 400,00 €
- Union des Commerçants, Industriels et Artisans de Villemomble (UCIAV) (subv. exc.)	22 000,00 €

**Dossiers adoptés à l'unanimité, les Conseillers Municipaux, membres des Conseils
d'Administration des associations, n'ayant pas pris part aux votes les concernant**

- Association Sportive Automobile de Villemomble	5 520,00 €
--	------------

**Dossier adopté à la majorité des suffrages exprimés, par 31 voix pour (celles de
MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE,
LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA,
M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER,
ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY,
M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE,
Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL, M. VITEL, Mme ZACCHI,
M. NOVI) et 3 voix contre (celles de M. STEINFELD, Mme Pochon, M. DAYDIE)**

12 - Participation de la Commune aux échanges de classes organisés par les établissements scolaires de Villemomble dans le cadre du jumelage

Afin d'aider les établissements scolaires villemomblois qui organisent des échanges de classes avec les établissements de Bonn-Hardtberg en Allemagne dans le cadre du jumelage, il est décidé d'accorder :

- 2 200 € au collège Jean de Beaumont pour son échange avec le lycée Hardtberg,
- 2 200 € au lycée Clemenceau pour son échange avec le lycée Helmholtz.

Il est précisé que les aides seront versées dans la limite de la somme indiquée, sur présentation des justificatifs des dépenses engagées.

Dossier adopté à l'unanimité

13 - Demande de subvention auprès de l'Assemblée Nationale au titre de la « réserve parlementaire » pour les travaux de réfection dans le groupe scolaire Leclerc à Villemomble

Des travaux de réfection des toitures et des châssis de fenêtres sont nécessaires au groupe scolaire Leclerc, 21 ter et 21 quater avenue du Général Leclerc à Villemomble.

Le montant des travaux est estimé à 360 000 euros TTC, soit 301 003,35 euros HT :

- toitures 300 000 € TTC (250 836,12 € HT)
- châssis de fenêtres..... 60 000 € TTC (50 167,23 € HT)

Il est décidé de solliciter auprès de l'Assemblée Nationale, au titre de la « réserve parlementaire », une subvention d'un montant aussi élevé que possible pour ces travaux.

Dossier adopté à l'unanimité

14 - Révision des tarifs des droits de place, de la redevance d'animation sur les marchés aux comestibles de Villemomble et du montant de la redevance versée à la Ville, à compter du 1^{er} janvier 2008

Conformément au contrat de délégation de service public passé avec la société GERAUD pour l'exploitation des marchés aux comestibles de Villemomble, il est décidé de réviser les droits de place selon la formule d'actualisation et de les fixer comme suit :

1 - Droits de place

catégories	Outrebon et Epoque			Marnaudes		
	tarifs 2007	tarifs 2008	%	tarifs 2007	tarifs 2008	%
<u>Commerçants abonnés :</u>						
- place couverte, le ml	2,00 €	2,03 €	+ 1,50 %	1,52 €	1,53 €	+ 0,65 %
- place découverte, le ml	1,80 €	1,81 €	+ 0,55 %	1,24 €	1,25 €	+ 0,80 %
<u>Commerçants non abonnés :</u>						
- le ml	2,00 €	2,03 €	+ 1,50 %	1,52 €	1,53 €	+ 0,65 %

2 - Redevance d'animation

- marché Outrebon : 1,15 € par emplacement, par séance de marché
- marché Epoque : 1,15 € par emplacement, par séance de marché

3 - Redevance versée à la Ville

Elle passera de 6 184,10 euros à 6 263,60 euros.

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2008.

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 31 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL, M. VITEL, Mme ZACCHI, M. NOVI) et 3 abstentions (celles de M. STEINFELD, Mme Pochon, M. DAYDIE)

15 - Avenant n° 3 au marché passé avec la société Franco-Portugaise de Bâtiment (F.P.B.) pour les travaux de réaménagement des locaux du groupe scolaire Pasteur / Leclerc

Le dossier de consultation des entreprises relatif aux travaux de réaménagement des locaux du groupe scolaire Pasteur / Leclerc a été approuvé par délibération du 30 mars 2006.

Suite à la procédure d'appel d'offres, un marché a été passé avec la société F.P.B. pour un montant de 1 637 626,69 euros TTC.

Un avenant n° 1 au marché, représentant une plus-value de 8,4 % et portant le montant du marché à 1 775 256,89 euros TTC, a été approuvé par délibération du 20 juin 2007.

Un avenant n° 2 au marché, représentant une plus-value de 1,02 % et portant le montant du marché à 1 791 832,71 euros TTC, a été approuvé par délibération du 4 octobre 2007.

L'avenant n° 3 proposé a pour objet d'effectuer une régularisation afin de prendre en compte les travaux en diminution et en augmentation par rapport au marché de base et d'intégrer une prolongation des délais d'exécution sur la période du 2 juillet 2007 au 28 août 2007.

Ces modifications entraînent une diminution de 33 743,64 euros TTC, soit une moins-value de 2,06 % du marché de base, portant le montant du marché à 1 758 089,10 euros TTC.

Il est décidé d'approuver l'avenant n° 3 au marché passé avec la société F.P.B. qui entérine ces modifications et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 32 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL, MM. VITEL, STEINFELD, Mme POCHON, M. DAYDIE) et 2 abstentions (celles de Mme ZACCHI, M. NOVI)

16 - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le cabinet Groupe A pour les travaux de réaménagement des locaux du groupe scolaire Pasteur / Leclerc

Par délibération du 7 juillet 2005, le Conseil Municipal a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement des locaux du groupe scolaire Pasteur / Leclerc, passé avec le cabinet Groupe A, pour un montant de 87 792,60 euros HT (honoraires calculés sur une base de travaux de 836 120,90 euros HT au taux de 10,5 %).

Le montant réel des travaux s'est élevé à 1 469 974, 16 euros HT.

En conséquence, il convient de réajuster les honoraires qui, après un rabais négocié de 10 000 euros HT, entraînent une plus-value de 56 554,08 euros HT, soit une augmentation de 64,41 % du marché de base, et portent le montant du marché de maîtrise d'œuvre à 172 639,40 euros TTC.

Il est décidé d'approuver l'avenant n° 1 au marché passé avec le cabinet Groupe A qui entérine ces modifications et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 32 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL, MM. VITEL, STEINFELD, Mme POCHON, M. DAYDIE) et 2 abstentions (celles de Mme ZACCHI, M. NOVI)

17 - Application de pénalités à la société F.P.B. sur le marché de travaux de réaménagement du groupe scolaire Pasteur / Leclerc

Dans le cadre du marché relatif au réaménagement du groupe scolaire Pasteur / Leclerc passé avec la société F.P.B., les travaux ont fait l'objet d'une réception définitive en date du 28 août 2007 avec réserves.

La société KONE, proposée à titre de sous-traitant pour fournir et installer deux ascenseurs dans ce groupe scolaire, n'a pas respecté les délais impartis pour réaliser ces travaux.

En conséquence, il est décidé d'appliquer des pénalités à la société F.P.B., à charge pour elle de les répercuter à l'entreprise KONE, et d'en fixer le montant à 10 000 euros TTC.

Dossier adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, par 32 voix pour (celles de MM. CALMEJANE, ACQUAVIVA François, Mme CROCHART, MM. DELOBELLE, LONGVERT, Mme DESCHAMPS, MM. DESCHAMPS, HEIM, MAGE, Mme SIBILIA, M. BLUTEAU, Mme POLONI, M. ACQUAVIVA Jean-Louis, Mmes LAGNIER, ROUSVAL, TROTIN, MM. GARNIER, LEVY, Mmes MARTIGNON, HERY, M. BABILLOT, Mmes LE DUVEHAT, DOS-REIS, Mlle SOMBRUN, M. SOUBEYRE, Mme HERNU LEMOINE, M. PIETRASZEWSKI, Mlle BRUEL, MM. VITEL, STEINFELD, Mme POCHON, M. DAYDIE) et 2 abstentions (celles de Mme ZACCHI, M. NOVI)

18 - Convention passée avec la SNCF pour l'occupation d'un immeuble dépendant du domaine public ferroviaire (ancienne gare des Coquetiers), boulevard d'Aulnay à Villemomble

L'ancienne gare des Coquetiers, boulevard d'Aulnay à Villemomble, est mise à disposition de la Commune.

La convention à passer avec la SNCF fixe les conditions de cette mise à disposition :

- durée : 10 ans (du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2018) renouvelable

- montant de la redevance annuelle d'occupation :

* 280 euros HT, compte tenu des travaux de remise en état nécessaires à la charge de la Commune, puis 2 800 euros HT à partir du 1^{er} janvier 2019

* 165 euros HT par an au titre du remboursement des impôts et taxes

- La Commune est autorisée à utiliser le bâtiment pour le fonctionnement de services municipaux ou d'associations agréées par la Ville.

Il est décidé d'approuver la convention d'occupation proposée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Dossier adopté à l'unanimité

19 - Convention passée avec le SIPPAREC relative aux modalités d'accès aux données géographiques et alphanumériques dont dispose le SIPPAREC au titre des compétences électricité et réseaux urbains de communications électroniques et services de communication audiovisuelle

Le SIPPAREC propose de mettre à disposition de la Commune les données géographiques et alphanumériques dont il dispose et qui sont relatives aux réseaux de distributions publiques d'électricité et aux réseaux urbains de communications électroniques et services de communication audiovisuelle dans le cadre de l'exercice de ses compétences.

Compte tenu de l'intérêt pour la Commune d'avoir accès à ces données afin d'optimiser les ressources nécessaires à la gestion de l'occupation du domaine public, il est décidé d'approuver la convention à passer avec le SIPPAREC et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Dossier adopté à l'unanimité

20 - Majoration de l'indemnité attribuée aux personnels des contributions directes au titre de l'année 2008

Il est décidé de porter le montant annuel de l'indemnité à allouer aux personnels des contributions directes, qui effectuent des permanences en Mairie destinées à l'information des Villemomblois, de 2 244 euros à 2 286 euros (+ 1,90 %).

Dossier adopté à l'unanimité

21 - Majoration de l'indemnité pour frais de représentation allouée à Monsieur le Maire de Villemomble au titre de l'année 2008

Il est décidé de porter le montant annuel de l'indemnité pour frais de représentation allouée à Monsieur le Maire de Villemomble de 3 004 euros à 3 061 euros (+ 1,90 %).

Dossier adopté à l'unanimité, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote

22 - Détermination des coefficients de l'IAT et du crédit maximum de la prime de service susceptible d'être répartie au titre du régime indemnitaire pour l'année 2008

Une délibération du Conseil Municipal doit fixer, pour chaque exercice budgétaire, le montant des crédits alloués pour l'application du régime indemnitaire déterminé par le règlement approuvé par délibération du 18 décembre 2003.

En conséquence, il est décidé de fixer :

- les coefficients à appliquer aux taux de référence afin de déterminer le montant moyen de l'IAT par grade, susceptible d'être versée au cours de l'année 2008,
- le crédit global susceptible d'être réparti au titre de la prime de service de la filière médico-social en 2008 à 37 702,95 euros.

Dossier adopté à l'unanimité

23 - Fixation de l'effectif des emplois permanents

Suite à la création de divers emplois nécessaires au bon fonctionnement des services et à la suppression de postes devenus vacants suite à divers mouvements et promotions de grade, après avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 4 décembre 2007 concernant les suppressions d'emplois, le Conseil Municipal décide de fixer l'effectif des emplois permanents comme suit :

- effectif fixé par délibération du 8 février 2007	499
- création d'emplois	+ 60
- suppression d'emplois	- 62
- effectif fixé par délibération de ce jour	497

Dossier adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des décisions prises dans le cadre de sa délégation, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

N°2007/184

OBJET : Convention de partenariat financier avec la société FORMACTION pour la formation au diplôme de Sauveteur Secouriste du Travail de vingt agents communaux les 4/5 octobre 2007 et 12/13 novembre 2007 (montant de la dépense : 2 400 € TTC)

N°2007/185

OBJET : Avenant n° 8 à la convention relative à la mise à disposition de la section basket-ball de Villemomble-Sports des installations sportives municipales

N°2007/186

OBJET : Reprise des sépultures ordinaires de concessions dans les cimetières, à partir du 1er janvier 2008 :

- terrains accordés en 2002 pour une durée de 5 ans,
- terrains accordés en 1995 pour une durée de 10 ans,
- terrains accordés en 1975 pour une durée de 30 ans,
- terrains accordés en 1955 pour une durée de 50 ans.

N°2007/187

OBJET : Contrat passé avec la société ARPEGE relatif aux prestations d'assistance et de maintenance logicielle définies au contrat à compter du 1^{er} novembre 2007 et jusqu'au 31 décembre 2007, renouvelable par reconduction expresse avant le 1^{er} janvier de chaque année sans pouvoir toutefois excéder cinq ans (montant de la dépense : 2 439,84 euros par an - révisable)

N°2007/188

OBJET : Contrat passé avec la société ARPEGE relatif aux prestations de service Espace Famille définies au contrat pour une durée initiale de 24 mois à compter de la date de notification, renouvelable annuellement par reconduction expresse pour une durée maximale de cinq ans (montant de la dépense : 574,08 euros par an - révisable - abonnement maintenance et assistance - + 7 678,32 euros par an - révisable - abonnement aux services hébergés)

N°2007/189

OBJET : Avenant n° 5 à la convention relative à la mise à disposition de l'association ACTIF Jeunes des installations sportives municipales (ajout du bureau n°1 au gymnase de Gaulle)

N°2007/190

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la SA MATHIEU relatif à l'acquisition d'une laveuse de voirie (montant de la dépense : 74 152,00 euros)

N°2007/191

OBJET : Convention passée avec l'association ECTI (Etudes et Conseils Techniques Internationaux) relative à la mise à disposition d'un bureau à la salle polyvalente Paul Delouvrier à compter du 1^{er} novembre 2007, renouvelable par tacite reconduction deux fois

N°2007/192

OBJET : Convention de partenariat financier avec l'association Musique en Herbe relative à la formation des agents des crèches sur le thème « La musique et le jeune enfant » organisée les 12, 13 et 14 novembre 2007 (montant de la dépense : 2 400,00 €)

N°2007/193

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société SPORTS ET PAYSAGES – SEPA relatif aux travaux de plantations d'arbres sur l'année 2007 (montant de la dépense : 46 818,67 € TTC)

N°2007/194

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la SAS FORCLUM PARIS IDF NORD relatif aux travaux d'installation de divers matériels nécessaires aux illuminations des fêtes de fin d'année 2007 (montant de la dépense : 61 640,64 € TTC)

N°2007/195

OBJET : Convention de partenariat financier avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) pour la formation de deux agents communaux les 9, 10 et 11 octobre 2007 dans le cadre du renouvellement de la validité du Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur (montant de la dépense : 132 €)

N°2007/196

OBJET : Convention de partenariat financier avec l'Association pour le Développement de l'Information Administrative et Juridique (ADIAJ Formation) pour la formation professionnelle d'un agent communal les 26 et 27 novembre 2007 – stage intitulé : « Recomposition familiale et supplément familial de traitement » (montant de la dépense : 810 €)

N°2007/197

OBJET : Renouvellement de la convention de résidence passée avec la société WEBCAM PROFS, résident de l'hôtel d'entreprises de Villemomble, jusqu'au 30 novembre 2008

N°2007/198

OBJET : Organisation d'une sortie scolaire avec nuitées à Corrençon-en-Vercors du 18 janvier 2008, au soir, au 1^{er} février 2008, au matin, soit 13 jours, au profit de 1 CM 1, 1 CM1/CM2 et 1 CM2 de l'école primaire Saint-Exupéry (soit environ 82 élèves)

N°2007/199

OBJET : Organisation d'une sortie scolaire avec nuitées à Corrençon-en-Vercors du 1^{er} février 2008, au soir, au 22 février 2008, au matin, soit 20 jours, au profit de 1 CM 1, 2 CM2 de l'école primaire Foch 1 (soit environ 91 élèves)

N°2007/200

OBJET : Organisation du séjour d'hiver n°2 à Corrençon-en-Vercors pendant les vacances scolaires d'hiver du 1^{er} mars 2008, au soir, au 9 mars 2008, au matin, soit 7 jours, au profit des jeunes de Villemomble âgés de 13 à 16 ans (prévision des inscriptions : 144 enfants)

N°2007/201

OBJET : Organisation du séjour de printemps à Corrençon-en-Vercors pendant les vacances scolaires de printemps, du 19 avril 2008, au soir, au 3 mai 2008, au matin, soit 13 jours, au profit des jeunes de Villemomble âgés de 12 à 15 ans (prévision des inscriptions : 144 enfants)

N°2007/202

OBJET : Organisation du séjour de printemps à Saint-Brévin-l'Océan pendant les vacances scolaires de printemps, du 19 avril 2008, au soir, au 3 mai 2008, soit 13 jours au profit des jeunes de Villemomble âgés de 7 à 11 ans (prévision des inscriptions : 57 enfants)

N°2007/203

OBJET : Convention passée avec l'Inspection de l'Education Nationale, relative à l'organisation des activités de natation auprès des écoles villemombloises impliquant des intervenants extérieurs

N°2007/204

OBJET : Convention de partenariat financier avec l'Ecole de Conduite de Nacelles relative à la formation de trois agents communaux à la conduite de plates-formes élévatrices les 6 et 7 décembre 2007 (montant de la dépense : 1 865,76 € TTC)

N°2007/205

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la SARL MENIGHETTI Programmation relatif à la création d'un conservatoire de musique – préprogramme (montant de la dépense : 9 926,80 € TTC)

N°2007/206

OBJET : Contrat passé avec la société SOS ARTISTES relatif à l'animation de la Soirée des Vœux du Personnel le samedi 12 janvier 2008, salle Paul Delouvrier à Villemomble (montant de la dépense : 1 600,00 €)

N°2007/207

OBJET : Versement d'une bourse à Monsieur Rémi VEYRIE, au titre de l'année 2007, pour la réalisation d'un court métrage sur le « Jugaad » en Inde, du 23 avril 2007 au 9 mai 2007, dans le cadre de ses études de cinéma à Paris 3 La Sorbonne (montant de la dépense : 602 €)

N°2007/208

OBJET : Avenant n° 1 au contrat 2007/C03 passé avec la SARL ARTEMIA relatif à l'organisation d'un spectacle intitulé « Les Vocalises » en hommage à Elvis Presley, le samedi 24 novembre 2007, salle Paul Delouvrier à Villemomble (intégration des frais d'hébergement des artistes, soit 86,71 € TTC, portant le montant du contrat à la somme de 6 733,21 € TTC)

N°2007/209

OBJET : Avenant n° 1 au marché 2007/022 passé selon la procédure adaptée relatif à la fourniture de papiers et enveloppes – lot 1 : Papiers – ayant pour objet de prendre en compte la fusion, par voie d'absorption, de la société AXELIUM par la société ANTALIS SNC

N°2007/210

OBJET : Avenant n° 4 au marché 2003/008 passé avec la société INITIAL DELTA SECURITE relatif aux prestations de télésurveillance des bâtiments communaux équipés de dispositifs de détection contre l'intrusion – ayant pour objet la disparition de l'indice PSD et appliquant une nouvelle formule de révision de prix conformément aux sujétions du bulletin officiel de la consommation et de la répression des fraudes d'octobre 2004,

N°2007/211

OBJET : Avenant n° 4 au contrat 2003/015 passé avec la société INITIAL DELTA SECURITE relatif au marché de maintenance des bâtiments communaux – ayant pour objet la disparition de l'indice PSD et appliquant une nouvelle formule de révision de prix conformément aux sujétions du bulletin officiel de la consommation et de la répression des fraudes d'octobre 2004

N°2007/212

OBJET : Marché passé selon la procédure adaptée avec la société GRUNENWALD relatif à la fourniture et mise en fonction d'un tableau des scores au parc des sports Georges Pompidou (montant total forfaitaire de la dépense : 4 148,92 € TTC)

N°2007/213

OBJET : Contrat passé avec la SECAP relatif aux prestations de location et maintenance d'une machine à affranchir située au secrétariat général, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2008, soit jusqu'au 31 décembre 2010 (montant forfaitaire annuel révisable : 2 080,00 € HT)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00.

~~~~~

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Marie BRUEL

Patrice CALMEJANE